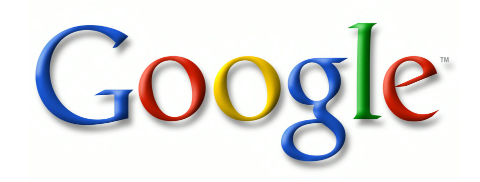
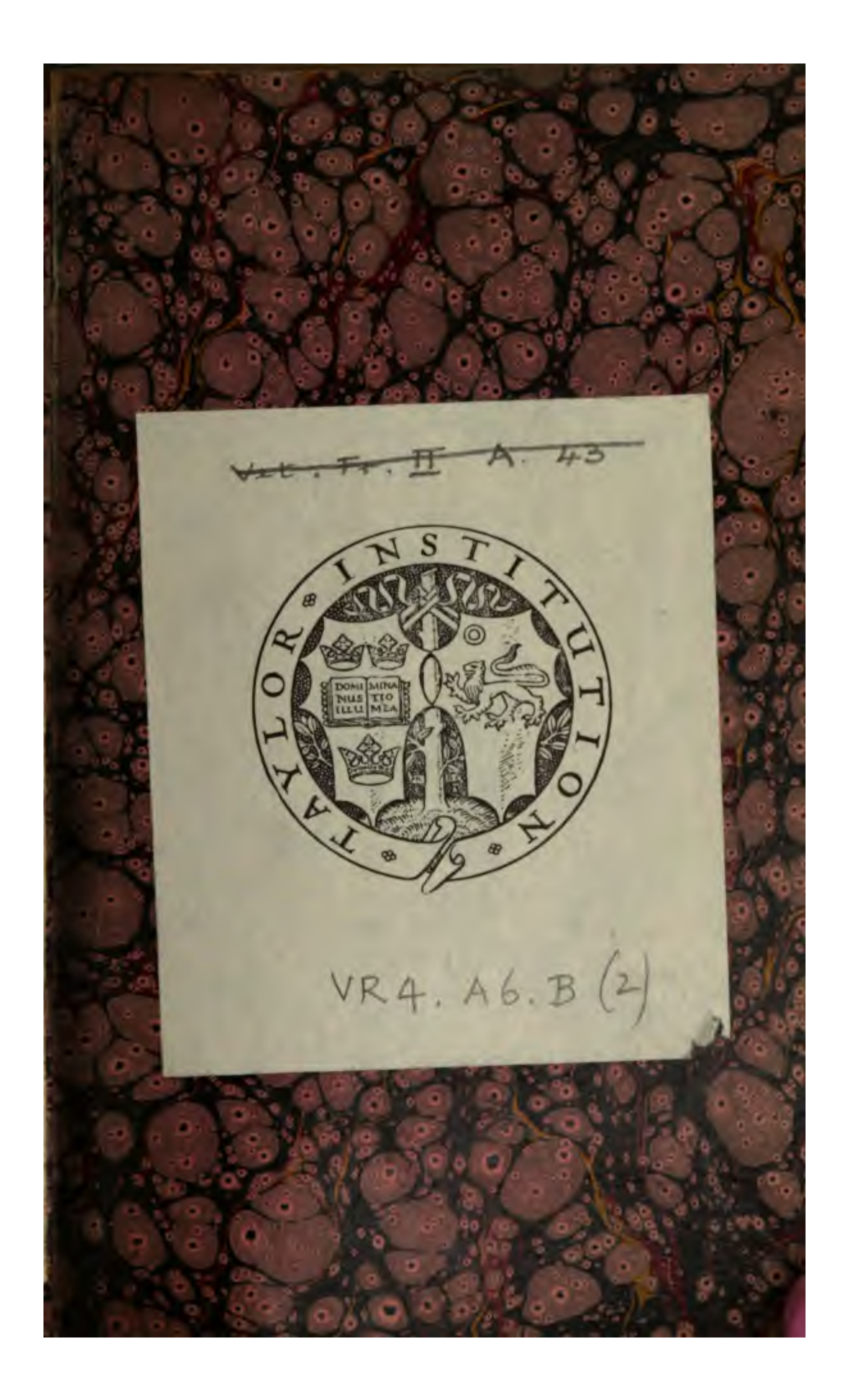









Vet. Fr. II A. 43
TAYLOR INSTITUTION
DOMINUS ILLUMINATIO MEA
VR4. A6. B (2)

511 **ROUSSEAU** (J.-J.), citoyen de Genève à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. *Amsterdam, Marc Michel Rey*, 1763, pet. in-8, d.-mar., tr. dor. 3 fr.

Antiqu. 24/7 07 89.

Auf dem römischen Index seit 16. ~~Oktober~~ Juni 1766. s. Index Leonis XIII. S. 268. –
Reusch, Index II, 911–12.
Bei Hirschfeld in München 16/10 1911, Ktg. 52 (1553) um 5 Mk.
Desgl. (1554, 1555) andere Ausgabe. 1772 u. 1782 in 12° à 1 Mk.

Gekauft – Greilig

6117 **Rousseau.** J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, avec sa lettre au conseil de Genève. *Amsterdam, M. Rey*, 1763, in-12, veau. (*Rel. anc.*). 8 f.
Cet ouvrage contient l'arrêt du parl. de Paris et le mandement de l'arch. de Paris condamnant l'Emile. RARE.

Mathias 23/10

2738 **Rousseau** (J.-J.). Lettre de M. de Beaumont et lettres inédites de la montagne, par J.-J. Rousseau, avec des notes, éclaircissements historiques, etc. *Paris, Pourrat frères*, 1839, in-8, demi-rel. chag. vert foncé, tr. jasp. (Rel. de l'époque). (42) 3 fr.
Rare. Bon exemplaire.

Kte. 113. P. Cheronnel. Paris 1909.

DES AUGUSTINS, PARIS 29

4446 **ROUSSEAU** (J.-J.), citoyen de Genève à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris ; avec sa lettre au Conseil de Genève, *Amsterdam*, 1763, in-12, br. 3 fr.

[redacted]SSEAU (Jean Jaques), citoyen
[redacted]enève, à Christophe de Beaumont,
[redacted]vêque de Paris. *Amsterdam*, s. d.,
demi-rel. veau brun, coins; dos
[redacted]*Rel. anglaise*). 5 fr.

J. J. Rousseau. Brief an Christoff de Beaumont, Erzbischof v. Paris. Übersetzt von Emil Doctor. Mit einer Einführung v. Prof. Dr. Friedr. Jodl. Frkft. a. M. 1912. Neuer Frankfurter Verlag brosch. 1.50 M. – geb. 2.25 Mk. (XVI, 112 S.) 8° A. u. d. T. „Bibliothek der Aufklärung". –

FIRST EDN

JEAN-JAQUES ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENEVE,

A

CHRISTOPHE DE BEAUMONT,

Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, Proviseur de Sorbonne, &c.

Da veniam si quid liberiùs dixi, non ad contumeliam tuam, sed ad defensionem meam. Præsumsi enim de gravitate & prudentiâ tua, quia potes considerare quantam mihi respondendi necessitatem imposueris.

Aug. Epist. 238 *ad Pascent.*



A AMSTERDAM,

Chez MARC MICHEL REY.

MDCCLXIII.

AVIS *de l'Imprimeur.*

L'Auteur de cet Ouvrage ne s'étant pas trouvé à portée de revoir les épreuves , on ne doit point lui attribuer les fautes qui peuvent s'y être glissées malgré tous mes soins pour la correction.



JEAN-JAQUES ROUSSEAU,

Citoyen de Geneve,

A

CHRISTOPHE DE BEAUMONT,

Archevêque de Paris.

POURQUOI faut-il, Monſeigneur, que j'aye quelque choſe à vous dire ? Quelle langue commune pouvons-nous parler, comment pouvons-nous nous entendre, & qu'y a-t-il entre vous & moi ?

CEPENDANT, il faut vous répondre ; c'eſt vous-même qui m'y forcez. Si vous n'euſſiez attaqué que mon livre, je vous aurois laiſſé dire : mais vous attaquez auſſi ma perſonne ; &, plus vous avez d'autorité parmi les hommes, moins il m'eſt permis de me taire, quand vous voulez me deshonorer.

JE NE puis m'empêcher, en commençant cette Lettre de réfléchir ſur les bizarreries de ma deſtinée. Elle en a qui n'ont été que pour moi.

J'ÉTOIS né avec quelque talent ; le public l'a jugé ainſi. Cependant j'ai paſſé ma jeuneſſe dans une heureuſe obſcurité, dont je ne cherchois point à ſortir. Si je l'avois cherché, cela même eût été une bizarrerie que durant tout le feu du premier âge je n'euſſe pu réuſſir, & que j'euſſe trop réuſſi dans la ſuite, quand ce feu commençoit à paſſer. J'approchois de ma quarantieme année, & j'avois, au lieu d'une fortune que j'ai toujours mépriſée, & d'un nom qu'on m'a fait payer ſi cher, le re-

pos & des amis, les deux seuls biens dont mon cœur soit avide. Une misérable question d'Académie, m'agitant l'esprit malgré moi me jetta dans un métier pour lequel je n'étois point fait; un succès inattendu m'y montra des attraits qui me séduisirent. Des foules d'adversaires m'attaquerent sans m'entendre, avec une étourderie qui me donna de l'humeur, & avec un orgueil qui m'en inspira peut-être. Je me défendis, &, de dispute en dispute, je me sentis engagé dans la carriere, presque sans y avoir pensé. Je me trouvai devenu, pour ainsi dire, Auteur à l'âge où l'on cesse de l'être, & homme de Lettres par mon mépris même pour cet état. Dès-là, je fus dans le public quelque chose: mais aussi le repos & les amis disparurent. Quels maux ne souffris-je point avant de prendre une assiette plus fixe & des attachemens plus heureux? Il fallut dévorer mes peines; il fallut qu'un peu de réputation me tint lieu de tout. Si c'est un dédommagement pour ceux qui sont toujours loin d'eux-mêmes, ce n'en fut jamais un pour moi.

Si j'eusse un moment compté sur un bien si frivole, que j'aurois été promptement désabusé! Quelle inconstance perpétuelle n'ai-je pas éprouvée dans les jugemens du public sur mon compte! J'étois trop loin de lui; ne me jugeant que sur le caprice ou l'intérêt de ceux qui le menent, à peine deux jours de suite avoit-il pour moi les mêmes yeux. Tantôt j'étois un homme noir, & tantôt un ange de lumiere. Je me suis vu dans la même année vanté, fêté, recherché, même à la Cour; puis insulté, menacé,

nacé, déteſté, maudit : les ſoirs on m'attendoit pour m'aſſaſſiner dans les rues ; les matins on m'annonçoit une lettre de cachet. Le bien & le mal couloient à peu près de la même ſource ; le tout me venoit pour des chanſons.

J'AI ÉCRIT ſur divers ſujets, mais toujours dans les mêmes principes : toujours la même morale, la même croyance, les mêmes maximes, &, ſi l'on veut, les mêmes opinions. Cependant on a porté des jugemens oppoſés de mes livres, ou plutôt, de l'Auteur de mes livres ; parce qu'on m'a jugé ſur les matieres que j'ai traitées, bien plus que ſur mes ſentimens. Après mon premier diſcours, j'étois un homme à paradoxes, qui ſe faiſoit un jeu de prouver ce qu'il ne penſoit pas : Après ma lettre ſur la muſique françoiſe, j'étois l'ennemi déclaré de la Nation ; il s'en falloit peu qu'on ne m'y traitât en conſpirateur : On eût dit que le ſort de la Monarchie étoit attaché à la gloire de l'Opéra : Après mon diſcours ſur l'inégalité, j'étois athée & miſantrope : Après la lettre à M. d'Alembert, j'étois le défenſeur de la morale chrétienne : Après l'Héloïſe, j'étois tendre & doucereux ; maintenant je ſuis un impie ; bientôt peut-être ſerai-je un dévot.

AINSI va flottant le ſot public ſur mon compte, ſachant auſſi peu pourquoi il m'abhorre, que pourquoi il m'aimoit auparavant. Pour moi, je ſuis toujours demeuré le même ; plus ardent qu'éclairé dans mes recherches, mais ſincere en tout, même contre moi ; ſimple & bon, mais ſenſible & foible, faiſant ſouvent le mal & toujours aimant le bien ; lié par l'a-

mitié, jamais par les choses, & tenant plus à mes sentimens qu'à mes intérêts; n'exigeant rien des hommes & n'en voulant point dépendre, ne cédant pas plus à leurs préjugés qu'à leurs volontés, & gardant la mienne aussi libre que ma raison; craignant Dieu sans peur de l'enfer, raisonnant sur la Religion sans libertinage, n'aimant ni l'impiété ni le fanatisme, mais haïssant les intolérans encore plus que les esprits-forts: Ne voulant cacher mes façons de penser à personne, sans fard, sans artifice en toute chose, disant mes fautes à mes amis, mes sentimens à tout le monde, au public ses vérités sans flatterie & sans fiel, & me souciant tout aussi peu de le fâcher que de lui plaire. Voilà mes crimes, & voilà mes vertus.

Enfin lassé d'une vapeur ennivrante qui enfle sans rassasier, excédé du tracas des oisifs surchargés de leur tems & prodigues du mien, soupirant après un repos si cher à mon cœur & si nécessaire à mes maux, j'avois posé la plume avec joye. Content de ne l'avoir prise que pour le bien de mes semblables, je ne leur demandois pour prix de mon zèle que de me laisser mourir en paix dans ma retraite, & de ne m'y point faire de mal. J'avois tort; des huissiers sont venus me l'apprendre, & c'est à cette époque, où j'espérois qu'alloient finir les ennuis de ma vie, qu'ont commencé mes plus grands malheurs. Il y a déjà dans tout cela quelques singularités; ce n'est rien encore. Je vous demande pardon, Monseigneur, d'abuser de votre patience; mais avant d'entrer dans les discussions que je dois avoir avec vous, il faut

parler de ma situation présente, & des causes qui m'y ont réduit.

Un Genevois fait imprimer un Livre en Hollande, & par arrêt du Parlement de Paris ce Livre est brûlé sans respect pour le Souverain dont il porte le privilege. Un Protestant propose en pays protestant des objections contre l'Eglise Romaine, & il est décreté par le Parlement de Paris. Un Républicain fait dans une République des objections contre l'Etat monarchique, & il est décreté par le Parlement de Paris. Il faut que le Parlement de Paris ait d'étranges idées de son empire, & qu'il se croye le légitime juge du genre humain.

Ce meme Parlement, toujours si soigneux pour le François de l'ordre des procédures, les néglige toutes dès qu'il s'agit d'un pauvre Etranger. Sans savoir si cet Etranger est bien l'Auteur du Livre qui porte son nom, s'il le reconnoît pour sien, si c'est lui qui l'a fait imprimer; sans égard pour son triste état, sans pitié pour les maux qu'il souffre, on commence par le décréter de prise de corps; on l'eût arraché de son lit pour le traîner dans les mêmes prisons où pourrissent les scélérats; on l'eût brulé, peut-être même sans l'entendre, car qui sait si l'on eût poursuivi plus régulierement des procédures si violemment commencées, & dont on trouveroit à peine un autre exemple, même en pays d'Inquisition? Ainsi c'est pour moi seul qu'un tribunal si sage oublie sa sagesse; c'est contre moi seul, qui croyois y être aimé, que ce peuple, qui vante sa douceur, s'arme de la plus étrange barbarie; c'est ainsi qu'il justifie la

préférence que je lui ai donnée sur tant d'aziles que je pouvois choisir au même prix ! Je ne sai comment cela s'accorde avec le droit des gens ; mais je sai bien qu'avec de pareilles procédures la liberté de tout homme, & peut-être sa vie, est à la merci du premier Imprimeur.

LE CITOYEN de Genève ne doit rien à des Magistrats injustes & incompétens, qui, sur un réquisitoire calomnieux, ne le citent pas, mais le décrétent. N'étant point sommé de comparoître, il n'y est point obligé. L'on n'employe contre lui que la force, & il s'y soustrait. Il secoue la poudre de ses souliers, & sort de cette terre hospitaliere où l'on s'empresse d'opprimer le foible, & où l'on donne des fers à l'étranger avant de l'entendre, avant de savoir si l'acte dont on l'accuse est punissable, avant de savoir s'il l'a commis.

IL ABANDONNE en soupirant sa chere solitude. Il n'a qu'un seul bien, mais précieux, des amis, il les fuit. Dans sa foiblesse il supporte un long voyage ; il arrive & croit respirer dans une terre de liberté ; il s'approche de sa Patrie, de cette Patrie dont il s'est tant vanté, qu'il a chérie & honorée : L'espoir d'y être accueilli le console de ses disgraces...... Que vais-je dire ? mon cœur se serre, ma main tremble, la plume en tombe ; il faut se taire, & ne pas imiter le crime de Cam. Que ne puis-je dévorer en secret la plus amere de mes douleurs !

ET POURQUOI tout cela ? Je ne dis pas, sur quelle raison ? Mais, sur quel prétexte ? On ose m'accuser d'impiété ! sans songer que le Livre où l'on la cherche est entre les mains de tout le

le monde. Que ne donneroit-on point pour pouvoir supprimer cette piece justificative, & dire qu'elle contient tout ce qu'on a feint d'y trouver ! Mais elle restera, quoiqu'on fasse ; & en y cherchant les crimes reprochés à l'Auteur, la postérité n'y verra dans ses erreurs mêmes que les torts d'un ami de la vertu.

J'EVITERAI de parler de mes contemporains ; je ne veux nuire à personne. Mais l'Athée Spinoza enseignoit paisiblement sa doctrine ; il faisoit sans obstacle imprimer ses Livres, on les débitoit publiquement ; il vint en France, & il y fut bien reçu ; tous les Etats lui étoient ouverts, par-tout il trouvoit protection ou du moins sûreté ; les Princes lui rendoient des honneurs, lui offroient des chaires ; il vécut & mourut tranquille, & même considéré. Aujourd'hui dans le siecle tant célébré de la philosophie, de la raison, de l'humanité ; pour avoir proposé avec circonspection, même avec respect & pour l'amour du genre humain, quelques doutes fondés sur la gloire même de l'Etre suprême, le défenseur de la cause de Dieu, flétri, proscrit, poursuivi d'Etat en Etat, d'azile en azile, sans égard pour son indigence, sans pitié pour ses infirmités, avec un acharnement que n'éprouva jamais aucun malfaiteur & qui seroit barbare, même contre un homme en santé, se voit interdire le feu & l'eau dans l'Europe presque entiere ; on le chasse du milieu des bois ; il faut toute la fermeté d'un Protecteur illustre & toute la bonté d'un Prince éclairé pour le laisser en paix au sein des montagnes. Il eût passé le reste de ses malheureux jours dans les

fers, il eût péri, peut-être, dans les supplices, si, durant le premier vertige qui gagnoit les Gouvernemens, il se fût trouvé à la merci de ceux qui l'ont persécuté.

ECHAPPÉ aux bourreaux il tombe dans les mains des Prêtres ; ce n'est pas-là ce que je donne pour étonnant : mais un homme vertueux qui a l'ame aussi noble que la naissance, un illustre Archevêque qui devroit réprimer leur lâcheté, l'autorise ; il n'a pas honte, lui qui devroit plaindre les opprimés, d'en accabler un dans le fort de ses disgraces ; il lance, lui Prélat Catholique, un Mandement contre un Auteur Protestant ; il monte sur son Tribunal pour examiner comme Juge la doctrine particuliere d'un hérétique ; &, quoiqu'il damne indistinctement quiconque n'est pas de son Eglise, sans permettre à l'accusé d'errer à sa mode, il lui prescrit en quelque sorte la route par laquelle il doit aller en enfer. Aussi-tôt le reste de son Clergé s'empresse, s'évertue, s'acharne autour d'un ennemi qu'il croit terrassé. Petits & grands, tout s'en mêle ; le dernier Cuistre vient trancher du capable, il n'y a pas un sot en petit collet, pas un chétif Habitué de Paroisse, qui, bravant à plaisir celui contre qui sont réunis leur Sénat & leur Evêque, ne veuille avoir la gloire de lui porter le dernier coup de pied.

TOUT cela, Monseigneur, forme un concours dont je suis le seul exemple, & ce n'est pas tout ...... Voici, peut-être, une des situations les plus difficiles de ma vie ; une de celles où la vengeance & l'amour-propre sont les

les plus aisés à satisfaire, & permettent le moins à l'homme juste d'être modéré. Dix lignes seulement, & je couvre mes persécuteurs d'un ridicule ineffaçable. Que le public ne peut-il savoir deux anecdotes, sans que je les dise ! Que ne connoît-il ceux qui ont médité ma ruine, & ce qu'ils ont fait pour l'exécuter ! Par quels méprisables insectes, par quel ténébreux moyens il verroit s'émouvoir les Puissances ! quels levains il verroit s'échauffer par leur pourriture, & mettre le Parlement en fermentation ! Par quelle risible cause il verroit les Etats de l'Europe se liguer contre le fils d'un horloger ! Que je jouirois avec plaisir de sa surprise, si je pouvois n'en être pas l'instrument !

JUSQU'ICI ma plume, hardie à dire la vérité, mais pure de toute satyre, n'a jamais compromis personne, elle a toujours respecté l'honneur des autres, même en défendant le mien. Irois-je en la quittant la souiller de médisance, & la teindre des noirceurs de mes ennemis ? Non, laissons-leur l'avantage de porter leurs coups dans les ténèbres. Pour moi, je ne veux me défendre qu'ouvertement, & même je ne veux que me défendre. Il suffit pour cela de ce qui est sû du public, ou de ce qui peut l'être sans que personne en soit offensé.

UNE chose étonnante de cette espece, & que je puis dire, est de voir l'intrépide Christophe de Beaumont, qui ne sait plier sous aucune puissance ni faire aucune paix avec les Jansénistes, devenir sans le savoir leur satellite & l'instrument de leur animosité ; de voir leur ennemi

IL Y A long-tems qu'on a substitué des bienséances d'état à la justice. Je sai qu'il est des circonstances malheureuses qui forcent un homme public à sévir malgré lui contre un bon Citoyen. Qui veut être modéré parmi des furieux s'expose à leur furie, & je comprends que dans un déchaînement pareil à celui dont je suis la victime, il faut hurler avec les Loups, ou risquer d'être dévoré. Je ne me plains donc pas que vous ayez donné un Mandement contre mon Livre, mais je me plains que vous l'ayez donné contre ma personne avec aussi peu d'honnêteté que de vérité; je me plains qu'autorisant par votre propre langage celui que vous me reprochez d'avoir mis dans la bouche de l'inspiré, vous m'accabliez d'injures qui, sans nuire à ma cause, attaquent mon honneur ou plutôt le vôtre; je me plains que de gayeté de cœur, sans raison, sans nécessité, sans respect, au moins pour mes malheurs, vous m'outragiez d'un ton si peu digne de votre caractere. Et que vous avois-je donc fait, moi qui parlai toujours de vous avec tant d'estime; moi qui tant de fois admirai votre inébranlable fermeté, en déplorant, il est vrai, l'usage que vos préjugés vous en faisoient faire; moi qui toujours honorai vos mœurs, qui toujours respectai vos vertus, & qui les respecte encore, aujourd'hui que vous m'avez déchiré?

C'EST ainsi qu'on se tire d'affaire quand on veut quereller & qu'on a tort. Ne pouvant résoudre mes objections, vous m'en avez fait des crimes: vous avez cru m'avilir en me maltraitant, & vous vous êtes trompé; sans affoiblir mes raisons, vous avez intéressé les cœurs généreux

yeux à mes disgraces, vous avez fait croire aux gens sensés qu'on pouvoit ne pas bien juger du Livre, quand on jugeoit si mal de l'Auteur.

MONSEIGNEUR, vous n'avez été pour moi ni humain ni généreux; &, non-seulement vous pouviez l'être sans m'épargner aucune des choses que vous avez dites contre mon ouvrage, mais elles n'en auroient fait que mieux leur effet. J'avoue aussi que je n'avois pas droit d'exiger de vous ces vertus, ni lieu de les attendre d'un homme d'Eglise. Voyons si vous avez été du moins équitable & juste; car c'est un devoir étroit imposé à tous les hommes, & les saints mêmes n'en sont pas dispensés.

Vous avez deux objets dans votre Mandement; l'un, de censurer mon Livre; l'autre, de décrier ma personne. Je croirai vous avoir bien répondu, si je prouve que par-tout où vous m'avez réfuté, vous avez mal raisonné, & que par-tout où vous m'avez insulté, vous m'avez calomnié. Mais quand on ne marche que la preuve à la main, quand on est forcé par l'importance du sujet & par la qualité de l'adversaire à prendre une marche pésante & à suivre pied-à-pied toutes ses censures, pour chaque mot il faut des pages; & tandis qu'une courte satire amuse, une longue défense ennuye. Cependant il faut que je me défende ou que je reste chargé par vous des plus fausses imputations. Je me défendrai donc, mais je défendrai mon honneur plutôt que mon Livre. Ce n'est point la profession de foi du Vicaire Savoyard que j'examine, c'est le Mandement de l'Archevêque de Paris, & ce n'est que le mal qu'il

qu'il dit de l'Editeur qui me force à parler de l'ouvrage. Je me rendrai ce que je me dois, parce que je le dois; mais sans ignorer que c'est une position bien triste que d'avoir à se plaindre d'un homme plus puissant que soi, & que c'est une bien fade lecture que la justification d'un innocent.

Le principe fondamental de toute morale, sur lequel j'ai raisonné dans tous mes Ecrits, & que j'ai développé dans ce dernier avec toute la clarté dont j'étois capable est, que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice & l'ordre; qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain, & que les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits. J'ai fait voir que l'unique passion qui naisse avec l'homme, savoir l'amour-propre, est une passion indifférente en elle-même au bien & au mal; qu'elle ne devient bonne ou mauvaise que par accident & selon les circonstances dans lesquelles elle se développe. J'ai montré que tous les vices qu'on impute au cœur humain ne lui sont point naturels; j'ai dit la maniere dont ils naissent; j'en ai, pour ainsi dire, suivi la généalogie, & j'ai fait voir comment, par l'altération successive de leur bonté originelle, les hommes deviennent enfin ce qu'ils sont.

J'ai encore expliqué ce que j'entendois par cette bonté originelle qui ne semble pas se déduire de l'indifférence au bien & au mal naturelle à l'amour de soi. L'homme n'est pas un être simple; il est composé de deux substances. Si tout le monde ne convient pas de cela, nous en convenons vous & moi, & j'ai tâché de le

prouver

prouver aux autres. Cela prouvé, l'amour de soi n'est plus une passion simple; mais elle a deux principes, savoir, l'être intelligent & l'être sensitif, dont le bien-être n'est pas le même. L'appétit des sens tend à celui du corps, & l'amour de l'ordre à celui de l'ame. Ce dernier amour développé & rendu actif porte le nom de conscience; mais la conscience ne se développe & n'agit qu'avec les lumieres de l'homme. Ce n'est que par ces lumieres qu'il parvient à connoître l'ordre, & ce n'est que quand il le connoît que sa conscience le porte à l'aimer. La conscience est donc nulle dans l'homme qui n'a rien comparé, & qui n'a point vû ses rapports. Dans cet état l'homme ne connoît que lui; il ne voit son bien-être opposé ni conforme à celui de personne; il ne hait ni n'aime rien; borné au seul instinct physique, il est nul, il est bête; c'est ce que j'ai fait voir dans mon discours sur l'inégalité.

Quand, par un développement dont j'ai montré le progrès, les hommes commencent à jetter les yeux sur leurs semblables, ils commencent aussi à voir leurs rapports & les rapports des choses, à prendre des idées de convenance de justice & d'ordre; le beau moral commence à leur devenir sensible & la conscience agit. Alors ils ont des vertus, & s'ils ont aussi des vices, c'est parce que leurs intérêts se croisent & que leur ambition s'éveille, à mesure que leurs lumieres s'étendent. Mais tant qu'il y a moins d'opposition d'intérêts que de concours de lumieres, les hommes sont essentiellement bons. Voilà le second état.

QUAND enfin tous les intérêts particuliers agités s'entrechoquent, quand l'amour de soi mis en fermentation devient amour-propre; que l'opinion, rendant l'univers entier nécessaire à chaque homme, les rend tous ennemis nés les uns des autres & fait que nul ne trouve son bien que dans le mal d'autrui: Alors la conscience, plus foible que les passions exaltées est étouffée par elles, & ne reste plus dans la bouche des hommes qu'un mot fait pour se tromper mutuellement. Chacun feint alors de vouloir sacrifier ses intérêts à ceux du public, & tous mentent. Nul ne veut le bien public que quand il s'accorde avec le sien; aussi cet accord est-il l'objet du vrai politique qui cherche à rendre les peuples heureux & bons. Mais c'est ici que je commence à parler une langue étrangere, aussi peu connue des Lecteurs que de vous.

VOILA, Monseigneur, le troisieme & dernier terme, au-delà duquel rien ne reste à faire; & voila comment l'homme étant bon, les hommes deviennent méchans. C'est à chercher comment il faudroit s'y prendre pour les empêcher de devenir tels, que j'ai consacré mon Livre. Je n'ai pas affirmé que dans l'ordre actuel la chose fût absolument possible; mais j'ai bien affirmé & j'affirme encore, qu'il n'y a pour en venir à bout d'autres moyens que ceux que j'ai proposés.

LA-DESSUS vous dites que mon plan d'éducation, (1) *loin de s'accorder avec le Christianisme*, *n'est*

(1) *Mandement* in-4. pag. 5. in-12. pag. x.

n'est pas même propre à faire des Citoyens ni des hommes; & votre unique preuve est de m'opposer le péché originel. Monseigneur, il n'y a d'autre moyen de se délivrer du péché originel & de ses effets, que le baptême. D'où il suivroit, selon vous, qu'il n'y auroit jamais eu de Citoyens ni d'hommes que des Chrétiens. Ou niez cette conséquence ; ou convenez que vous avez trop prouvé.

Vous tirez vos preuves de si haut que vous me forcez d'aller aussi chercher loin mes réponses. D'abord il s'en faut bien, selon moi, que cette doctrine du péché originel, sujette à des difficultés, si terribles, ne soit contenue dans l'Ecriture ni si clairement ni si durement qu'il a plu au rhéteur Augustin & à nos Théologiens de la bâtir ; & le moyen de concevoir que Dieu crée tant d'ames innocentes & pures, tout exprès pour les joindre à des corps coupables, pour leur y faire contracter la corruption morale, & pour les condamner toutes à l'enfer sans autre crime que cet union qui est son ouvrage ? Je ne dirai pas si (comme vous vous en vantez) vous éclaircissez par ce systême le mistere de notre cœur, mais je vois que vous obscurcissez beaucoup la justice & la bonté de l'Etre suprême. Si vous levez une objection, c'est pour en substituer de cent fois plus fortes.

Mais au fond que fait cette doctrine à l'Auteur d'Emile ? Quoi qu'il ait cru son livre utile au genre humain, c'est à des Chrétiens qu'il l'a destiné ; c'est à des hommes lavés du péché originel & de ses effets : du moins quant à l'ame, par le Sacrement établi pour cela. Selon cette

même doctrine, nous avons tous dans notre enfance recouvré l'innocence primitive ; nous sommes tous sortis du baptême aussi sains de cœur qu'Adam sortit de la main de Dieu. Nous avons, direz-vous, contracté de nouvelles souillures : mais puisque nous avons commencé par en être délivrés, comment les avons-nous derechef contractées ? le sang de Christ n'est-il donc pas encore assez fort pour effacer entierement la tache, ou bien seroit-elle un effet de la corruption naturelle de notre chair ; comme si, même indépendamment du péché originel, Dieu nous eût créés corrompus, tout exprès pour avoir le plaisir de nous punir ? Vous attribuez au péché originel les vices des peuples que vous avouez avoir été délivrés du péché originel ; puis vous me blâmez d'avoir donné une autre origine à ces vices. Est-il juste de me faire un crime de n'avoir pas aussi mal raisonné que vous ?

On pourroit, il est vrai, me dire que ces effets que j'attribue au baptême (2) ne paroissent par nul signe extérieur ; qu'on ne voit pas les

(2) Si l'on disoit, avec le Docteur Thomas Burnet, que la corruption & la mortalité de la race humaine, suite du péché d'Adam, fut un effet naturel du fruit défendu ; que cet aliment contenoit des sucs venimeux qui dérangerent toute l'économie animale, qui irriterent les passions, qui affoiblirent l'entendement, & qui porterent par tout les principes du vice & de la mort : alors il faudroit convenir que la nature du remede devant se rapporter à celle du mal, le baptême devroit agir physiquement sur le corps de l'homme, lui rendre la constitution qu'il avoit dans l'état d'innocence, &, sinon l'immortalité qui en dépendoit, du moins tous les effets moraux de l'économie animale rétablie.

les Chrétiens moins enclins au mal que les infidelles ; au lieu que, selon moi, la malice infuse du péché devroit se marquer dans ceux-ci par des différences sensibles. Avec les secours que vous avez dans la morale évangélique, outre le baptême, tous les Chrétiens, poursuivroit-on, devroient être des Anges : & les infidelles, outre leur corruption originelle, livrés à leurs cultes erronés, devroient être des Démons. Je conçois que cette difficulté pressée pourroit devenir embarrassante : car que répondre à ceux qui me feroient voir que relativement au genre humain, l'effet de la rédemption faite à si haut prix, se réduit à peu près à rien ?

MAIS, Monseigneur, outre que je ne crois point qu'en bonne Théologie on n'ait pas quelque expédient pour sortir de la ; quand je conviendrois que le baptême ne remédie point à la corruption de notre nature, encore n'en auriez-vous pas raisonné plus solidement. Nous sommes, dites-vous, pécheurs à cause du péché de notre premier pere ; mais notre premier pere pourquoi fut-il pécheur lui-même ? Pourquoi la même raison par laquelle vous expliquerez son péché, ne seroit-elle pas apliquable à ses descendans sans le péché originel, & pourquoi faut-il que nous imputions à Dieu une injustice en nous rendant pécheurs & punissables par le vice de notre naissance, tandis que notre premier pere fut pécheur & puni comme nous sans cela ? Le péché originel explique tout excepté son principe, & c'est ce principe qu'il s'agit d'expliquer.

Vous avancez que, par mon principe à moi, (3) l'*on perd de vue le rayon de lumiere qui nous fait connoître le mystere de notre propre cœur*; & vous ne voyez pas que ce principe, bien plus universel, éclaire même la faute du premier homme, (4) que le votre laisse dans l'obscurité. Vous

(3) *Mandement* in-4. p. 5. in-12, p. xi.

(4) Regimber contre une défense inutile & arbitraire est un penchant naturel, mais qui, loin d'être vicieux en lui-même, est conforme à l'ordre des choses & à la bonne constitution de l'homme; puisqu'il seroit hors d'état de se conserver, s'il n'avoit un amour très-vif pour lui-même & pour le maintien de tous ses droits, tels qu'il les a reçus de la nature. Celui qui pourroit tout ne voudroit que ce qui lui seroit utile; mais un Etre foible dont la loi restreint & limite encore le pouvoir, perd une partie de lui-même, & reclame en son cœur ce qui lui est ôté. Lui faire un crime de cela seroit lui en faire un d'être lui & non pas un autre; ce seroit vouloir en même-tems qu'il fût & qu'il ne fût pas. Aussi l'ordre enfreint par Adam me paroît-il moins une véritable défense qu'un avis paternel; c'est un avertissement de s'abstenir d'un fruit pernicieux qui donne la mort. Cette idée est assurément plus conforme à celle qu'on doit avoir de la bonté de Dieu & même au texte de la Genese que celle qu'il plaît aux Docteurs de nous prescrire; car quant à la menace de la double mort, on a fait voir que ce mot *morte morieris* n'a pas l'emphase qu'ils lui prêtent, & n'est qu'un hébraïsme employé en d'autres endroits où cette emphase ne peut avoir lieu.

Il y a de plus, un mot si naturel d'indulgence & de commisération dans la ruse du tentateur & dans la séduction de la femme, qu'à considérer dans toutes ses circonstances le péché d'Adam, l'on n'y peut trouver qu'une faute des plus légeres. Cependant, selon eux, quelle effroyable punition! Il est même impossible d'en concevoir une plus terrible; car quel châtiment eût pu porter Adam pour les plus grands crimes, que d'être condamné, lui & toute sa race, à la mort en ce monde, & à passer l'éternité dans l'autre dévorés des feux de l'enfer? Est-ce-là la peine imposée par le Dieu de miséricorde à un pauvre malheureux pour s'être laissé tromper? Que je hais la dé-

Vous ne savez voir que l'homme dans les mains du Diable, & moi je vois comment il y est tombé ; la cause du mal est, selon vous, la nature corrompue, & cette corruption même est un mal dont il falloit chercher la cause. L'homme fut créé bon ; nous en convenons, je crois, tous les deux : Mais vous dites qu'il est méchant, parce qu'il a été méchant; & moi je montre comment il a été méchant. Qui de nous, à votre avis, remonte le mieux au principe ?

CEPENDANT vous ne laissez pas de triompher à votre aise, comme si vous m'aviez terrassé. Vous m'opposez comme une objection insoluble (5) *ce mélange frappant de grandeur & de bassesse, d'ardeur pour la vérité & de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu & de penchant pour le vice*, qui se trouve en nous. *Etonnant contraste*, ajoutez-vous, *qui déconcerte la philosophie payenne, & la laisse errer dans de vaines spéculations !*

CE N'EST pas une vaine spéculation que la Théorie de l'homme, lorsqu'elle se fonde sur la nature, qu'elle marche à l'appui des faits par des conséquences bien liées, & qu'en nous menant à la source des passions, elle nous apprend à régler leur cours. Que si vous appellez philosophie payenne la profession de foi du Vicaire Savoyard, je ne puis répondre à cet imputation, parce que je n'y comprens rien (a) ; mais je

courageante doctrine de nos durs Théologiens ! si j'étois un moment tenté de l'admettre, c'est alors que je croirois blasphémer.

(5) *Mandement* in-4. p. 6. in-12. p. XI.

(a) A moins qu'elle ne se rapporte à l'accusation que m'intente M. de Beaumont dans la suite, d'avoir admis plusieurs Dieux.

je trouve plaisant que vous empruntiez presque ses propres termes, (6) pour dire qu'il n'explique pas ce qu'il a le mieux expliqué.

PERMETTEZ, Monseigneur, que je remette sous vos yeux la conclusion que vous tirez d'une objection si bien discutée, & successivement toute la tirade qui s'y rapporte.

(7) *L'homme se sent entraîné par une pente funeste, & comment se roidiroit-il contre elle, si son enfance n'étoit dirigée par des maîtres pleins de vertu, de sagesse, de vigilance, & si, durant tout le cours de sa vie, il ne faisoit lui-même, sous la protection & avec les graces de son Dieu, des efforts puissans & continuels?*

C'EST-A-DIRE : *Nous voyons que les hommes sont méchans quoiqu'incessamment tirannisés dès leur enfance; si donc on ne les tirannisoit pas dès ce tems-là, comment parviendroit-on à les rendre sages; puisque même en les tirrannisant sans cesse, il est impossible de les rendre tels?*

Nos raisonnemens sur l'éducation pourront devenir plus sensibles, en les apliquant à un autre sujet.

SUPPOSONS, Monseigneur, que quelqu'un vint tenir ce discours aux hommes.

» Vous vous tourmentez beaucoup pour chercher des Gouvernemens équitables & pour » vous donner de bonnes loix. Je vais premiè» rement vous prouver que ce sont vos Gouver» nemens-mêmes qui font les maux auxquels » vous prétendez remédier par eux. Je vous » prou-

(6) Émile, Tome III, p. 68 & 69. prem. Edition.
(7) *Mandement* in-4. p. 6. in-12. p. xi.

» prouverai, de plus, qu'il est impossible que » vous ayez jamais ni de bonnes loix ni des » Gouvernemens équitables ; & je vais vous » montrer ensuite le vrai moyen de prévenir, » sans Gouvernemens & sans Loix, tous ces » maux dont vous plaignez. «

SUPPOSONS qu'il expliquât après cela son sistême & proposât son moyen prétendu. Je n'examine point si ce sistême seroit solide & ce moyen praticable. S'il ne l'étoit pas, peut-être se contenteroit-on d'enfermer l'Auteur avec les foux, & l'on lui rendroit justice : mais si malheureusement il l'étoit, ce seroit bien pis, & vous concevez, Monseigneur, ou d'autres concevront pour vous, qu'il n'y auroit pas assez de buchers & de roues pour punir l'infortuné d'avoir eu raison. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.

QUEL que fût le sort de cet homme, il est sûr qu'un déluge d'écrits viendroit fondre sur le sien. Il n'y auroit pas un Grimaud qui, pour faire sa cour aux Puissances, & tout fier d'imprimer avec privilege du Roi, ne vint lancer sur lui sa brochure, & ses injures, & ne se vantât d'avoir réduit au silence celui qui n'auroit pas daigné répondre, ou qu'on auroit empêché de parler. Mais ce n'est pas encore de cela qu'il s'agit.

SUPPOSONS; enfin, qu'un homme grave, & qui auroit son intérêt à la chose, crût devoir aussi faire comme les autres, & parmi beaucoup de déclamations & d'injures s'avisât d'argumenter ainsi. *Quoi, malheureux ! vous voulez anéantir les Gouvernemens & les Loix ? Tandis que les Gouver-*

nemens & les Loix sont le seul frein du vice, & ont bien de la peine encore à le contenir. Que seroit-ce, grand Dieu ! Si nous ne les avions plus ? Vous nous ôtez les gibets & les roues ; vous voulez établir un brigandage public. Vous êtes un homme abominable.

Si ce pauvre homme osoit parler, il diroit, sans doute. « Très-Excellent Seigneur, votre » Grandeur fait une pétition de principe. Je ne » dis point qu'il ne faut pas réprimer le vice, » mais je dis qu'il vaut mieux l'empêcher de » naître. Je veux pourvoir à l'insuffisance des » Loix, & vous m'alléguez l'insuffisance des » Loix. Vous m'accusez d'établir les abus, par- » ce qu'au lieu d'y remédier j'aime mieux qu'on » les prévienne. Quoi ! s'il étoit un moyen de » vivre toujours en santé, faudroit-il donc » le proscrire, de peur de rendre les méde- » cins oisifs ! Votre Excellence veut toujours » voir des gibets & des roues ; & moi je vou- » drois ne plus voir de malfaiteurs : avec tout » le respect que je lui dois, je ne crois pas » être un homme abominable ».

Hélas ! M. T. C. F. malgré les principes de l'éducation la plus saine & la plus vertueuse ; malgré les promesses les plus magnifiques de la Religion & les menaces les plus terribles, les écarts de la jeunesse ne sont encore que trop fréquens, trop multipliés. J'ai prouvé que cette éducation, que vous appellez la plus saine, étoit la plus insensée ; que cette éducation, que vous appellez la plus vertueuse, donnoit aux enfans tous leurs vices ; j'ai prouvé que toute la gloire du paradis les tentoit moins qu'un morceau de sucre, & qu'ils

craignoient beaucoup plus de s'ennuyer à Vêpres que de brûler en enfer ; j'ai prouvé que les écarts de la jeunesse qu'on se plaint de ne pouvoir reprimer par ces moyens, en étoient l'ouvrage. *Dans quelles erreurs, dans quels excès abandonnée à elle-même, ne se précipiteroit-elle donc pas ?* La jeunesse ne s'égare jamais d'elle-même : toutes ses erreurs lui viennent d'être mal conduite. Les camarades & les maîtresses achevent ce qu'ont commencé les Prêtres & les Précepteurs ; j'ai prouvé cela. *C'est un torrent qui se déborde malgré les digues puissantes qu'on lui avoit opposées : que seroit-ce donc si nul obstacle ne suspendoit ses flots, & ne rompoit ses efforts ?* Je pourrois dire : *c'est un torrent qui renverse vos impuissantes digues & brise tout. Elargissez son lit & le laissez courir sans obstacle ; il ne fera jamais de mal.* Mais j'ai honte d'employer dans un sujet aussi sérieux ces figures de College, que chacun applique à sa fantaisie, & qui ne prouvent rien d'aucun côté.

Au reste, quoique, selon vous, les écarts de la jeunesse ne soient encore que trop fréquens, trop multipliés, à cause de la pente de l'homme au mal, il paroît qu'à tout prendre vous n'êtes pas trop mécontent d'elle, que vous vous complaisez assez dans l'éducation saine & vertueuse que lui donnent actuellement vos maîtres pleins de vertus, de sagesse & de vigilance ; que selon vous, elle perdroit beaucoup à être élevée d'une autre maniére, & qu'au fond vous ne pensez pas de ce siecle, *la lie des siecles*, tout le mal que vous affectez d'en dire à la tête de vos Mandemens.

Je conviens qu'il est superflu de chercher de

de nouveaux plans d'Education, quand on est si content de celle qui existe : mais convenez aussi, Monseigneur, qu'en ceci vous n'êtes pas difficile. Si vous eussiez été aussi coulant en matiere de doctrine, votre Diocèse eût été agité de moins de troubles ; l'orage que vous avez excité, ne fût point retombé sur les Jésuites ; je n'en aurois point été écrasé par compagnie ; vous fussiez resté plus tranquille, & moi aussi.

Vous avouez que pour réformer le monde autant que le permettent la foiblesse, &, selon vous, la corruption de notre nature, il suffiroit d'observer sous la direction & l'impression de la grace les premiers rayons de la raison humaine, de les saisir avec soin, & de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. (8) *Par-là*, continuez-vous, *ces esprits, encore exempts de préjugés seroient pour toujours en garde contre l'erreur ; ces cœurs encore exempts des grandes passions prendroient les impressions de toutes les vertus.* Nous sommes donc d'accord sur ce point, car je n'ai pas dit autre chose. Je n'ai pas ajoûté, j'en conviens, qu'il fallût faire élever les enfans par des Prêtres ; même je ne pensois pas que cela fût nécessaire pour en faire des Citoyens & des hommes ; & cette erreur, si c'en est une, commune à tant de Catholiques, n'est pas un si grand crime à un Protestant. Je n'examine pas si dans votre pays les Prêtres eux-mêmes passent pour de si bons Citoyens ; mais comme l'éducation de la génération présente est leur ouvrage, c'est entre vous d'un côté & vos anciens

(8) *Mandement* in-4. p. 5. in-12. p. x.

anciens Mandemens de l'autre qu'il faut décider si leur lait spirituel lui a si bien profité, s'il en a fait de si grands saints, (9) *vrais adorateurs de Dieu*, & de si grands hommes, *dignes d'être la ressource & l'ornement de la patrie*. Je puis ajoûter une observation qui devroit frapper tous les bons François, & vous-même comme tel; c'est que de tant de Rois qu'a eus votre Nation, le meilleur est le seul que n'ont point élevé les Prêtres.

MAIS qu'importe tout cela, puisque je ne leur ai point donné l'exclusion; qu'ils élevent la jeunesse, s'ils en sont capables; je ne m'y oppose pas; & ce que vous dites là-dessus (10) ne fait rien contre mon Livre. Prétendriez-vous que mon plan fût mauvais, par cela seul qu'il peut convenir à d'autres qu'aux gens d'Eglise?

SI L'HOMME est bon par sa nature, comme je crois l'avoir démontré; il s'ensuit qu'il demeure tel tant que rien d'étranger à lui ne l'altere; & si les hommes sont méchans, comme ils ont pris peine à me l'apprendre, il s'ensuit que leur méchanceté leur vient d'ailleurs; fermez donc l'entrée au vice, & le cœur humain sera toujours bon. Sur ce principe, j'établis l'éducation négative comme la meilleure ou plutôt la seule bonne; je fais voir comment toute éducation positive suit, comme qu'on s'y prenne, une route opposée à son but; & je montre comment on tend au même but, & comment on y arrive par le chemin que j'ai tracé.

J'APPELLE

(9) *Mandement* in-4. p. 5, in-12. p. 1.
(10) Ibid.

J'APPELLE éducation positive celle qui tend à former l'esprit avant l'âge & à donner à l'enfant la connoissance des devoirs de l'homme. J'appelle éducation négative celle qui tend à perfectionner les organes, instrumens de nos connoissances, avant de nous donner ces connoissances, & qui prépare à la raison par l'exercice des sens. L'éducation négative n'est pas oisive, tant s'en faut. Elle ne donne pas les vertus, mais elle prévient les vices; elle n'apprend pas la vérité, mais elle préserve de l'erreur. Elle dispose l'enfant à tout ce qui peut le mener au vrai que quand il est en état de l'entendre, & au bien quand il est en état de l'aimer.

CETTE marche vous déplaît & vous choque; il est aisé de voir pourquoi. Vous commencez par calomnier les intentions de celui qui la propose. Selon vous, cette oisiveté de l'ame m'a paru nécessaire pour la disposer aux erreurs que je lui voulois inculquer. On ne sait pourtant pas trop quelle erreur veut donner à son éleve celui qui ne lui apprend rien avec plus de soin qu'à sentir son ignorance & à savoir qu'il ne sait rien. Vous convenez que le jugement a ses progrès & ne se forme que par dégrés. *Mais s'ensuit-il*, (11) ajoûtez-vous, *qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoisse pas la différence du bien & du mal, qu'il confonde la sagesse avec la folie, la bonté avec la barbarie, la vertu avec le vice?* Tout cela s'ensuit, sans doute, si à cet âge le jugement n'est pas développé. *Quoi!* poursuivez-vous, *il ne sentira pas qu'obéir à son pere est un bien,*

(11) *Mandement* in-4. p. 7. in-12. p. XIV.

bien, que lui désobéir est un mal? Bien loin de là; je soutiens qu'il sentira, au contraire, en quittant le jeu pour aller étudier sa leçon, qu'obéir à son pere est un mal, & que lui désobéir est un bien, en volant quelque fruit défendu. Il sentira aussi, j'en conviens, que c'est un mal d'être puni & un bien d'être récompensé; & c'est dans la balance de ces biens & de ces maux contradictoires que se regle sa prudence enfantine. Je crois avoir démontré cela mille fois dans mes deux premiers volumes, & surtout dans le dialogue du maître & de l'enfant sur ce qui est mal (12). Pour vous, Monseigneur, vous réfutez mes deux volumes en deux lignes, & les voici. (13) *Le prétendre, M. T. C. F. c'est calomnier la nature humaine, en lui attribuant une stupidité qu'elle n'a point.* On ne sauroit employer une réfutation plus tranchante, ni conçue en moins de mots. Mais cette ignorance, qu'il vous plaît d'appeller stupidité, se trouve constamment dans tout esprit gêné dans des organes imparfaits, ou qui n'a pas été cultivé; c'est une observation facile à faire & sensible à tout le monde. Attribuer cette ignorance à la nature humaine n'est donc pas la calomnier, & c'est vous qui l'avez calomniée en lui imputant une malignité qu'elle n'a point.

Vous dites encore; (14) *Ne vouloir enseigner la sagesse à l'homme que dans le tems qu'il sera dominé par la fougue des passions naissantes, n'est-ce pas la lui presenter dans le dessein qu'il la rejette?*

Voilà

(12) Emile, Tome I. p. 189.

(13) *Mandement* in-4. p. 7. in-12. p. XIV.

(14) *Mandement* in-4. p. 9. in-12. p. XVII.

Voilà derechef une intention que vous avez la bonté de me prêter, & qu'assurément nul autre que vous ne trouvera dans mon Livre. J'ai montré, premiérement, que celui qui sera élevé comme je veux ne sera pas dominé par les passions dans le tems que vous dites. J'ai montré encore comment les leçons de la sagesse pouvoient retarder le développement de ces mêmes passions. Ce sont les mauvais effets de votre éducation que vous imputez à la mienne, & vous m'objectez les défauts que je vous aprens à prévenir. Jusqu'à l'adolescence j'ai garanti des passions le cœur de mon éleve, & quand elles sont prêtes à naître, j'en recule encore le progrès par des soins propres à les réprimer. Plutôt, les leçons de la sagesse ne signifient rien pour l'enfant, hors d'état d'y prendre intérêt & de les entendre; plus tard, elles ne prennent plus sur un cœur déja livré aux passions. C'est au seul moment que j'ai choisi qu'elles sont utile, soit pour l'armer ou pour le distraire; il importe également qu'alors le jeune homme en soit occupé.

Vous dites. (15) *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet Auteur veut qu'elle soit dénuée de tout principe de Religion.* La raison en est simple; c'est que je veux qu'elle ait une Religion, & que je ne lui veux rien apprendre dont son jugement ne soit en état de sentir la vérité. Mais moi, Monseigneur, si je disois: *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'on lui prépare, on a grand soin de la pren-*

dre

(15) Mandement in-4. p. 7. in-12. p. xiv.

être avant l'âge de raison. Ferois-je un raisonnement plus mauvais que le vôtre, & feroit-ce un préjugé bien favorable à ce que vous faites apprendre aux enfans ? Selon vous, je choisis l'âge de raison pour inculquer l'erreur, & vous vous prévenez cet âge pour enseigner la vérité. Vous vous pressez d'instruire l'enfant avant qu'il puisse discerner le vrai du faux, & moi j'attends pour le tromper qu'il soit en état de le connoître. Ce jugement est-il naturel, & lequel paroît chercher à séduire, de celui qui ne veut parler qu'à des hommes, ou de celui qui s'adresse aux enfans ?

Vous me censurez d'avoir dit & montré que tout enfant qui croit en Dieu est idolâtre ou antropomorphite, & vous combattez cela en disant (16) qu'on ne peut supposer ni l'un ni l'autre d'un enfant qui a reçu une éducation Chrétienne. Voila ce qui est en question ; reste à voir la preuve. La mienne est que l'éducation la plus Chrétienne ne sauroit donner à l'enfant l'entendement qu'il n'a pas, ni détacher ses idées des êtres matériels, au-dessus desquels tant d'hommes ne sauroient élever les leurs. J'en appelle, de plus, à l'expérience : j'exhorte chacun des Lecteurs à consulter sa mémoire, & à se rappeller si, lorsqu'il a cru en Dieu étant enfant, il ne s'en est pas toujours fait quelque image. Quand vous lui dites que *la divinité n'est rien de ce qui peut tomber sous les sens* ; ou son esprit troublé n'entend rien, ou il entend qu'elle n'est rien. Quand vous lui parlez d'*une intelligence*

(16) *Mandement* in-4. p. 7. in-12. p. XIV.

yeux plusieurs sont parvenus par les seules forces de la raison à la connoissance du vrai Dieu ; & là-dessus vous transcrivez son passage.

MONSEIGNEUR, c'est souvent un petit mal de ne pas entendre un Auteur qu'on lit, mais c'en est un plus grand quand on le réfute, & un très-grand quand on le diffame. Or vous n'avez point entendu le passage de mon Livre que vous attaquez ici, de même que beaucoup d'autres. Le Lecteur jugera si c'est ma faute ou la vôtre quand j'aurai mis le passage entier sous ses yeux.

» Nous tenons « (Les Réformés) » que nul » enfant mort avant l'âge de raison ne sera » privé du bonheur éternel. Les Catholiques » croyent la même chose de tous les enfans » qui ont reçu le baptême, quoiqu'ils n'aient » jamais entendu parler de Dieu. Il y a donc » des cas où l'on peut être sauvé sans croire en » Dieu, & ces cas ont lieu, soit dans l'enfan- » ce, soit dans la démence, quand l'esprit hu- » main est incapable des opérations nécessaires » pour reconnoître la Divinité. Toute la diffé- » rence que je vois ici entre vous & moi, est » que vous prétendez que les enfans ont à sept » ans cette capacité, & que je ne la leur accorde » pas même à quinze. Que j'aye tort ou raison, » il ne s'agit pas ici d'un article de foi, mais » d'une simple observation d'histoire naturelle.

» PAR le même principe, il est clair que tel » homme, parvenu jusqu'à la vieillesse sans » croire en Dieu, ne sera pas pour cela privé » de sa presence dans l'autre vie, si son aveu- » glement n'a pas été volontaire ; & je dis qu'il » ne

» ne l'est pas toujours. Vous en convenez pour » les insensés qu'une maladie prive de leurs » facultés spituelles, mais non de leur qualité » d'hommes, ni par conséquent du droit aux » bienfaits de leur créateur. Pourquoi donc » n'en pas convenir aussi pour ceux qui, sé- » questrés de toute société dès leur enfance, au- » roient mené une vie absolument sauvage, pri- » vés des lumieres qu'on n'acquiert que dans » le commerce des hommes ? Car il est d'une » impossibilité démontrée qu'un pareil sauvage » pût jamais élever ses réflexions jusqu'à la » connoissance du vrai Dieu. La raison nous » dit qu'un homme n'est punissable que pour » les fautes de sa volonté, & qu'une ignoran- » ce invincible ne lui sauroit être imputée à » crime. D'où il suit que devant la justice éter- » nelle, tout homme qui croiroit s'il avoit les » lumieres nécessaires est réputé croire, & qu'il » n'y aura d'incrédules punis que ceux dont le » cœur se ferme à la vérité. » *Emile T. II. pag. 352 & suiv.*

Voila mon passage entier, sur lequel votre erreur saute aux yeux. Elle consiste en ce que vous avez entendu ou fait entendre que, selon moi, il falloit avoir été instruit de l'existence de Dieu pour y croire. Ma pensée est fort différente. Je dis qu'il faut avoir l'entendement développé & l'esprit cultivé jusqu'à certain point pour être en état de comprendre les preuves de l'existence de Dieu, & surtout pour les trouver de soi-même sans en avoir jamais entendu parler. Je parle des hommes barbares ou sauvages ; vous m'alléguez des philosophes : je dis

 qu'il

qu'il faut avoir acquis quelque philosophie pour s'élever aux notions du vrai Dieu ; vous citez Saint Paul qui reconnoît que quelques Philosophes payens se sont élevés aux notions du vrai Dieu : je dis que tel homme grossier n'est pas toujours en état de se former de lui-même une idée juste de la divinité ; vous dites que les hommes instruits sont en état de se former une idée juste de la divinité ; & sur cette unique preuve, mon opinion vous paroît *souverainement absurde.* Quoi ! parce qu'un Docteur en droit doit savoir les loix de son pays, est-il absurde de supposer qu'un enfant qui ne sçait pas lire a pu les ignorer ?

Quand un Auteur ne veut pas se répéter sans cesse, & qu'il a une fois établi clairement son sentiment sur une matiere, il n'est pas tenu de rapporter toujours les mêmes preuves en raisonnant sur le même sentiment. Ses Ecrits s'expliquent alors les uns par les autres, & les derniers, quand il a de la méthode, supposent toujours les premiers. Voilà ce que j'ai toujours tâché de faire, & ce que j'ai fait, sur-tout, dans l'occasion dont il s'agit.

Vous supposez, ainsi que ceux qui traitent de ces matieres, que l'homme apporte avec lui sa raison toute formée, & qu'il ne s'agit que de la mettre en œuvre. Or cela n'est pas vrai ; car l'une des acquisitions de l'homme, & même des plus lentes, est la raison. L'homme apprend à voir des yeux de l'esprit ainsi que des yeux du corps ; mais le premier apprentissage est bien plus long que l'autre, parce que les rapports des objets intellectuels ne se mesurant pas comme

me l'étendue, ne se trouvent que par estimation, & que nos premiers besoins, nos besoins physiques, ne nous rendent pas l'examen de ces mêmes objets si intéressant. Il faut apprendre à voir deux objets à la fois; il faut apprendre à les comparer entre eux, il faut apprendre à comparer les objets en grand nombre, à remonter par dégrés aux causes, à les suivre dans leurs effets; il faut avoir combiné des infinités de rapports pour acquérir des idées de convenance, de proportion, d'harmonie & d'ordre. L'homme qui, privé du secours de ses semblables & sans cesse occupé de pourvoir à ses besoins, est réduit en toute chose à la seule marche de ses propres idées, fait un progrès bien lent de ce côté-là: il vieillit & meurt avant d'être sorti de l'enfance de la raison. Pouvez-vous croire de bonne foi que d'un million d'hommes élevés de cette maniere, il y en eût un seul qui vint à penser à *Dieu*?

L'ORDRE de l'Univers, tout admirable qu'il est, ne frappe pas également tous les yeux. Le peuple y fait peu d'attention, manquant des connoissances qui rendent cet ordre sensible, & n'ayant point appris à réfléchir sur ce qu'il apperçoit. Ce n'est ni endurcissement ni mauvaise volonté; c'est ignorance, engourdissement d'esprit. La moindre méditation fatigue ces gens-là, comme le moindre travail des bras fatigue un homme de cabinet. Ils ont ouï parler des œuvres de Dieu & des merveilles de la nature. Ils répétent les mêmes mots sans y joindre les mêmes idées, & ils sont peu touchés de tout ce qui peut élever le sage à son Créateur. Or

si parmi nous le peuple, à portée de tant d'instructions, est encore si stupide; que seront ces pauvres gens abandonnés à eux-mêmes dès leur enfance, & qui n'ont jamais rien appris d'autrui? Croyez-vous qu'un Caffre ou un Lapon philosophe beaucoup sur la marche du monde & sur la génération des choses? Encore les Lapons & les Caffres, vivant en corps de Nations, ont-ils des multitudes d'idées acquises & communiquées, à l'aide desquelles ils acquièrent quelques notions grossieres d'une divinité: ils ont, en quelque façon, leur catéchisme: mais l'homme sauvage errant seul dans les bois n'en a point du tout. Cet homme n'existe pas, direz-vous; soit. Mais il peut exister par supposition. Il existe certainement des hommes qui n'ont jamais eu d'entretien philosophique en leur vie, & dont tout le tems se consume à chercher leur nourriture, la dévorer & dormir. Que ferons-nous de ces hommes-là, des Eskimaux, par exemple? En ferons-nous des Théologiens?

Mon sentiment est donc que l'esprit de l'homme, sans progrès, sans instruction, sans culture, & tel qu'il sort des mains de la nature, n'est pas en état de s'élever de lui-même aux sublimes notions de la divinité; mais que ces notions se présentent à nous à mesure que notre esprit se cultive; qu'aux yeux de tout homme qui a pensé, qui a réfléchi, Dieu se manifeste dans ses ouvrages; qu'il se révele aux gens éclairés dans le spectacle de la nature; qu'il faut, quand on a les yeux ouverts, les fermer pour ne l'y pas voir; que tout philosophe athée est

est un raisonneur de mauvaise-foi, ou que son orgueil aveugle; mais qu'aussi tel homme stupide & grossier, quoique simple & vrai, tel esprit sans erreur & sans vice, peut, par une ignorance involontaire, ne pas remonter à l'Auteur de son être, & ne pas concevoir ce que c'est que Dieu; sans que cette ignorance le rende punissable d'un défaut auquel son cœur n'a point consenti. Celui-ci n'est pas éclairé, & l'autre refuse de l'être : cela me paroît fort différent.

APPLIQUEZ à ce sentiment votre passage de Saint Paul, & vous verrez qu'au lieu de le combattre, il le favorise; vous verrez que ce passage tombe uniquement sur ces sages prétendus à qui *ce qui peut être connu de Dieu a été manifesté*, à qui *la considération des choses qui ont été faites dès la création du monde, a rendu visible ce qui est invisible en Dieu*, mais qui *ne l'ayant point glorifié & ne lui ayant point rendu graces, se sont perdus dans la vanité de leur raisonnement*, &, ainsi demeurés sans excuse, *en se disant sages, sont devenus foux*. La raison sur laquelle l'Apôtre reproche aux philosophes de n'avoir pas glorifié le vrai Dieu, n'étant point applicable à ma supposition, forme une induction toute en ma faveur; elle confirme ce que j'ai dit moi-même, que tout (20) *philosophe qui ne croit pas, a tort, parce qu'il use mal de la raison qu'il a cultivée, & qu'il est en état d'entendre les vérités qu'il rejette*; elle montre, enfin, par le passage même, que vous ne m'avez point entendu; & quand vous

(20) Emile, Tom. II. pag. 350.

vous m'imputez d'avoir dit ce que je n'ai ni dit ni pensé, savoir que l'on ne croit en Dieu que sur l'autorité d'autrui (21), vous avez tellement tort, qu'au contraire je n'ai fait que distinguer les cas où l'on peut connoître Dieu par soi-même, & les cas où l'on ne le peut que par le secours d'autrui.

Au reste, quand vous auriez raison dans cette critique; quand vous auriez solidement réfuté mon opinion, il ne s'ensuivroit pas de cela seul qu'elle fût souverainement absurde, comme il vous plaît de la qualifier : on peut se tromper sans tomber dans l'extravagance, & toute erreur n'est pas une absurdité. Mon respect pour vous me rendra moins prodigue d'épithetes, & ce ne sera pas ma faute si le Lecteur trouve à les placer.

Toujours avec l'arrangement de censurer sans entendre, vous passez d'une imputation grave & fausse à une autre qui l'est encore plus, & après m'avoir injustement accusé de nier l'évidence de la divinité, vous m'accusez plus injustement d'en avoir révoqué l'unité en doute. Vous faites plus; vous prenez la peine d'entrer là-dessus en discussion, contre votre ordinaire, & le seul endroit de votre Mandement où vous ayez raison, est celui où vous réfutez une extravagance que je n'ai pas dite.

Voici le passage que vous attaquez, ou plutôt

(21) M. de Beaumont ne dit pas cela en propres termes; mais c'est le seul sens raisonnable qu'on puisse donner à son texte, appuyé du passage de Saint Paul; & je ne puis répondre qu'à ce que j'entens. (*Voyez son Mandement* in-4. *pag.* 10.) in-12. p. XVIII.

tôt votre passage où vous rapportez le mien ; car il faut que le Lecteur me voye entre vos mains.

» (22) Je sais, « *fait-il dire au personnage supposé qui lui sert d'organe* ; » je sais que le mon- » de est gouverné par une volonté puissante & » sage ; je le vois, ou plutôt je le sens, & ce- » la m'importe à savoir : mais ce même monde » est-il éternel, ou créé ? Y a-t-il un principe » unique des choses ? Y en a-t-il deux ou plu- » sieurs, & quelle est leur nature ? Je n'en sais » rien, & que m'importe ? .... (23) je re- » nonce à des questions oiseuses qui peuvent » inquietter mon amour-propre, mais qui sont » inutiles à ma conduite & supérieures à ma » raison «.

J'observe, en passant, que voici la seconde fois que vous qualifiez le Prêtre Savoyard de personnage chimérique ou supposé. Comment êtes-vous instruit de cela, je vous supplie ? J'ai affirmé ce que je savois ; vous niez ce que vous ne savez pas ; qui des deux est le téméraire ? On sait, j'en conviens, qu'il y a peu de Prêtres qui croyent en Dieu ; mais encore n'est-il pas prouvé qu'il n'y en ait point du tout. Je reprends votre texte.

(24) *Que veut donc dire cet Auteur téméraire ? ...... l'unité de Dieu lui paroît une question oiseuse & supérieure à sa raison, comme si la mul-* tiplicité

(22) *Mandement* in-4. pag. 10. in-12. p. xix.

(23) Ces points indiquent une lacune de deux lignes par lesquelles le passage est tempéré, & que M. de Beaumont n'a pas voulu transcrire. *Voyez Emile*, T. III. p. 61.

(24) *Mandement* in-4. pag. 11. in-12. p. xx.

tiplicité des Dieux n'étoit pas la plus grande des absurdités. » La pluralité des Dieux «, *dit énergiquement Tertullien*, » est une nullité de Dieu, « *admettre un Dieu, c'est admettre un Etre suprême & indépendant, auquel tous les autres Etres soient subordonnés* (25). *Il implique donc qu'il y ait plusieurs Dieux.*

MAIS qui est-ce qui dit qu'il y a plusieurs Dieux ? Ah ; Monseigneur ! vous voudriez bien que j'eusse dit de pareilles folies ; vous n'auriez surement pas pris la peine de faire un Mandement contre moi.

JE NE sais ni pourquoi ni comment ce qui est est, & bien d'autres qui se piquent de le dire ne le savent pas mieux que moi. Mais je vois qu'il n'y a qu'une premiere cause motrice ; puisque tout concourt sensiblement aux mêmes fins. Je reconnois donc une volonté unique & suprême qui dirige tout, & une puissance unique & suprême qui exécute tout. J'attribue cette puissance & cette volonté au même Etre, à cause de leur parfait accord qui se conçoit mieux dans un que dans deux, & parce qu'il ne faut pas sans raison multiplier les êtres : car le mal même que nous voyons n'est point un mal absolu, & , loin de combattre directement le bien, il concourt avec lui à l'harmonie universelle.

MAIS

(25) Tertullien fait ici un sophisme très-familier aux peres de l'Eglise. Il définit le mot *Dieu* selon les Chrétiens, & puis il accuse les payens de contradiction, parce que contre sa définition ils admettent plusieurs Dieux. Ce n'étoit pas la peine de m'imputer une erreur que je n'ai pas commise, uniquement pour citer si hors de propos un sophisme de Tertullien.

Mais ce par quoi les choses sont, se distingue très-nettement sous deux idées; savoir, la chose qui fait & la chose qui est faite; même ces deux idées ne se réunissent pas dans le même être sans quelque effort d'esprit, & l'on ne conçoit guere une chose qui agit, sans en supposer une autre sur laquelle elle agit. De plus, il est certain que nous avons l'idée de deux substances distinctes; savoir, l'esprit & la matiere; ce qui pense, & ce qui est étendu; & ce deux idées se conçoivent très-bien l'une sans l'autre.

Il y a donc deux manieres de concevoir l'origine des choses, savoir; ou dans deux causes diverses, l'une vive & l'autre morte, l'une motrice & l'autre mue, l'une active & l'autre passive, l'une efficiente & l'autre instrumentale; ou dans une cause unique qui tire d'elle seule tout ce qui est, & tout ce qui se fait. Chacun de ces deux sentimens, débattus par les métaphisiciens depuis tant de siecles, n'en est pas devenu plus croyable à la raison humaine: & si l'existence éternelle & nécessaire de la matiere a pour nous ses difficultés, sa création n'en a pas de moindres: puisque tant d'hommes & de philosophes, qui dans tous les tems ont médité sur ce sujet, ont tous unanimement rejetté la possibilité de la création, excepté peut-être un très-petit nombre qui paroissent avoir sincerement soumis leur raison à l'autorité; sincérité que les motifs de leur intérêt, de leur sûreté, de leur repos, rendent fort suspecte, & dont il sera toujours impossible de s'assurer, tant que l'on risquera quelque chose à parler vrai.

Su-

SUPPOSÉ qu'il y ait un principe éternel & unique des choses, ce principe étant simple dans son essence n'est pas composé de matiere & d'esprit, mais il est matiere ou esprit seulement. Sur les raisons déduites par le Vicaire, il ne sauroit concevoir que ce principe soit matiere; & s'il est esprit, il ne sauroit concevoir que par lui la matiere ait reçu l'être: car il faudroit pour cela concevoir la création; or l'idée de création, l'idée sous laquelle on conçoit que par un simple acte de volonté rien devient quelque chose, est, de toutes les idées qui ne sont pas clairement contradictoires, la moins compréhensible à l'esprit humain.

ARRETÉ des deux côtés par ces difficultés, le bon Prêtre demeure indécis, & ne se tourmente point d'un doute de pure spéculation, qui n'influe en aucune maniere sur ses devoirs en ce monde; car enfin que m'importe d'expliquer l'origine des êtres, pourvû que je sache comment ils subsistent, quelle place j'y dois remplir, & en vertu de quoi cette obligation m'est imposée?

MAIS supposer deux principes (26) des choses, supposition que pourtant le Vicaire ne fait point, ce n'est pas pour cela supposer deux Dieux; à moins que, comme les Manichéens,

(26) Celui qui ne connoît que deux substances, ne peut non plus imaginer que deux principes, & le terme, *ou plusieurs*, ajouté dans l'endroit cité, n'est là qu'une espece d'explétif, servant tout-au-plus à faire entendre que le nombre de ces principes n'importe pas plus à connoître que leur nature.

nichéens, on ne suppose aussi ces principes tous deux actifs; doctrine absolument contraire à celle du Vicaire, qui, très-positivement, n'admet qu'une Intelligence premiere qu'un seul principe actif, & par conséquent qu'un seul Dieu.

J'AVOUE bien que la création du monde étant clairement énoncée dans nos traductions de la Genese, la rejetter positivement seroit à cet égard rejetter l'autorité, sinon des Livres Sacrés, au moins des traductions qu'on nous en donne, & c'est aussi ce qui tient le Vicaire dans un doute qu'il n'auroit peut-être pas sans cette autorité; Car d'ailleurs la coexistence des deux Principes (27) semble expliquer mieux la constitution de l'univers & lever des difficultés qu'on a peine à résoudre sans elle, comme entre autres celle de l'origine du mal. De plus, il faudroit entendre parfaitement l'Hébreu, & même avoir été contemporain de Moïse, pour savoir certainement quel sens il a donné au mot qu'on nous rend par le mot *créa*. Ce terme est trop philosophique pour avoir eu dans son origine l'acception connue & populaire que nous lui donnons

(27) Il est bon de remarquer que cette question de l'éternité de la matiere, qui effarouche si fort nos Théologiens, effarouchoit assez peu les Peres de l'Eglise, moins éloignés des sentimens de Platon. Sans parler de Justin martir, d'Origene, & d'autres, Clément Alexandrin prend si bien l'affirmative dans ses Hypotiposes, que Photius veut à cause de cela que ce Livre ait été falsifié. Mais le même sentiment reparoît encore dans les Stromates, où Clément rapporte celui d'Héraclite sans l'improuver. Ce Pere, Livre V. tâche, à la vérité d'établir un seul principe, mais c'est parce qu'il refuse ce nom à la matiere, même en admettant son éternité,

donnons maintenant sur la foi de nos Docteurs. Cette acception a pu changer & tromper même les Septante, déja imbus des questions de la philosophie grecque ; rien n'est moins rare que des mots dont le sens change par trait de temps, & qui font attribuer aux anciens Auteurs qui s'en sont servis, des idées qu'ils n'ont point eues. Il est très-douteux que le mot Grec ait eu le sens qu'il nous plaît de lui donner, & il est très-certain que le mot Latin n'a point eu ce même sens, puisque Lucrece, qui nie formellement la possibilité de toute création, ne laisse pas d'employer souvent le même terme pour exprimer la formation de l'Univers & de ses parties. Enfin M. de Beausobre a prouvé (28) que la notion de la création ne se trouve point dans l'ancienne Théologie judaïque, & vous êtes trop instruit, Monseigneur, pour ignorer que beaucoup d'hommes pleins de respect pour nos Livres Sacrés n'ont cependant point reconnu dans le recit de Moïse l'absolue création de l'Univers. Ainsi le Vicaire, à qui le despotisme des Théologiens n'en impose pas, peut très-bien, sans en être moins orthodoxe, douter s'il y a deux principes éternels des choses, ou s'il n'y en a qu'un. C'est un débat purement grammatical ou philosophique, où la révélation n'entre pour rien.

QUOIQU'IL en soit, ce n'est pas de cela qu'il s'agit entre nous, & sans soutenir les sentimens du Vicaire, je n'ai rien à faire ici qu'à montrer vos torts.

OR

(28) Hist. du Manichéisme. T. II.

Or vous avez tort d'avancer que l'unité de Dieu me paroît une question oiseuse & supérieure à la raison ; puisque dans l'Ecrit que vous censurez, cette unité est établie & soutenue par le raisonnement ; & vous avez tort de vous étayer d'un passage de Tertullien pour conclure contre moi qu'il implique qu'il y ait plusieurs Dieux : car sans avoir besoin de Tertullien, je concluds aussi de mon côté qu'il implique qu'il y ait plusieurs Dieux.

Vous avez tort de me qualifier pour cela d'Auteur téméraire, puisqu'où il n'y a point d'assertion, il n'y a point de témérité. On ne peut concevoir qu'un Auteur soit un téméraire, uniquement pour être moins hardi que vous.

Enfin vous avez tort de croire avoir bien justifié les dogmes particuliers qui donnent à Dieu les passions humaines, & qui, loin d'éclaircir les notions du grand Etre, les embrouillent & les avilissent, en m'accusant faussement d'embrouiller & d'avilir moi-même ces notions, d'attaquer directement l'essence divine, que je n'ai point attaquée, & de révoquer en doute son unité, que je n'ai point révoquée en doute. Si je l'avois fait, que s'ensuivroit-il ? Récriminer n'est pas se justifier : mais celui qui, pour toute défense ne fait que récriminer à faux, a bien l'air d'être seul coupable.

La contradiction que vous me reprochez dans le même lieu, est tout aussi bien fondée que la précédente accusation. *Il ne sait*, dites-vous, *quelle est la nature de Dieu, & bientôt après*

il reconnoît que cet Etre suprême est doué d'intelligence, de puissance, de volonté, & de bonté ; n'est-ce donc pas-là avoir une idée de la nature divine ?

VOICI, Monseigneur, là-dessus ce que j'ai à vous dire.

« DIEU est intelligent ; mais comment l'est-» il ? L'homme est intelligent quand il raisonne, & la suprême intelligence n'a pas besoin » de raisonner ; il n'y a pour elle ni prémisses, » ni conséquences, il n'y a pas même de pro-» position ; elle est purement intuitive, elle » voit également tout ce qui est & tout ce qui » peut être ; toutes les vérités ne sont pour » elle qu'une seule idée, comme tous les lieux » un seul point & tous les temps un seul mo-» ment. La puissance humaine agit par des » moyens, la puissance divine agit par elle-» même : Dieu peut parce qu'il veut, sa volon-» té fait son pouvoir. Dieu est bon, rien n'est » plus manifeste ; mais la bonté dans l'homme » est l'amour de ses semblables, & la bonté de » Dieu est l'amour de l'ordre ; car c'est par » l'ordre qu'il maintient ce qui existe, & lie » chaque partie avec le tout. Dieu est juste, » j'en suis convaincu ; c'est une suite de sa bon-» té ; l'injustice des hommes est leur œuvre & » non pas la sienne ; le désordre moral qui dé-» pose contre la providence aux yeux des phi-» losophes, ne fait que la démontrer aux » miens. Mais la justice de l'homme est de ren-» dre à chacun ce qui lui appartient, & la » justice de Dieu de demander compte à chacun » de ce qu'il lui a donné.

» QUE si je viens à découvrir successivement

» ces

» ces attributs dont je n'ai nulle idée absolue, » c'est par des conséquences forcées, c'est par » le bon usage de ma raison : mais je les affir- » me sans les comprendre, & dans le fond, » c'est n'affirmer rien. J'ai beau me dire, Dieu » est ainsi ; je le sens, je me le prouve: je n'en » conçois pas mieux comment Dieu peut être » ainsi.

» ENFIN plus je m'efforce de contempler son » essence infinie, moins je la conçois ; mais » elle est, cela me suffit ; moins je la conçois, » plus je l'adore. Je m'humilie & lui dis : Etre » des êtres, je suis parce que tu es ; c'est m'éle- » ver à ma source que de te méditer sans cesse. » Le plus digne usage de ma raison est de s'a- » néantir devant toi : c'est mon ravissement » d'esprit, c'est le charme de ma foiblesse de » me sentir accablé de ta grandeur. «

VOILA ma réponse, & je la crois péremptoire. Faut-il vous dire, à present où je l'ai prise ? Je l'ai tirée mot-à-mot de l'endroit même que vous accusez de contradiction (29). Vous en usez comme tous mes adversaires, qui, pour me réfuter, ne font qu'écrire les objections que je me suis faites, & supprimer mes solutions. La réponse est déjà toute prête : c'est l'ouvrage qu'ils ont réfuté.

NOUS avançons, Monseigneur, vers les discussions les plus importantes.

APRE'S avoir attaqué mon Systême & mon Livre, vous attaquez aussi ma Religion, & parce que le Vicaire Catholique fait des objections contre

(29) Emile, T. III. pag. 94 & *suiv.*

contre son Eglise, vous cherchez à me faire passer pour ennemi de la mienne ; comme si proposer des difficultés sur un sentiment, c'étoit y renoncer ; comme si toute connoissance humaine n'avoit pas les siennes: comme si la Géométrie elle-même n'en avoit pas, ou que les Géométres se fissent une loi de les taire pour ne pas nuire à la certitude de leur art.

La reponse que j'ai d'avance à vous faire est de vous déclarer avec ma franchise ordinaire mes sentimens en matiere de Religion, tels que je les ai professés dans tous mes Ecrits, & tels qu'ils ont toujours été dans ma bouche & dans mon cœur. Je vous dirai, de plus, pourquoi j'ai publié la profession de foi du Vicaire, & pourquoi, malgré tant de clameurs je la tiendrai toujours pour l'Ecrit le meilleur & le plus utile dans le siecle où je l'ai publié. Les buchers ni les décrets ne me feront point changer de langage, les Théologiens en m'ordonnant d'être humble, ne me feront point être faux, & les philosophes en me taxant d'hypocrisie, ne me feront point professer l'incrédulité. Je dirai ma Religion, parce que j'en ai une, & je la dirai hautement, parce que j'ai le courage de la dire, & qu'il seroit à desirer pour le bien des hommes que ce fût celle du genre humain.

Monseigneur, je suis Chrétien, & sincerement Chrétien, selon la doctrine de l'Evangile. Je suis Chrétien, non comme un disciple des Prêtres, mais comme un disciple de Jesus-Christ. Mon Maître a peu subtilisé sur le dogme, & beaucoup insisté sur les devoirs ; il prescrivoit moins d'articles de foi que de bonnes œuvres ;

il

il n'ordonnoit de croire que ce qui étoit nécessaire pour être bon ; quand il résumoit la Loi & les Prophêtes, c'étoit bien plus dans des actes de vertu que dans des formules de croyance (30), & il m'a dit par lui-même & par ses Apôtres que celui qui aime son frere a accompli la Loi (31).

Moi de mon côté, très-convaincu des vérités essentielles au Christianisme, lesquelles servent de fondement à toute bonne morale, cherchant au surplus à nourrir mon cœur de l'esprit de l'Evangile sans tourmenter ma raison de ce qui m'y paroît obscur, enfin persuadé que quiconque aime Dieu par dessus toute chose & son prochain comme soi-même, est un vrai Chrétien, je m'efforce de l'être, laissant à part toutes ces subtilités de doctrine, tous ces importans galimathias dont les Pharisiens embrouillent nos devoirs & offusquent notre foi ; & mettent avec Saint Paul la foi même au-dessous de la charité (32).

Heureux d'être né dans la Religion la plus raisonnable & la plus sainte qui soit sur la terre, je reste inviolablement attaché au culte de mes Peres : comme eux je prends l'Ecriture & la raison pour les uniques regles de ma croyance, comme eux je récuse l'autorité des hommes, & n'entends me soumettre à leurs formules qu'autant que j'en apperçois la vérité ; comme eux je me réunis de cœur avec les vrais serviteurs de Jesus-Christ & les vrais adorateurs de

(30) Matth. VII. 12.
(31) Galat. V. 14.
(32) 1. Cor. XIII. 2. 13.

de Dieu, pour lui offrir dans la communion des fidelles les hommages de son Eglise. Il m'est consolant & doux d'être compté parmi ses membres, de participer au culte public qu'ils rendent à la divinité, & de me dire au milieu d'eux; je suis avec mes freres.

PÉNÉTRÉ de reconnoissance pour le digne Pasteur qui, résistant au torrent de l'exemple, & jugeant dans la vérité, n'a point exclus de l'Eglise un défenseur de la cause de Dieu, je conserverai toute ma vie un tendre souvenir de sa charité vraiment Chrétienne. Je me ferai toujours une gloire d'être compté dans son Troupeau, & j'espere n'en point scandaliser les membres ni par mes sentimens ni par ma conduite. Mais lorsque d'injustes Prêtres s'arrogeant des droits qu'ils n'ont pas, voudront se faire les arbitres de ma croyance, & viendront me dire arrogamment; rétractez-vous, déguisez-vous, expliquez ceci, desavouez cela; leurs hauteurs ne m'en imposeront point; ils ne me feront point mentir pour être orthodoxe, ni dire pour leur plaire ce que je ne pense pas. Que si ma véracité les offense, & qu'ils veuillent me retrancher de l'Eglise, je craindrai peu cette menace dont l'exécution n'est pas en leur pouvoir. Ils ne m'empêcheront pas d'être uni de cœur avec les fidelles; ils ne m'oteront pas du rang des élus si j'y suis inscrit. Ils peuvent m'en ôter les consolations dans cette vie, mais non l'espoir dans celle qui doit la suivre, & c'est là que mon vœu le plus ardent & le plus sincere est d'avoir Jesus-Christ même pour arbitre & pour Juge entre eux & moi.

TELS

TELS sont, Monseigneur, mes vrais sentimens, que je ne donne pour regle à personne, mais que je déclare être les miens, & qui resteront tels tant qu'il plaira, non aux hommes, mais à Dieu, seul maître de changer mon cœur & ma raison : car aussi longtems que je serai ce que je suis & que je penserai comme je pense, je parlerai comme je parle. Bien différent, je l'avoue, de vos Chrétiens en effigie, toujours prêts à croire ce qu'il faut croire ou à dire ce qu'il faut dire pour leur intérêt ou pour leur repos, & toujours sûrs d'être assez bons Chrétiens, pourvû qu'on ne brûle pas leurs Livres & qu'ils ne soient pas décrétés. Ils vivent en gens persuadés que non seulement il faut confesser tel & tel article, mais que cela suffit pour aller en paradis ; & moi je pense, au contraire, que l'essentiel de la Religion consiste en pratique, que non seulement il faut être homme de bien, miséricordieux, humain, charitable ; mais que quiconque est vraiment tel en croit assez pour être sauvé. J'avoue, au reste, que leur doctrine est plus commode que la mienne, & qu'il en coûte bien moins de se mettre au nombre des fidelles par des opinions que par des vertus.

QUE si j'ai dû garder ces sentimens pour moi seul, comme ils ne cessent de le dire ; si lorsque j'ai eu le courage de les publier & de me nommer, j'ai attaqué les Loix & troublé l'ordre public, c'est ce que j'examinerai tout-à-l'heure. Mais qu'il me soit permis, auparavant, de vous supplier, Monseigneur, vous & tous ceux qui liront cet écrit d'ajouter quelque foi aux déclarations d'un ami de la vérité, & de ne pas imi-

ter ceux qui, sans preuve, sans vraisemblance; & sur le seul témoignage de leur propre cœur; m'accusent d'athéisme & d'irréligion contre des protestations si positives, & que rien de ma part n'a jamais démenties. Je n'ai pas trop, ce me semble, l'air d'un homme qui se déguise, & il n'est pas aisé de voir quel intérêt j'aurois à me déguiser ainsi. L'on doit présumer que celui qui s'exprime si librement sur ce qu'il ne croit pas, est sincère en ce qu'il dit croire, & quand ses discours, sa conduite & ses écrits sont toujours d'accord sur ce point, quiconque ose affirmer qu'il ment, & n'est pas un Dieu, ment infailliblement lui-même.

Je n'ai pas toujours eu le bonheur de vivre seul. J'ai fréquenté des hommes de toute espece. J'ai vû des gens de tous les partis, des Croyans de toutes les sectes, des esprits-forts de tous les sistêmes : j'ai vû des grands, des petits, des libertins, des philosophes. J'ai eu des amis sûrs & d'autres qui l'étoient moins : j'ai été environné d'espions, de malveuillans, & le monde est plein de gens qui me haïssent à cause du mal qu'ils m'ont fait. Je les adjure tous, quels qu'ils puissent être, de déclarer au public ce qu'ils savent de ma croyance en matiere de Religion : si dans le commerce le plus suivi, si dans la plus étroite familiarité, si dans la gayeté des repas, si dans les confidences du tête-à-tête ils m'ont jamais trouvé différent de moi-même ; si lorsqu'ils ont voulu disputer ou plaisanter, leurs argumens ou leurs railleries m'ont un moment ébranlé, s'ils m'ont surpris à varier dans mes sentimens, si dans le secret de mon cœur ils en

ont

ont pénétré que je cachois au public ; si dans quelque tems que ce soit ils ont trouvé en moi une ombre de fausseté ou d'hypocrisie, qu'ils le disent, qu'ils révelent tout, qu'ils me dévoilent ; j'y consens, je les en prie, je les dispense du secret de l'amitié ; qu'ils disent hautement, non ce qu'ils voudroient que je fusse, mais ce qu'ils savent que je suis : qu'ils me jugent selon leur conscience ; je leur confie mon honneur sans crainte, & je promets de ne les point récuser.

Que ceux qui m'accusent d'être sans Religion parce qu'ils ne conçoivent pas qu'on en puisse avoir une, s'accordent au moins s'ils peuvent entre eux. Les uns ne trouvent dans mes Livres qu'un Sistême d'athéisme, les autres disent que je rends gloire à Dieu dans mes Livres sans y croire au fond de mon cœur. Ils taxent mes écrits d'impiété & mes sentimens d'hypocrisie. Mais si je prêche en public l'athéisme, je ne suis donc pas un hypocrite, & si j'affecte une foi que je n'ai point, je n'enseigne donc pas l'impiété. En entassant des imputations contradictoires, la calomnie se découvre elle-même ; mais la malignité est aveugle, & la passion ne raisonne pas.

Je n'ai pas, il est vrai, cette foi dont j'entens se vanter tant de gens d'une probité si médiocre, cette foi robuste qui ne doute jamais de rien, qui croit sans façon tout ce qu'on lui présente à croire, & qui met à part ou dissimule les objections qu'elle ne sait pas résoudre. Je n'ai pas le bonheur de voir dans la révélation l'évidence qu'ils y trouvent, & si je me détermine pour elle, c'est parce que mon cœur m'y

MONSEIGNEUR, si je suis un hypocrite, je suis un fou ; puisque, pour ce que je demande aux hommes, c'est une grande folie de se mettre en frais de fausseté ; si je suis un hypocrite, je suis un sot ; car il faut l'être beaucoup pour ne pas voir que le chemin que j'ai pris ne mene qu'à des malheurs dans cette vie, & que quand j'y pourrois trouver quelque avantage, je n'en puis profiter sans me démentir. Il est vrai que j'y suis à tems encore ; je n'ai qu'à vouloir un moment tromper les hommes ; & je mets à mes pieds tous mes ennemis. Je n'ai point encore atteint la vieillesse ; je puis avoir long-tems à souffrir ; je puis voir changer derechef le public sur mon compte : mais si jamais j'arrive aux honneurs & à la fortune, par quelque route que j'y parvienne, alors je serai un hypocrite ; cela est sûr.

LA GLOIRE de l'ami de la vérité n'est point attachée à telle opinion plutôt qu'à telle autre ; quoiqu'il dise, pourvu qu'il le pense, il tend à son but. Celui qui n'a d'autre intérêt que d'être vrai, n'est point tenté de mentir, & il n'y a nul homme sensé qui ne préfere le moyen le plus simple, quand il est aussi le plus sûr. Mes ennemis auront beau faire avec leurs injures ; ils ne m'ôteront point l'honneur d'être un homme véridique en toute chose, d'être le seul Auteur de mon siécle & de beaucoup d'autres qui ait écrit de bonne foi, & qui n'ait dit que ce qu'il a cru : ils pourront un moment souiller ma réputation à force de rumeurs & de calomnies ; mais elle en triomphera tôt ou tard ; car tandis qu'ils varieront dans leurs imputations ridicules,

ridicules, je resterai toujours le même ; & sans autre art que ma franchise, j'ai dequoi les désoler toujours.

MAIS cette franchise est déplacée avec le public ! Mais toute vérité n'est pas bonne à dire ! Mais bien que tous les gens sensés pensent comme vous, il n'est pas bon que le vulgaire pense ainsi ! Voilà ce qu'on me crie de toutes parts ; voilà, peut-être, ce que vous me diriez vous-même, si nous étions tête-à-tête dans votre Cabinet. Tels sont les hommes. Ils changent de langage comme d'habit ; ils ne disent la vérité qu'en robe de chambre ; en habit de parade ils ne savent plus que mentir, & non-seulement ils sont trompeurs & fourbes à la face du genre humain, mais ils n'ont pas honte de punir contre leur conscience quiconque ose n'être pas fourbe & trompeur public comme eux. Mais ce principe est-il bien vrai que toute vérité n'est pas bonne à dire ? Quand il le seroit, s'ensuivroit-il que nulle erreur ne fût bonne à détruire, & toutes les folies des hommes sont-elles si saintes, qu'il n'y en ait aucune qu'on ne doive respecter ? Voilà ce qu'il conviendroit d'examiner avant de me donner pour loi une maxime suspecte & vague, qui, fût-elle vraye en elle-même, peut pécher par son application.

J'AI grande envie, Monseigneur, de prendre ici ma méthode ordinaire, & de donner l'histoire de mes idées pour toute réponse à mes accusateurs. Je crois ne pouvoir mieux justifier tout ce que j'ai osé dire, qu'en disant encore tout ce que j'ai pensé.

SITÔT que je fus en état d'observer les hommes ;

mes, je les regardois faire, & je les écoutois parler ; puis, voyant que leurs actions ne ressembloient point à leurs discours, je cherchai la raison de cette dissemblance, & je trouvai qu'être & paroître étant pour eux deux choses aussi différentes qu'agir & parler, cette deuxieme différence étoit la cause de l'autre, & avoit elle-même une cause qui me restoit à chercher.

Je la trouvai dans notre ordre social, qui, de tout point contraire à la nature que rien ne détruit, la tirannise sans cesse, & lui fait sans cesse reclamer ses droits. Je suivis cette contradiction dans ses conséquences, & je vis qu'elle expliquoit seule tous les vices des hommes & tous les maux de la société. D'où je conclus qu'il n'étoit pas nécessaire de supposer l'homme méchant par sa nature, lorsqu'on pouvoit marquer l'origine & le progrès de sa méchanceté. Ces réflexions me conduisirent à de nouvelles recherches sur l'esprit humain considéré dans l'état civil; & je trouvai qu'alors le développement des lumieres & des vices se faisoit toujours en même raison, non dans les individus, mais dans les peuples ; distinction que j'ai toujours soigneusement faite, & qu'aucun de ceux qui m'ont attaqué n'a jamais pu concevoir.

J'ai cherché la vérité dans les Livres ; je n'y ai trouvé que le mensonge & l'erreur. J'ai consulté les Auteurs ; je n'ai trouvé que des Charlatans qui se font un jeu de tromper les hommes, sans autre Loi que leur intérêt, sans autre Dieu que leur réputation ; prompts à décrier les chefs qui ne les traitent pas à leur gré, plus prompts à louer l'iniquité qui les paye. En écou-

sant

tant les gens à qui l'on permet de parler en public, j'ai compris qu'ils n'osent ou ne veulent dire que ce qui convient à ceux qui commandent, & que payés par le fort pour prêcher le foible; ils ne savent parler au dernier que de ses devoirs, & à l'autre que de ses droits. Toute l'instruction publique tendra toujours au mensonge tant que ceux qui la dirigent trouveront leur intérêt à mentir, & c'est pour eux seulement que la vérité n'est pas bonne à dire. Pourquoi serois-je le complice de ces gens-là ?

IL Y A des préjugés qu'il faut respecter ? Cela peut être : Mais c'est quand d'ailleurs tout est dans l'ordre, & qu'on ne peut ôter ces préjugés sans ôter aussi ce qui les rachette; on laisse alors le mal pour l'amour du bien. Mais lorsque tel est l'état des choses que plus rien ne sauroit changer qu'en mieux, les préjugés sont-ils si respectables qu'il faille leur sacrifier la raison, la vertu, la justice, & tout le bien que la vérité pourroit faire aux hommes ? Pour moi, j'ai promis de la dire en toute chose utile, autant qu'il seroit en moi; c'est un engagement que j'ai dû remplir selon mon talent, & que sûrement un autre ne remplira pas à ma place, puisque chacun se devant à tous, nul ne peut payer pour autrui. *La divine vérité*, dit S. Augustin, *n'est ni à moi ni à vous ni à lui, mais à nous tous qu'elle appelle avec force à la publier de concert, sous peine d'être inutile à nous-mêmes si nous ne la communiquons aux autres : car quiconque s'approprie à lui-seul un bien dont Dieu veut que tous jouissent, perd par cette usurpation ce qu'il dérobe au public,*

& ne trouve qu'erreur en lui-même, pour avoir trahi la vérité (o).

Les hommes ne doivent point être instruits à demi. S'ils doivent rester dans l'erreur, que ne les laissiez-vous dans l'ignorance ? A quoi bon tant d'Ecoles & d'Universités pour ne leur apprendre rien de ce qui leur importe à savoir ? Quel est donc l'objet de vos Colleges, de vos Académies ; de tant de fondations savantes ? Est-ce de donner le change au Peuple, d'altérer sa raison d'avance, & de l'empêcher d'aller au vrai ? Professeurs de mensonge, c'est pour l'abuser que vous feignez de l'instruire, &, comme ces brigands qui mettent des fanaux sur des écueils, vous l'éclairez pour le perdre.

Voila ce que je pensois en prenant la plume, & en la quittant je n'ai pas lieu de changer de sentiment. J'ai toujours vu que l'instruction publique avoit deux défauts essentiels qu'il étoit impossible d'en ôter. L'un est la mauvaise foi de ceux qui la donnent, & l'autre l'aveuglement de ceux qui la reçoivent. Si des hommes sans passions instruisoient des hommes sans préjugés, nos connoissances resteroient plus bornées mais plus sûres, & la raison régneroit toujours. Or, quoiqu'on fasse, l'intérêt des hommes publics sera toujours le même, mais les préjugés du peuple n'ayant aucune base fixe sont plus variables ; ils peuvent être altérés, changés, augmentés ou diminués. C'est donc de ce côté seul que l'instruction peut avoir quelque prise, & c'est

(o) Aug. confes. L. XII. c. 25.

c'est-là que doit tendre l'ami de la vérité. Il peut espérer de rendre le peuple plus raisonnable, mais non ceux qui le ménent plus honnêtes gens.

J'ai vu dans la Religion la même fausseté que dans la politique, & j'en ai été beaucoup plus indigné : car le vice du Gouvernement ne peut rendre les sujets malheureux que sur la terre ; mais qui sçait jusqu'où les erreurs de la conscience peuvent nuire aux infortunés mortels ? J'ai vu qu'on avoit des professions de foi, des doctrines, des cultes qu'on suivoit sans y croire, & que rien de tout cela ne pénétrant ni le cœur ni la raison, n'influoit que très-peu sur la conduite. Monseigneur, il faut vous parler sans détour. Le vrai Croyant ne peut s'accommoder de toutes ces simagrées : il sent que l'homme est un être intelligent auquel il faut un culte raisonnable, & un être sociable auquel il faut une morale faite pour l'humanité. Trouvons premierement ce culte & cette morale ; cela sera de tous les hommes, & puis quand il faudra des formules nationales, nous en examinerons les fondemens, les rapports, les convenances, & après avoir dit ce qui est de l'homme, nous dirons ensuite ce qui est du Citoyen. Ne faisons pas, sur-tout, comme votre Monsieur Joli de Fleuri, qui, pour établir son Jansénisme, veut déraciner toute loi naturelle & toute obligation qui lie entre eux les humains ; de sorte que selon lui le Chrétien & l'Infidelle, qui contractent entre eux, ne sont tenus à rien du tout l'un envers l'autre ; puisqu'il n'y a point de loi commnue à tous les deux.

Je vois donc deux manieres d'examiner & comparer les Religions diverses ; l'une selon le vrai & le faux qui s'y trouvent, soit quant aux faits naturels ou surnaturels sur lesquels elles sont établies, soit quant aux notions que la raison nous donne de l'Etre suprême & du culte qu'il veut de nous : l'autre selon leurs effets temporels & moraux sur la terre, selon le bien ou le mal qu'elles peuvent faire à la société & au genre humain. Il ne faut pas, pour empêcher ce double examen, commencer par décider que ces deux choses vont toujours ensemble, & que la Religion la plus vraye est aussi la plus sociale ; c'est précisément ce qui est en question ; & il ne faut pas d'abord crier que celui qui traite cette question est un impie, un athée ; puisque autre chose est de croire, & autre chose d'examiner l'effet de ce que l'on croit.

Il paroît pourtant certain, je l'avoue, que si l'homme est fait pour la société, la Religion la plus vraye est aussi la plus sociale & la plus humaine ; car Dieu veut que nous soyons tels qu'ils nous a faits, & s'il étoit vrai qu'il nous eût fait méchans, ce seroit lui désobéir que de vouloir cesser de l'être. De plus la Religion considérée comme une relation entre Dieu & l'homme, ne peut aller à la gloire de Dieu que par le bien-être de l'homme, puisque l'autre terme de la relation qui est Dieu, est par sa nature au-dessus de tout ce que peut l'homme pour ou contre lui.

Mais ce sentiment, tout probable qu'il est, est sujet à de grandes difficultés, par l'historique & les faits qui le contrarient. Les Juifs étoient

étoient les ennemis nés de tous les autres Peuples, & ils commencerent leur établissement par détruire sept nations, selon l'ordre exprès qu'ils en avoient reçu : Tous les Chrétiens ont eu des guerres de Religion, & la guerre est nuisible aux hommes ; tous les partis ont été persécuteurs & persécutés, & la persécution est nuisible aux hommes ; plusieurs sectes vantent le célibat, & le célibat est si nuisible (33) à l'espece humaine, que s'il étoit suivi par tout, elle périroit. Si cela ne fait pas preuve pour décider, cela fait raison pour examiner, & je ne demandois autre chose sinon qu'on permît cet examen.

Je

(33) La continence & la pureté ont leur usage, même pour la population ; il est toujours beau de se commander à soi-même, & l'état de virginité est par ces raisons très-digne d'estime ; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit beau ni bon ni louable de persévérer toute la vie dans cet état, en offensant la nature & en trompant sa destination. L'on a plus de respect pour une jeune vierge nubile, que pour une jeune femme ; mais on en a plus pour une mere de famille que pour une vieille fille, & cela me paroît très-sensé. Comme on ne se marie pas en naissant, & qu'il n'est pas même à propos de se marier fort jeune, la virginité, que tous ont dû porter & honorer, a sa nécessité, son utilité, son prix, & sa gloire ; mais c'est pour aller, quand il convient, déposer toute sa pureté dans le mariage. Quoi ! disent-ils de leur air bêtement triomphant, des célibataires prêchent le nœud conjugal ! pourquoi donc ne se marient-ils pas ? Ah ! pourquoi ? Parce qu'un état si saint & si doux en lui-même est devenu par vos sottes institutions un état malheureux & ridicule, dans lequel il est désormais presque impossible de vivre sans être un fripon ou un sot. Sceptres de fer, loix insensées ! c'est à vous que nous reprochons de n'avoir pu remplir nos devoirs sur la terre, & c'est par nous que le cri de la nature s'éleve contre votre barbarie. Comment osez-vous la pousser jusqu'à nous reprocher la misere où vous nous avez réduits ?

Je ne dis ni ne pense qu'il n'y ait aucune bonne Religion sur la terre ; mais je dis, & il est trop vrai, qu'il n'y en a aucune parmi celles qui sont ou qui ont été dominantes, qui n'ait fait à l'humanité des playes cruelles. Tous les partis ont tourmenté leurs freres, tous ont offert à Dieu des sacrifices de sang humain. Quelle que soit la source de ces contradictions, elles existent ; est-ce un crime de vouloir les ôter ?

La charité n'est point meurtriere. L'amour du prochain ne porte point à le massacrer. Ainsi le zèle du salut des hommes n'est point la cause des persécutions ; c'est l'amour-propre & l'orgueil qui en est la cause. Moins un culte est raisonnable, plus on cherche à l'établir par la force : celui qui professe une doctrine insensée ne peut souffrir qu'on ose la voir telle qu'elle est : la raison devient alors le plus grand des crimes ; à quelque prix que ce soit il faut l'ôter aux autres, parce qu'on a honte d'en manquer à leurs yeux. Ainsi l'intolérance & l'inconséquence ont la même source. Il faut sans cesse intimider, effrayer les hommes. Si vous les livrez un moment à leur raison vous êtes perdus.

De cela seul, il suit que c'est un grand bien à faire aux peuples dans ce délire, que de leur apprendre à raisonner sur la Religion : car c'est les rapprocher des devoirs de l'homme, c'est ôter le poignard à l'intolérance, c'est rendre à l'humanité tous ses droits. Mais il faut remonter à des principes généraux & communs à tous les hommes ; car si, voulant raisonner, vous laissez quelque prise à l'autorité des Prêtres, vous rendez au fanatisme son arme, & vous lui

lui fourniffez dequoi devenir plus cruel.

CELUI qui aime la paix ne doit point recourir à des Livres ; c'eſt le moyen de ne rien finir. Les Livres ſont des ſources de diſputes intariſſables ; parcourez l'hiſtoire des Peuples : ceux qui n'ont point de Livres ne diſputent point. Voulez-vous aſſervir les hommes a des autorités humaines ? L'un ſera plus près, l'autre plus loin de la preuve ; ils en ſeront diverſement affectés : avec la bonne foi la plus entiere, avec le meilleur jugement du monde, il eſt impoſſible qu'ils ſoient jamais d'accord. N'argumentez point ſur des argumens & ne vous fondez point ſur des diſcours. Le langage humain n'eſt pas aſſez clair. Dieu lui-même, s'il daignoit nous parler dans nos langues, ne nous diroit rien ſur quoi l'on ne pût diſputer.

Nos langues ſont l'ouvrage des hommes, & les hommes ſont bornés. Nos langues ſont l'ouvrage des hommes, & les hommes ſont menteurs. Comme il n'y a point de vérité ſi clairement énoncée où l'on ne puiſſe trouver quelque chicane à faire, il n'y a point de ſi groſſier menſonge qu'on ne puiſſe étayer de quelque fauſſe raiſon.

SUPPOSONS qu'un particulier vienne à minuit nous crier qu'il eſt jour ; on ſe moquera de lui : mais laiſſez à ce particulier le tems & les moyens de ſe faire une ſecte, tôt ou tard ſes partiſans viendront à bout de vous prouver qu'il diſoit vrai. Car enfin, diront-ils, quand il a prononcé qu'il étoit jour, il étoit jour en quelque lieu de la terre ; rien n'eſt plus certain D'autres ayant établi qu'il y a toujours dans

l'air quelques particules de lumiere, soutiendront qu'en un autre sens encore, il est très-vrai qu'il est jour la nuit. Pourvû que des gens subtils s'en mêlent, bientôt on vous fera voir le soleil en plein minuit. Tout le monde ne se rendra pas à cette évidence. Il y aura des débats qui dégénéreront, selon l'usage, en guerres & en cruautés. Les uns voudront des explications, les autres n'en voudront point; l'un voudra prendre la proposition au figuré, l'autre au propre. L'un dira; il a dit à minuit qu'il étoit jour; & il étoit nuit: l'autre dira il a dit à minuit qu'il étoit jour, & il étoit jour. Chacun taxera de mauvaise foi le parti contraire, & n'y verra que des obstinés. On finira par se battre, se massacrer; les flots de sang coûleront de toutes parts; & si la nouvelle secte est enfin victorieuse, il restera démontré qu'il est jour la nuit. C'est à peu près l'histoire de toutes les querelles de Religion.

La plupart des cultes nouveaux s'établissent par le fanatisme, & se maintiennent par l'hypocrisie; de-là vient qu'ils choquent la raison & ne menent point à la vertu. L'enthousiasme & le délire ne raisonnent pas; tant qu'ils durent, tout passe & l'on marchande peu sur les dogmes. Cela est d'ailleurs si commode! la doctrine coûte si peu à suivre & la morale coûte tant à pratiquer, qu'en se jettant du côté le plus facile, on rachette les bonnes œuvres par le mérite d'une grande foi. Mais quoiqu'on fasse, le fanatisme est un état de crise qui ne peut durer toujours. Il a ses accès plus ou moins longs, plus ou moins fréquens, & il a aussi ses relâches, du-

rant lesquels on est de sang froid. C'est alors qu'en revenant sur soi-même, on est tout surpris de se voir enchaîné par tant d'absurdités. Cependant le culte est réglé, les formes sont prescrites, les loix sont établies, les transgresseurs sont punis. Ira-t-on protester seul contre tout cela, récuser les Loix de son pays, & renier la Religion de son pere ? Qui l'oseroit ? On se soumet en silence, l'intérêt veut qu'on soit de l'avis de celui dont on hérite. On fait donc comme les autres; sauf à rire à son aise en particulier de ce qu'on feint de respecter en public. Voilà, Monseigneur, comme pense le gros des hommes dans la plupart des Religions, & surtout dans la vôtre; & voilà la clef des inconséquences qu'on remarque entre leur morale & leurs actions. Leur croyance n'est qu'apparence, & leurs mœurs sont comme leur foi.

Pourquoi un homme a-t-il inspection sur la croyance d'un autre, & pourquoi l'Etat a-t-il inspection sur celle des Citoyens ? C'est parce qu'on suppose que la croyance des hommes détermine leur morale, & que des idées qu'ils ont de la vie à venir dépend leur conduite en celle-ci. Quand cela n'est pas, qu'importe ce qu'ils croyent, ou ce qu'ils font semblant de croire ? L'apparence de la Religion ne sert plus qu'à les dispenser d'en avoir une.

Dans la société chacun est en droit de s'informer si un autre se croit obligé d'être juste ; & le Souverain est en droit d'examiner les raisons sur lesquelles chacun fonde cette obligation. De plus, les formes nationales doivent être observées; c'est sur quoi j'ai beaucoup in-

fifté. Mais quant aux opnions qui ne tiennent point à la morale; qui n'influent en aucune maniere sur les actions, & qui ne tendent point à transgreffer les Loix, chacun n'a là-deffus que fon jugement pour maître, & nul n'a ni droit ni intérêt de prefcrire à d'autres fa façon de penfer. Si, par exemple, quelqu'un, même conftitué en autorité, venoit me demander mon fentiment fur la fameufe queftion de l'hipoftafe dont la Bible ne dit pas un mot, mais pour laquelle tant de grands enfans ont tenu des Conciles & tant d'hommes ont été tourmentés; après lui avoir dit que je ne l'entens point & ne me foucie point de l'entendre, je le prierois le plus honnêtement que je pourrois de fe mêler de fes affaires, & s'il infiftoit, je le laifferois-là.

VOILA le feul principe fur lequel on puiffe établir quelque chofe de fixe & d'équitable fur les difputes de Religion; fans quoi, chacun pofant de fon côté ce qui eft en queftion, jamais on ne conviendra de rien, l'on ne s'entendra de la vie, & la Religion, qui devroit faire le bonheur des hommes, fera toujours leurs plus grands maux.

MAIS plus les Religions vieilliffent, plus leur objet fe perd de vue; les fubtilités fe multiplient, on veut tout expliquer, tout décider, tout entendre; inceffamment la doctrine fe rafine & la morale dépérit toujours plus. Affurément il y a loin de l'efprit du Deutéronome à l'efprit du Talmud & de la Mifna, & de l'efprit de l'Evangile aux querelles fur la Conftitution! Saint Thomas demande (34) fi par la fucceffion des tems

(34) *Secunda fecundæ Quæft. I. Art. VII.*

tems les articles de foi se sont multipliés, & il se déclare pour l'affirmative. C'est-à-dire que les docteurs, renchérissant les uns sur les autres, en savent plus que n'en ont dit les Apôtres & Jesus-Christ. Saint Paul avoue ne voir qu'obscurément & ne connoître qu'en partie (35). Vraiment nos Théologiens sont bien plus avancés que cela ; ils voyent tout, ils savent tout : ils nous rendent clair ce qui est obscur dans l'Ecriture ; ils prononcent sur ce qui étoit indécis : ils nous font sentir avec leur modestie ordinaire que les Auteurs Sacrés avoient grand besoin de leur secours pour se faire entendre, & que le Saint Esprit n'eut pas su s'expliquer clairement sans eux.

QUAND on perd de vue les devoirs de l'homme pour ne s'occuper que des opinions des Prêtres & de leurs frivoles disputes, on ne demande plus d'un Chrétien s'il craint Dieu, mais s'il est orthodoxe : on lui fait signer des formulaires sur les questions les plus inutiles & souvent les plus inintelligibles, & quand il a signé, tout va bien ; l'on ne s'informe plus du reste. Pourvu qu'il n'aille pas se faire pendre, il peut vivre au surplus comme il lui plaira ; ses mœurs ne font rien à l'affaire, la doctrine est en sûreté. Quand la Religion en est-là, quel bien fait-elle à la société, de quel avantage est-elle aux hommes ? Elle ne sert qu'à exciter entre eux des dissensions, des troubles, des guerres de toute espece ; à les faire entre-égorger pour des Logogryphes : il vaudroit mieux alors n'avoir point

(35) I. Cor. XIII. 9. 12.

» comme les expreſſions de nos Livres Sacrés ;
» mais les Eſſéniens nous ont éclairés, & nous
» penſons encore ſur ce point comme les
» Chrétiens. «

En procédant ainſi d'interrogations en interrogations, ſur la providence divine, ſur l'économie de la vie-à-venir, & ſur toutes les queſtions eſſentielles au bon ordre du genre humain, ces mêmes hommes ayant obtenu de tous des réponſes preſque uniformes, leur diront : (On ſe ſouviendra que les Théologiens n'y ſont plus.) « Mes amis dequoi vous tourmen-
» tez-vous ? Vous voilà tous d'accord ſur ce
» qui vous importe ; quand vous différerez de
» ſentiment ſur le reſte, j'y vois peu d'incon-
» vénient. Formez de ce petit nombre d'arti-
» cles une Religion univerſelle, qui ſoit, pour
» ainſi dire, la Religion humaine & ſociale,
» que tout homme vivant en ſociété ſoit obli-
» gé d'admettre. Si quelqu'un dogmatiſe con-
» tre elle, qu'il ſoit banni de la ſociété, com-
» me ennemi de ſes Loix fondamentales. Quant
» au reſte ſur quoi vous n'êtes pas d'accord,
» formez chacun, de vos croyances particulie-
» res autant de Religions nationales, & ſuivez-
» les en ſincérité de cœur. Mais n'allez point
» vous tourmentant pour les faire admettre aux
» autres Peuples, & ſoyez aſſurés que Dieu
» n'exige pas cela. Car il eſt auſſi injuſte
» de vouloir les ſoumettre à vos opinions
» qu'à vos loix, & les Miſſionnaires ne me
» ſemblent gueres plus ſages que les Conqué-
» rans.

» En ſuivant vos diverſes doctrines, ceſſez
» de

» de vous les figurer si démontrées que quiconque ne les voit pas telles, soit coupable à vos yeux de mauvaise foi. Ne croyez point que tous ceux qui pésent vos preuves & les rejettent, soient pour cela des obstinés que leur incrédulité rende punissables; ne croyez point que la raison, l'amour du vrai, la sincérité soient pour vous seuls. Quoiqu'on fasse, on sera toujours porté à traiter en ennemis ceux qu'on accusera de se refuser à l'évidence. On plaint l'erreur, mais on hait l'opiniâtreté. Donnez la préférence à vos raisons, à la bonne heure; mais sachez que ceux qui ne s'y rendent pas, ont les leurs.

» Honorez en général tous les fondateurs de vos cultes respectifs. Que chacun rende au sien ce qu'il croit lui devoir, mais qu'il ne méprise point ceux des autres. Ils ont eu de grands génies & de grandes vertus: cela est toujours estimable. Ils se sont dits les Envoyés de Dieu, cela peut être & n'être pas: c'est de quoi la pluralité ne sauroit juger d'une maniere uniforme, les preuves n'étant pas également à sa portée. Mais quand cela ne seroit pas, il ne faut point les traiter si légérement d'imposteurs. Qui sait jusqu'où les méditations continuelles sur la Divinité, jusqu'où l'enthousiasme de la vertu ont pu, dans leurs sublimes ames, troubler l'ordre didactique & rampant des idées vulgaires? Dans une trop grande élévation la tête tourne, & l'on ne voit plus les choses comme elles sont. Socrate a cru avoir un esprit familier,

» milier, & l'on n'a point osé l'accuser pour
» cela d'être un fourbe. Traiterons-nous les
» fondateurs des Peuples, les bienfaiteurs des
» Nations, avec moins d'égards qu'un parti-
» culier ?

» Du reste, plus de dispute entre vous sur
» la préférence de vos cultes. Ils sont tous
» bons, lorsqu'ils sont prescris par les loix,
» & que la Religion essentielle s'y trouve ;
» ils sont mauvais quand elle ne s'y trouve
» pas. La forme du culte est la police des Re-
» ligions & non leur essence, & c'est au Sou-
» verain qu'il appartient de régler la police
» dans son pays. »

J'ai pensé, Monseigneur, que celui qui rai-
sonneroit ainsi ne seroit point un blasphéma-
teur, un impie ; qu'il proposeroit un moyen
de paix juste, raisonnable, utile aux hommes;
& que cela n'empêcheroit pas qu'il n'eût sa Re-
ligion particuliere ainsi que les autres, & qu'il
n'y fût tout aussi sincérement attaché. Le vrai
Croyant, sachant que l'Infidele est aussi un hom-
me, & peut être un honnête homme, peut sans
crime, s'intéresser à son sort. Qu'il empêche un
culte étranger de s'introduire dans son pays,
cela est juste ; mais qu'il ne damne pas pour ce-
la ceux qui ne pensent pas comme lui ; car qui-
conque prononce un jugement si téméraire se
rend l'ennemi du reste du genre humain. J'en-
tends dire sans cesse qu'il faut admettre la tolé-
rance civile, non la théologique ; je pense tout
le contraire. Je crois qu'un homme de bien,
dans quelque Religion qu'il vive de bonne foi,
peut être sauvé. Mais je ne crois pas pour ce-

la

la qu'on puisse légitimement introduire en un pays, des Religions étrangeres sans la permission du Souverain ; car si ce n'est pas directement désobéir à Dieu, c'est désobéir aux Loix ; & qui désobéit aux Loix désobéit à Dieu.

Quant aux Religions une fois établies ou tolérées dans un pays, je crois qu'il est injuste & barbare de les y détruire par la violence, & que le Souverain se fait tort à lui-même en maltraitant leurs sectateurs. Il est bien différent d'embrasser une Religion nouvelle, ou de vivre dans celle où l'on est né ; le premier cas seul est punissable. On ne doit ni laisser établir une diversité de cultes, ni proscrire ceux qui sont une fois établis ; car un fils n'a jamais tort de suivre la Religion de son pere. La raison de la tranquillité publique est toute contre les persécuteurs. La Religion n'excite jamais de troubles dans un Etat, que quand le parti dominant veut tourmenter le parti foible, ou que le parti foible, intolérant par principe, ne peut vivre en paix avec qui que ce soit. Mais tout culte légitime, c'est-à-dire, tout culte où se trouve la Religion essentielle, & dont, par conséquent, les sectateurs ne demandent que d'être soufferts & vivre en paix, n'a jamais causé ni révoltes ni guerres civiles, si ce n'est lorsqu'il a fallu se défendre & repousser les persécuteurs. Jamais les Protestans n'ont pris les armes en France que lorsqu'on les y a poursuivis. Si l'on eût pu se résoudre à les laisser en paix, ils y seroient demeurés. Je conviens sans détour qu'à sa naissance la Religion réformée n'avoit pas droit de

s'établir

s'établir en France, malgré les loix. Mais lorsque transmise des Peres aux enfans, cette Religion fut devenue celle d'une partie de la Nation Françoise, & que le Prince eût solemnellement traité avec cette partie par l'Edit de Nantes; cet Edit devint un Contract inviolable, qui ne pouvoit plus être annulé que du commun consentement des deux parties, & depuis ce tems, l'exercice de la Religion Protestante est, selon moi, légitime en France.

QUAND il ne le seroit pas, il resteroit toujours aux sujets l'alternative de sortir du Royaume avec leurs biens, ou d'y rester soumis au culte dominant. Mais les contraindre à rester sans les vouloir tolérer, vouloir à la fois qu'ils soient & qu'ils ne soient pas, les priver même du droit de la nature, annuler leurs mariages (36), déclarer leurs enfans batards...... en

(36) Dans un Arrêt du Parlement de Toulouse concernant l'affaire de l'infortuné Calas, on reproche aux Protestans de faire entr'eux des mariages, *qui, selon les Protestans ne sont que des Actes civils, & par conséquent soumis entierement pour la forme & les effets à la volonté du Roi.*

Ainsi de ce que, selon les Protestans, le mariage est un acte civil, il s'ensuit qu'ils sont obligés de se soumettre à la volonté du Roi, qui en fait un acte de la Religion Catholique. Les Protestans, pour se marier, sont légitimement tenus de se faire Catholiques; attendu que, selon eux, le mariage est un acte civil. Telle est la maniere de raisonner de Messieurs du Parlement de Toulouse.

La France est un Royaume si vaste, que les François se sont mis dans l'esprit que le genre-humain ne devoit point avoir d'autres loix que les leurs. Leurs Parlemens & leurs Tribunaux paroissent n'avoir aucune idée du Droit naturel ni du Droit des Gens; & il est à remarquer que dans tout ce grand Royaume où sont tant d'Universités, tant de Colléges, tant d'Académies, & où l'on

en ne disant que ce qui est, j'en dirois trop; il faut me taire.

Voici du moins, ce que je puis dire. En considérant la seule raison d'Etat, peut-être a-t-on bien fait d'ôter aux Protestans François tous leurs chefs : mais il falloit s'arrêter là. Les maximes politiques ont leurs applications & leurs distinctions. Pour prévenir des dissensions qu'on n'a plus à craindre, on s'ôte des ressources dont on auroit grand besoin. Un parti qui n'a plus ni Grands ni Noblesse à sa tête, quel mal peut-il faire dans un Royaume tel que la France ? Examinez toutes vos précédentes guerres, appellées guerres de Religion ; vous trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu sa cause à la Cour & dans les intérêts des Grands. Des intrigues de Cabinet brouilloient les affaires, & puis les Chefs ameutoient les peuples au nom de Dieu. Mais quelles intrigues, quelles cabales peuvent former des Marchands & des Paysans ? Comment s'y prendront-ils pour susciter un parti dans un pays où l'on ne veut que des Valets ou des Maîtres, & où l'égalité est inconnue ou en horreur ? Un marchand proposant de lever des troupes peut se faire écouter en Angleterre, mais il fera toujours rire des François (37).

Si

l'on enseigne avec tant d'importance tant d'inutilités, il n'y a pas une seule chaire de Droit naturel. C'est le seul peuple de l'Europe qui ait regardé cette étude comme n'étant bonne à rien.

(37) Le seul cas qui force un peuple ainsi dénué de Chefs à prendre les armes, c'est quand, réduit au désespoir par ses persécuteurs, il voit qu'il ne lui reste plus de choix que dans la maniere de périr. Telle fut, au commencement de ce siecle la guerre des Camisards. Alors on est tout étonné de la force qu'un parti méprisé tire de son désespoir : c'est ce que jamais les persécuteurs

SI J'ÉTOIS, Roi ? Non : Ministre ? Encore moins : mais homme puissant en France, je dirois. Tout tend parmi nous aux emplois, aux charges ; tout veut achetter le droit de mal faire : Paris & la Cour engouffrent tout. Laissons ces pauvres gens remplir le vuide des Provinces ; qu'ils soient marchands, & toujours marchands ; laboureurs, & toujours laboureurs. Ne pouvant quitter leur état, ils en tireront le meilleur parti possible ; ils remplaceront les nôtres dans les conditions privées dont nous cherchons tous à sortir ; ils feront valoir le commerce & l'agriculture que tout nous fait abandonner ; ils alimenteront notre luxe ; ils travailleront, & nous jouirons.

SI CE PROJET n'étoit pas plus équitable que ceux qu'on suit, il seroit du moins, plus humain, & sûrement il seroit plus utile. C'est moins la tirannie, & c'est moins l'ambition des Chefs, que ce ne sont leurs préjugés & leurs courtes vues, qui font le malheur des Nations.

JE FINIRAI par transcrire une espece de discours, qui a quelque rapport à mon sujet, & qui ne m'en écartera pas longtems.

UN PARSIS de Suratte ayant épousé en secret une Musulmanne fut découvert, arrêté, & ayant refusé d'embrasser le mahométisme, il fut condamné à mort. Avant d'aller au supplice, il parla ainsi à ses juges.

» QUOI ! vous voulez m'ôter la vie ! Eh, de » quoi me punissez-vous ? J'ai transgressé ma » loi plutôt que la vôtre : ma loi parle au cœur » &

n'ont sçu calculer d'avance. Cependant de telles guerres coûtent tant de sang qu'ils devroient bien y songer avant de les rendre inévitables.

» & n'eſt pas cruelle ; mon crime a été puni
» par le blâme de mes freres. Mais que vous
» ai-je fait pour mériter de mourir ? Je vous
» ai traités comme ma famille, & je me ſuis
» choiſi une ſœur parmi vous. Je l'ai laiſſée libre
» dans ſa croyance, & elle a reſpecté la mien-
» ne pour ſon propre intérêt. Borné ſans re-
» gret à elle ſeule, je l'ai honorée comme
» l'inſtrument du culte qu'exige l'Auteur de
» mon être, j'ai payé par elle le tribut que
» tout homme doit au genre humain : l'amour
» me l'a donnée & la vertu me la rendoit che-
» re, elle n'a point vécu dans la ſervitude, el-
» le a poſſédé ſans partage le cœur de ſon é-
» poux ; ma faute n'a pas moins fait ſon bon-
» heur que le mien.

» Pour expier une faute ſi pardonnable, vous
» m'avez voulu rendre fourbe & menteur ; vous
» m'avez voulu forcer à profeſſer vos ſentimens
» ſans les aimer & ſans y croire : comme ſi le
» transfuge de nos loix eût mérité de paſſer
» ſous les vôtres, vous m'avez fait opter entre
» le parjure & la mort, & j'ai choiſi, car je ne
» veux pas vous tromper. Je meurs donc, puis
» qu'il le faut ; mais je meurs digne de revivre
» & d'animer un autre homme juſte. Je meurs
» martir de ma Religion ſans craindre d'entrer
» après ma mort dans la vôtre. Puiſſai-je re-
» naître chez les Muſulmans pour leur appren-
» dre à devenir humains, clémens, équitables :
» car ſervant le même Dieu que nous ſervons,
» puiſqu'il n'y en a pas deux, vous vous a-
» veuglez dans votre zèle en tourmentant ſes
» ſerviteurs, & vous n'êtes cruels & ſanguinai-
» res que parce que vous êtes inconſéquens.

» Vous êtes des enfans, qui dans vos jeux

» ne savez que faire du mal aux hommes. Vous
» vous croyez savans, & vous ne savez rien
» de ce qui est de Dieu. Vos dogmes récens
» sont-ils convenables à celui qui est, & qui
» veut être adoré de tous les tems ? Peuples
» nouveaux, comment osez-vous parler de Re-
» ligion devant nous ? Nos rites sont aussi vieux
» que les astres : les premiers rayons du soleil
» ont éclairé & reçu les hommages de nos Pe-
» res. Le grand Zerdust a vu l'enfance du mon-
» de ; il a prédit & marqué l'ordre de l'univers ;
» & vous, hommes d'hier, vous voulez être
» nos prophêtes ! Vingt siecles avant Mahomet,
» avant la naissance d'Ismaël & de son pere,
» les Mages étoient antiques. Nos livres sacrés
» étoient déjà la Loi de l'Asie & du monde,
» & trois grands Empires avoient successivement
» achevé leur long cours sous nos ancêtres,
» avant que les vôtres fussent sortis du néant.

» VOYEZ, hommes prévenus, la différence
» qui est entre vous & nous. Vous vous dites
» croyans, & vous vivez en barbares. Vos ins-
» titutions, vos loix, vos cultes, vos vertus
» mêmes tourmentent l'homme & le dégradent.
» Vous n'avez que de tristes devoirs à lui pres-
» crire. Des jeûnes, des privations, des com-
» bats, des mutilations, des clôtures : vous ne
» savez lui faire un devoir que de ce qui peut
» l'affliger & le contraindre. Vous lui faites
» haïr la vie & les moyens de la conserver : vos
» femmes sont sans hommes, vos terres sont
» sans culture ; vous mangez les animaux &
» vous massacrez les humains ; vous aimez le
» sang, les meurtres ; tous vos établissemens
» choquent la nature, avilissent l'espece hu-
» maine ; & sous le double joug du Despotisme

» &

» & du fanatisme, vous l'écrasez de ses Rois » & de ses Dieux.

» POUR nous, nous sommes des hommes de » paix, nous ne faisons ni ne voulons aucun » mal à rien de ce qui respire, non pas même » à nos Tyrans: nous leur cédons sans regret » le fruit de nos peines, contens de leur être » utiles & de remplir nos devoirs. Nos nom» breux bestiaux couvrent vos pâturages; les » arbres plantés par nos mains vous donnent » leurs fruits & leurs ombres; vos terres que » nous cultivons vous nourrissent pas nos soins: » un peuple simple & doux multiplie sous vos » outrages, & tire pour vous la vie & l'abon» dance du sein de la mere commune où vous » ne savez rien trouver. Le soleil que nous » prenons à témoin de nos œuvres éclaire no» tre patience & vos injustices; il ne se leve » point sans nous trouver occupés à bien fai» re, & en se couchant il nous ramene au sein » de nos familles nous préparer à de nouveaux » travaux.

» DIEU seul sait la vérité. Si malgré tout » cela nous nous trompons dans notre culte, » il est toujours peu croyable que nous so» yons condamnés à l'enfer, nous qui ne fai» sons que du bien sur la terre, & que vous » soyez les élus de Dieu, vous qui n'y faites » que du mal. Quand nous serions dans l'er» reur, vous devriez la respecter pour votre » avantage. Notre piété vous engraisse, & la » votre vous consume; nous réparons le mal » que vous fait une Religion destructive. Cro» yez-moi, laissez-nous un culte qui vous est » utile; craignez qu'un jour nous n'adoptions » le vôtre: c'est le plus grand mal qui vous » puisse arriver. »

J'AI tâché, Monſeigneur, de vous faire entendre dans quel eſprit a été écrite la profeſſion de foi du Vicaire Savoyard, & les conſidérations qui m'ont porté à la publier. Je vous demande à preſent à quel égard vous pouvez qualifier ſa doctrine de blaſphématoire, d'impie, d'abominable, & ce que vous y trouvez de ſcandaleux & de pernicieux au genre-humain? J'en dis autant à ceux qui m'accuſent d'avoir dit ce qu'il falloit taire & d'avoir voulu troubler l'ordre public; imputation vague & téméraire, avec laquelle ceux qui ont le moins réfléchi ſur ce qui eſt utile ou nuiſible, indiſpoſent d'un mot le public crédule contre un Auteur bien intentionné. Eſt-ce apprendre au peuple à ne rien croire que le rappeller à la véritable foi qu'il oublie? Eſt-ce troubler l'ordre que renvoyer chacun aux loix de ſon pays? Eſt-ce anéantir tous les cultes que borner chaque peuple au ſien? Eſt-ce ôter celui qu'on a, que ne vouloir pas qu'on en change? Eſt-ce ſe jouer de toute Religion, que reſpecter toutes les Religions? Enfin est-il donc ſi eſſentiel à chacune de haïr les autres, que, cette haine ôtée, tout ſoit ôté?

VOILA pourtant ce qu'on perſuade au Peuple quand on veut lui faire prendre ſon défenſeur en haine, & qu'on a la force en main. Maintenant, hommes cruels, vos décrets, vos buchers, vos mandemens, vos journaux le troublent & l'abuſent ſur mon compte. Il me croit un monſtre ſur la foi de vos clameurs, mais vos clameurs ceſſeront enfin; mes écrits reſteront malgré vous pour votre honte. Les Chrétiens, moins prévenus y chercheront avec ſurpriſe les horreurs que vous prétendez y trouver; ils n'y verront,

verront, avec la morale de leur divin maître, que des leçons de paix, & de concorde & de charité. Puissent-ils y apprendre à être plus justes que les Peres ! Puissent les vertus qu'ils y auront prises me venger un jour de vos malédictions !

A L'ÉGARD des objections sur les sectes particulieres dans lesquelles l'univers est divisé, que ne puis-je leur donner assez de force pour rendre chacun moins entêté de la sienne & moins ennemi des autres ; pour porter chaque homme à l'indulgence, à la douceur, par cette considération si frappante & si naturelle ; que, s'il fût né dans un autre pays, dans une autre secte, il prendroit infailliblement pour l'erreur ce qu'il prend pour la vérité, & pour la vérité ce qu'il prend pour l'erreur ! Il importe tant aux hommes de tenir moins aux opinions qui les divisent qu'à celles qui les unissent ! Et au contraire, négligeant ce qu'ils ont de commun, ils s'acharnent aux sentimens particuliers avec une espece de rage ; ils tiennent d'autant plus à ces sentimens qu'ils semblent moins raisonnables, & chacun voudroit supléer à force de confiance à l'autorité que la raison refuse à son parti. Ainsi, d'accord au fond sur tout ce qui nous intéresse, & dont on ne tient aucun compte, on passe la vie à disputer, à chicaner, à tourmenter, à persécuter, à se battre, pour les choses qu'on entend le moins, & qu'il est le moins nécessaire d'entendre. On entasse en vain décisions sur décisions ; on plâtre en vain leurs contradictions d'un jargon inintelligible ; on trouve chaque jour de nouvelles questions à résoudre, chaque jour de nouveaux sujets de querelles ; parce que chaque doctrine a des branches infinies, & que chacun, entêté de sa petite idée, croit essentiel ce qui ne l'est

 point

point, & néglige l'essentiel véritable. Que si on leur propose des objections qu'ils ne peuvent résoudre, ce qui, vu l'échafaudage de leurs doctrines, devient plus facile de jour en jour, ils se dépitent comme des enfans, & parce qu'ils sont plus attachés à leur parti qu'à la vérité, & qu'ils ont plus d'orgueil que de bonne foi, c'est sur ce qu'ils peuvent le moins prouver qu'ils pardonnent le moins quelque doute.

Ma propre histoire caractérise mieux qu'aucune autre le jugement qu'on doit porter des Chrétiens d'aujourd'hui : mais comme elle en dit trop pour être crue, peut-être un jour fera-t-elle porter un jugement tout contraire; un jour peut-être, ce qui fait aujourd'hui l'opprobre de mes contemporains fera leur gloire, & les simples qui liront mon Livre, diront avec admiration : Quels tems angéliques ce devoient être que ceux où un tel livre a été brûlé comme impie, & son auteur poursuivi comme un malfaiteur ! sans doute alors tous les Ecrits respiroient la dévotion la plus sublime, & la terre étoit couverte de saints !

Mais d'autres Livres demeureront. On saura, par exemple, que ce même siecle a produit un panégyriste de la Saint Barthélemi, François, &, comme on peut bien croire, homme d'Eglise, sans que ni Parlement ni Prélat ait songé même à lui chercher querelle. Alors, en comparant la morale des deux Livres & le tort des deux Auteurs, on pourra changer de langage, & tirer une autre conclusion.

Les doctrines abominables sont celles qui mènent au crime, au meurtre, & qui font des fanatiques. Eh ! qu'y a-t-il de plus abominable au monde que de mettre l'injustice & la violence

en

en Siſtême, & de les faire découler de la clémence de Dieu ? Je m'abſtiendrai d'entrer ici dans un parallele qui pourroit vous déplaire. Convenez ſeulement, Monſeigneur, que ſi la France eût profeſſé la Religion du Prêtre Savoyard, cette Religion ſi ſimple & ſi pure, qui fait craindre Dieu & aimer les hommes, des fleuves de ſang n'euſſent point ſi ſouvent inondé les champs François; ce peuple ſi doux & ſi gai n'eut point étonné les autres de ſes cruautés dans tant de perſécutions & de maſſacres, depuis l'Inquiſition de Toulouſe (38), juſqu'à la Saint Barthélemi, & depuis les guerres des Albigeois juſqu'aux Dragonades; le Conſeiller Anne du Bourg n'eût point été pendu pour avoir opiné à la douceur envers les Réformés; les habitans de Merindol & de Cabrieres n'euſſent point été mis à mort par Arrêt du Parlement d'Aix, & ſous nos yeux l'innocent Calas torturé par les bourreaux n'eût point péri ſur la roue. Revenons, à préſent, Monſeigneur, à vos cenſures & aux raiſons ſur leſquelles vous les fondez.

Ce sont toujours des hommes, dit le Vicaire, qui nous atteſtent la parole de Dieu, & qui nous

(38) Il eſt vrai que Dominique, ſaint Eſpagnol, y eut grande part. Le Saint, ſelon un Ecrivain de ſon ordre, eut la charité, prêchant contre les Albigeois, de s'adjoindre de dévotes perſonnes, zèlées pour la foi, leſquelles priſſent le ſoin d'extirper corporellement & par le glaive matériel les hérétiques qu'il n'auroit pu vaincre avec le glaive de la parole de Dieu. *Ob caritatem, prædicans contra Albienſes, in adjutorium ſumſit quasdam devotas perſonas, zelantes pro fide, quæ corporaliter illos Hæreticos gladio materiali expugnarent, quos ipſe gladio verbi Dei amputare non poſſet.* Antonin. in Chron. P. III. tit. 23. c. 14. §. 2. Cette charité ne reſſemble guere à celle du Vicaire; auſſi a-t-elle un prix bien différent. L'une fait décréter, & l'autre canoniſer ceux qui la profeſſent.

nous l'attestent en des langues qui nous sont inconnues. Souvent, au contraire, nous aurions grand besoin que Dieu nous attestât la parole des hommes; il est bien sûr, au moins, qu'il eût pu nous donner la sienne, sans se servir d'organes si suspects. Le Vicaire se plaint qu'il faille tant de témoignages humains pour certifier la parole divine: *que d'hommes*, dit-il, *entre Dieu & moi* (39)!

Vous répondez: *Pour que cette plainte fût sensée, M. T. C. F., il faudroit pouvoir conclure que la Revélation est fausse dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier; il faudroit pouvoir dire: Dieu ne peut exiger de moi que je croye ce qu'on m'assure qu'il a dit, dès que ce n'est pas directement à moi qu'il a adressé sa parole* (40).

Et tout au contraire: cette plainte n'est sensée qu'en admettant la vérité de la Révélation. Car si vous la supposez fausse, quelle plainte avez-vous à faire du moyen dont Dieu s'est servi, puisqu'il ne s'en est servi d'aucun? Vous doit-il compte des tromperies d'un imposteur? Quand vous vous laissez duper, c'est votre faute & non pas la sienne. Mais lorsque Dieu, maître du choix de ses moyens, en choisit par préference qui exigent de notre part tant de savoir & de si profondes discussions, le Vicaire a-t-il tort de dire: » Voyons toutefois: examinons, comparons, vérifions. O si Dieu eût » daigné me dispenser de tout ce travail, l'en » aurois-je servi de moins bon cœur? (41)

Monseigneur, votre minerve est admirable. Il faut la transcrire ici toute entiere; j'aime à

(39) Emile, Tom. III. p. 141.
(40) *Mandement* in-4. p. 12. in-12. p. xxi.
(41) Emile. *ubi sup.*

à rapporter vos propres termes ; c'eſt ma plus grande méchanceté.

Mais n'eſt-il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la Révélation Chrétienne, dont il ſeroit abſurde de douter ? Par quelle autre voye que celle des témoignages humains, l'Auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Athène, cette Rome dont il vante ſi ſouvent & avec tant d'aſſurance les loix, les mœurs, & les héros ? Que d'hommes entre lui & les Hiſtoriens qui ont conſervé la mémoire de ces événemens !

SI LA matiere étoit moins grave & que j'euſſe moins de reſpect pour vous, cette maniere de raiſonner me fourniroit peut-être l'occaſion d'égayer un peu mes lecteurs ; mais à Dieu ne plaiſe que j'oublie le ton qui convient au ſujet que je traite, & à l'homme à qui je parle. Au riſque d'être plat dans ma réponſe, il me ſuffit de montrer que vous vous trompez.

CONSIDEREZ donc, de grace, qu'il eſt tout-à-fait dans l'ordre que des faits humains ſoient atteſtés par des témoignages humains. Ils ne peuvent l'être par nulle autre voye ; je ne puis ſavoir que Sparte & Rome ont exiſté, que parce que des Auteurs contemporains me le diſent, & entre moi & un autre homme qui a vécu loin de moi, il faut néceſſairement des intermédiaires ; mais pourquoi en faut-il entre Dieu & moi, & pourquoi en faut-il de ſi éloignés, qui en ont beſoin de tant d'autres ? Eſt-il ſimple, eſt-il naturel que Dieu ait été chercher Moïſe pour parler à Jean-Jaques Rouſſeau ?

D'AILLEURS nul n'eſt obligé ſous peine de damnation de croire que Sparte ait exiſté ; nul pour en avoir douté, ne ſera dévoré des flammes

mes éternelles. Tout fait dont nous ne sommes pas les témoins, n'est établi pour nous que sur des preuves morales, & toute preuve morale est susceptible de plus & de moins. Croirai-je que la justice divine me précipite à jamais dans l'enfer, uniquement pour n'avoir pas su marquer bien exactement le point où une telle preuve devient invincible?

S'IL y a dans le monde une histoire attestée, c'est celle des wampirs. Rien n'y manque; procès-verbaux, certificats de Notables, de Chirurgiens, de Curés, de Magistrats. La preuve juridique est des plus complettes. Avec cela, qui est-ce qui croit aux wampirs? Serons-nous tous damnés pour n'y avoir pas cru?

QUELQUE attestés que soient, au gré même de l'incrédule Ciceron, plusieurs des prodiges rapportés par Tite-Live, je les regarde comme autant de fables, & sûrement je ne suis pas le seul. Mon expérience constante & celle de tous les hommes est plus forte en ceci que le témoignage de quelques-uns. Si Sparte & Rome ont été des prodiges elles-mêmes, c'étoient des prodiges dans le genre moral; & comme on s'abuseroit en Laponie de fixer à quatre pieds la stature naturelle de l'homme, on ne s'abuseroit pas moins parmi nous de fixer la mesure des ames humaines sur celle des gens que l'on voit autour de soi.

VOUS vous souviendrez, s'il vous plaît, que je continue ici d'examiner vos raisonnemens en eux-mêmes, sans soutenir ceux que vous attaquez. Après ce mémoratif nécessaire, je me permettrai sur votre maniere d'argumenter encore une supposition.

UN HABITANT de la rue S. Jacques vient tenir ce discours à Monsieur l'Archevêque de Paris.

Paris. » Monseigneur, je sais que vous ne croyez ni à la béatitude de Saint Jean de Pâris, ni aux miracles qu'il a plu à Dieu d'opérer en public sur sa tombe, à la vue de la Ville du monde la plus éclairée & la plus nombreuse. Mais je crois devoir vous attester que je viens de voir ressusciter le Saint en personne dans le lieu où ses os ont été déposés. «

L'HOMME de la rue Saint Jacques ajoûte à cela le détail de toutes les circonstances qui peuvent frapper le spectateur d'un pareil fait. Je suis persuadé qu'à l'ouie de cette nouvelle, avant de vous expliquer sur la foi que vous y ajoutez, vous commencerez par interroger celui qui l'atteste, sur son état, sur ses sentimens, sur son Confesseur, sur d'autres articles semblables; & lorsqu'à son air comme à ses discours vous aurez compris que c'est un pauvre Ouvrier, & que, n'ayant point à vous montrer de billet de confession, il vous confirmera dans l'opinion qu'il est Janséniste; » Ah, ah! « lui direz-vous d'un air railleur; » vous êtes convulsionnaire, & vous avez vu ressusciter Saint Pâris? Cela n'est pas fort étonnant; vous avez tant vu d'autres merveilles! «

TOUJOURS dans ma supposition, sans doute il insistera : il vous dira qu'il n'a point vu seul le miracle; qu'il avoit deux ou trois personnes avec lui qui ont vu la même chose, & que d'autres à qui il l'a voulu raconter disent l'avoir aussi vu eux-mêmes. Là-dessus vous demanderez si tous ces témoins étoient Jansénistes? » Oui, Monseigneur, « dira-t-il; » mais n'importe; ils sont en nombre suffisant, gens de bonnes mœurs, de bon sens, & non récusables; la preuve est complette, & rien ne manque à

» notre

» notre déclaration pour constater la vérité du
» fait. «

D'AUTRES Evêques moins charitables envertoient chercher un Commissaire & lui consigneroient le bon homme honoré de la vision glorieuse, pour en aller rendre graces à Dieu aux petites-maisons. Pour vous, Monseigneur, plus humain, mais non plus crédule, après une grave réprimande, vous vous contenterez de lui dire : „ Je sais que deux ou trois témoins, honnêtes gens & de bon sens, peuvent attester „ la vie ou la mort d'un homme ; mais je ne „ sais pas encore combien il en faut pour constater la résurrection d'un Janséniste. En attendant que je l'apprenne, allez, mon enfant, tâcher de fortifier votre cerveau creux. „ Je vous dispense du jeûne, & voilà de quoi „ vous faire de bon bouillon. “

C'EST à peu près, Monseigneur, ce que vous diriez, & ce que diroit tout autre homme sage à votre place. D'où je conclus que, même selon vous, & selon tout autre homme sage, les preuves morales suffisantes pour constater les faits qui sont dans l'ordre des possibilités morales, ne suffisent plus pour constater des faits d'un autre ordre, & purement surnaturels : sur quoi je vous laisse juger vous-même de la justesse de votre comparaison.

VOICI pourtant la conclusion triomphante que vous en tirez contre moi. *Son septicisme n'est donc ici fondé que sur l'intérêt de son incrédulité* (42). Monseigneur, si jamais elle me procure un Evêché de cent mille Livres de rentes, vous pourrez parler de l'intérêt de mon incrédulité. CON-

(42) *Mandement* in-4. pag. 12. in-12. p. XXII.

CONTINUONS maintenant à vous transcrire, en prenant seulement la liberté de restituer au besoin les passages de mon Livre que vous tronquez.

„ QU'UN homme, *ajoute-t-il plus loin*, vienne „ nous tenir ce langage : Mortels, je vous an„ nonce les volontés du Très-Haut ; reconnois„ sez à ma voix celui qui m'envoye. J'ordonne „ au soleil de changer son cours, aux étoiles „ de former un autre arrangement, aux mon„ tagnes de s'applanir, aux flots de s'élever, „ à la terre de prendre un autre aspect : à ces „ merveilles qui ne reconnoîtra pas à l'instant „ le maître de la nature ? " *Qui ne croiroit, M. T. C. F. que celui qui s'exprime de la sorte, ne demande qu'à voir des miracles pour être Chrétien ?*

BIEN plus que cela, Monseigneur ; puisque je n'ai pas même besoin des miracles pour être Chrétien.

Ecoutez, toutefois, ce qu'il ajoute : „ Reste enfin, „ dit-il, l'examen le plus important dans la „ doctrine annoncée ; car puisque ceux qui di„ sent que Dieu fait ici-bas des miracles, pré„ tendent que le Diable les imite quelquefois, „ avec les prodiges les mieux constatés, nous ne „ sommes pas plus avancés qu'auparavant, & „ puisque les Magiciens de Pharaon osoient, en „ présence même de Moïse, faire les mêmes si„ gnes qu'il faisoit par l'ordre exprès de Dieu, „ pourquoi dans son absence n'eussent-ils pas, „ aux mêmes titres, prétendu la même autori„ té ? Ainsi donc, après avoir prouvé la doc„ trine par le miracle, il faut prouver le mi„ racle par la doctrine, de peur de prendre „ l'œuvre du Démon pour l'œuvre de Dieu (43).

(43) Je suis forcé de confondre ici la note avec le texte,

„ Que faire en pareil cas pour éviter le dialec-
„ le ? Une seule chose ; revenir au raisonne-
„ ment, & laisser là les miracles. Mieux eût
„ valu n'y pas recourir. "

C'est dire ; qu'on me montre des miracles, & je croirai. Oui, Monseigneur, c'est dire ; qu'on me montre des miracles & je croirai aux miracles. *C'est dire ; qu'on me montre des miracles, & je refuserai encore de croire.* Oui, Monseigneur, c'est dire, selon le précepte même de Moïse (44) ; qu'on me montre des miracles, & je refuserai encore de croire une doctrine absurde & déraisonnable qu'on voudroit étayer par eux. Je croirois plutôt à la magie que de reconnoître la voix de Dieu dans des leçons contre la raison.

J'ai dit que c'étoit-là du bon sens le plus simple, qu'on n'obscurciroit qu'avec des distinctions tout au moins très-subtiles : c'est encore une de mes prédictions ; en voici l'accomplissement.

Quand une doctrine est reconnue vraye, divine, fondée sur une Révélation certaine, on s'en sert pour juger des miracles, c'est-à-dire, pour rejetter les prétendus prodiges que des imposteurs voudroient opposer à cette doctrine. Quand il s'agit d'une doctrine nouvelle qu'on annonce comme émanée du sein de Dieu, les miracles sont produits en preuves ; c'est-à-dire, que celui qui prend la qualité d'Envoyé du Très-Haut, confirme sa Mission, sa prédication par des miracles qui sont le témoignage même de la divinité. Ainsi la doctrine & les miracles sont des argumens respectifs dont on fait usage, selon les divers

te, à l'imitation de M. Beaumont. Le Lecteur pourra consulter l'un & l'autre dans le Livre même, T. III, pag. 145. & *suiv.*

(44) Deutéron. c. XIII.

divers points de vue où l'on se place dans l'étude & dans l'enseignement de la Religion. Il ne se trouve là, ni abus du raisonnement, ni sophisme ridicule, ni cercle vicieux (45).

LE LECTEUR en jugera. Pour moi je n'ajouterai pas un seul mot. J'ai quelquefois répondu ci-devant avec mes passages; mais c'est avec le vôtre que je veux vous répondre ici.

Où est donc, M. T. C. F., la bonne foi philosophique dont cet Ecrivain se pare.

MONSEIGNEUR, je ne me suis jamais piqué d'une bonne foi philosophique; car je n'en connois pas de telle. Je n'ose même plus trop parler de la bonne-foi Chrétienne, depuis que les soi-disans Chrétiens de nos jours trouvent si mauvais qu'on ne supprime pas les objections qui les embarrassent. Mais pour la bonne-foi pure & simple, je demande laquelle de la mienne ou de la vôtre est la plus facile à trouver ici?

PLUS j'avance, plus les points à traiter deviennent intéressans. Il faut donc continuer à vous transcrire. Je voudrois dans des discussions de cette importance ne pas omettre un de vos mots.

On croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui attestent la révélation Chrétienne, le même Auteur y défere cependant de la maniere la plus positive, la plus solemnelle.

ON AUROIT raison, sans doute, puisque je tiens pour révélée toute doctrine où je reconnois l'esprit de Dieu. Il faut seulement ôter l'amphibologie de votre phrase; car si le verbe relatif

(45) *Mandement* in-4. pag. 13. in-12. p. xxiii.

relatif *y désire* se rapporte à la Révélation Chrétienne, vous avez raison ; mais s'il se rapporte aux témoignages humains, vous avez tort. Quoiqu'il en soit, je prends acte de votre témoignage contre ceux qui osent dire que je rejette toute révélation ; comme si c'étoit rejetter une doctrine que de la reconnoître sujette à des difficultés insolubles à l'esprit humain ; comme si c'étoit la rejetter que ne pas l'admettre sur le témoignage des hommes, lorsqu'on a d'autres preuves équivalentes ou supérieures qui dispensent de celle-là ? Il est vrai que vous dites conditionnellement, *on croiroit* ; mais *on croiroit* signifie *on croit*, lorsque la raison d'exception pour ne pas croire se réduit à rien, comme on verra ci-après de la vôtre. Commençons par la preuve affirmative.

Il faut pour vous en convaincre, M. T. C. F. & en même-tems pour vous édifier, mettre sous vos yeux cet endroit de son ouvrage. » J'avoue que la » majesté des Ecritures m'étonne ; la sainteté » de l'Evangile (46) parle à mon cœur. Vo» yez les Livres des Philosophes, avec toute » leur pompe ; qu'ils sont petits près de celui» là ! Se peut-il qu'un Livre à la fois si subli» me & si simple soit l'ouvrage des hommes ? » Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne » soit qu'un homme lui-même ? Est-ce là le ton » d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ? » Quelle

(46) La négligence avec laquelle M. de Beaumont me transcrit lui a fait faire ici deux changemens dans une ligne. Il a mis *la majesté de l'Ecriture* au lieu de *la majesté des Ecritures* ; & il a mis, *la sainteté de l'Ecriture* au lieu de *la saintèteté de l'Evangile*. Ce n'est pas, à la vérité, me faire dire des hérésies ; mais c'est me faire parler bien niaisement.

» Quelle douceur, quelle pureté dans ses
» mœurs ! Quelle grace touchante dans ses in-
» structions ! quelle élévation dans ses maxi-
» mes ! quelle profonde sagesse dans ses dis-
» cours ! quelle présence d'esprit, quelle finesse
» & quelle justesse dans ses réponses ! quel em-
» pire sur ses passions ! Où est l'homme, où
» est le Sage qui sait agir, souffrir & mourir
» sans foiblesse & sans ostentation (47) ? Quand
» Platon peint son Juste imaginaire couvert de
» tout l'opprobre du crime, & digne de tous
» les prix de la vertu, il peint trait pour trait
» Jesus-Christ : la ressemblance est si frappante
» que tous les Peres l'ont sentie, & qu'il n'est
» pas possible de s'y tromper. Quels préjugés,
» quel aveuglement ne faut-il point avoir pour
» oser comparer le fils de Sophronisque au fils
» de Marie ? Quelle distance de l'un à l'autre !
» Socrate mourant sans douleur, sans ignomi-
» nie, soutint aisément jusqu'au bout son per-
» sonnage & si cette facile mort n'eût honoré
» sa vie, on douteroit si Socrate, avec tout
» son esprit, fut autre chose qu'un Sophiste.
» Il invita, dit-on, la morale. D'autres avant
» lui l'avoient mise en pratique ; il ne fit que
» dire ce qu'ils avoient fait ; il ne fit que met-
» tre en leçons leurs exemples. Aristide avoit
» été juste avant que Socrate eût dit ce que
» c'étoit

(47) Je remplis, selon ma coutume, les lacunes faites par M. de Beaumont ; non qu'absolument celles qu'il fait ici soient insidieuses, comme en d'autres endroits ; mais parce que le défaut de suite & de liaison affoiblit le passage quand il est tronqué ; & aussi parce que mes persécuteurs supprimant avec soin tout ce que j'ai dit de si bon cœur en faveur de la Religion, il est bon de le rétablir à mesure que l'occasion s'en trouve.

» c'étoit que justice ; Léonidas étoit mort pour
» son pays avant que Socrate eût fait un de-
» voir d'aimer la patrie ; Sparte étoit sobre a-
» vant que Socrate eût loué la sobriété : avant
» qu'il eût défini la vertu, Sparte abondoit en
» hommes vertueux. Mais ou Jésus avoit-il pris
„ parmi les siens cette morale élevée & pure,
„ dont lui seul a donné des leçons & l'exem-
„ ple ? Du sein du plus furieux fanatisme la
„ plus haute sagesse se fit entendre, & la sim-
„ plicité des plus héroïques vertus honora le
„ plus vil de tous les peuples. La mort de So-
„ crate philosophant tranquillement avec ses
„ amis est la plus douce qu'on puisse désirer ;
„ celle de Jesus expirant dans les tourmens,
„ injurié, raillé, maudit de tout un peuple,
„ est la plus horrible qu'on puisse craindre.
„ Socrate prenant la coupe empoisonnée bénit
„ celui qui la lui presente & qui pleure. Jé-
„ sus, au milieu d'un supplice affreux, prie
„ pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie
„ & la mort de Socrate sont d'un Sage, la
„ vie & la mort de Jésus sont d'un Dieu. Di-
„ rons-nous que l'Histoire de l'Evangile est in-
„ ventée à plaisir ? Non, ce n'est pas ainsi
„ qu'on invente ; & les faits de Socrate, dont
„ personne ne doute, sont moins attestés que
„ ceux de Jésus Christ. Au fond c'est reculer
„ la difficulté sans la détruire. Il seroit plus
„ inconcevable que plusieurs hommes d'accord
„ eussent fabriqué ce Livre qu'il ne l'est qu'un
„ seul en ait fourni le sujet. Jamais des Au-
„ teurs Juifs n'eussent trouvé ni ce ton ni
„ cette morale, & l'Evangile a des carac-
„ teres de vérité si grands, si frappans, si
„ parfaitement inimitables que l'inventeur en
» seroit

„ feroit plus étonnant que le Héros (48). »

(49) *Il feroit difficile, M. T. C. F., de rendre un plus bel hommage à l'authenticité de l'Evangile.* Je vous fais gré, Monfeigneur, de cet aveu; c'eft une injuftice que vous avez de moins que les autres. Venons maintenant à la preuve négative qui vous fait dire *on croiroit*, au lieu d'*on croit.*

Cependant l'Auteur ne la croit qu'en conféquence des témoignages humains. Vous vous trompez, Monfeigneur, je la reconnois en conféquence de l'Evangile & de la fublimité que j'y vois, fans qu'on me l'attefte. Je n'ai pas befoin qu'on m'affirme qu'il y a un Evangile lorfque je le tiens. *Ce font toujours des hommes qui lui rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté.* Et point du tout; on ne me rapporte point que l'Evangile exifte; je le vois de mes propres yeux, & quand tout l'Univers me foutiendroit qu'il n'exifte pas, je faurois très-bien que tout l'Univers ment, ou fe trompe. *Que d'hommes entre Dieu & lui?* Pas un feul. L'Evangile eft la piece qui décide, & cette piece eft entre mes mains. De quelque maniere qu'elle y foit venue, & quelque Auteur qui l'ait écrite, j'y reconnois l'efprit divin: cela eft immédiat autant qu'il peut l'être; il n'y a point d'hommes entre cette preuve & moi; & dans le fens où il y en auroit, l'hiftorique de ce Saint Livre, de fes auteurs, du tems où il a été compofé, &c. rentre dans les difcuffions de critique où la preuve

(48) Emile. T. III. pag. 179 & *fuiv.*
(49) *Mandement* in-4. pag. 14. in-12. p. xxv.

preuve morale est admise. Telle est la réponse du Vicaire Savoyard.

Le voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui-même ; le voilà confondu par ses propres aveux. Je vous laisse jouir de toute ma confusion. *Par quel étrange aveuglement a-t-il donc pu ajouter ?* ,, Avec tout cela ce même Evangile est plein ,, de choses incroyables, de choses qui répu- ,, gnent à la raison, & qu'il est impossible à ,, tout homme sensé de concevoir ni d'admet- ,, tre. Que faire au milieu de toutes ces con- ,, tradictions ? Etre toujours modeste & circons- ,, pect ; respecter en silence (50) ce qu'on ne ,, sauroit ni rejetter ni comprendre, & s'hu- ,, milier devant le grand Etre qui seul sait la ,, vérité. Voilà le septicisme involontaire où ,, je suis resté. » *Mais le scepticisme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorsqu'on refuse de se soumettre à la doctrine d'un Livre qui ne sauroit être inventé par les hommes ? Lorsque ce Livre porte des caracteres*

(50) Pour que les hommes s'imposent ce respect & ce silence, il faut que quelqu'un leur dise une fois les raisons d'en user ainsi. Celui qui connoît ces raisons peut les dire, mais ceux qui censurent & n'en disent point, pourroient se taire. Parler au public avec franchise, avec fermeté, est un droit commun à tous les hommes, & même un devoir en toute chose utile : mais il n'est guere permis à un particulier d'en censurer publiquement un autre : c'est s'attribuer une trop grande supériorité de vertus, de talens, de lumieres. Voilà pourquoi je ne me suis jamais ingéré de critiquer ni réprimander personne. J'ai dit à mon siecle des vérités dures, mais je n'en ai dit à aucun particulier, & s'il m'est arrivé d'attaquer & nommer quelques livres, je n'ai jamais parlé des Auteurs vivans qu'avec toute sorte de bienséance & d'égards. On voit comment ils me les rendent. Il me semble que tous ces Messieurs qui se mettent si fiérement en avant pour m'enseigner l'humilité, trouvent la leçon meilleure à donner qu'à suivre.

racteres de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit plus étonnant que le Héros? C'est bien ici qu'on peut dire que l'iniquité a menti contre elle-même (51).

MONSEIGNEUR, vous me taxez d'iniquité sans sujet; Vous m'imputez souvent des mensonges & vous n'en montrez aucun. Je n'impose avec vous une maxime contraire, & j'ai quelquefois lieu d'en user.

LE scepticisme du Vicaire est involontaire par la raison même qui vous fait nier qu'il le soit. Sur les foibles autorités qu'on veut donner à l'Evangile il le rejetteroit par les raisons déduites auparavant, si l'esprit divin qui brille dans la morale & dans la doctrine de ce Livre ne lui rendoit toute la force qui manque au témoignage des hommes sur un tel point. Il admet donc ce Livre Sacré avec toutes les choses admirables qu'il renferme & que l'esprit humain peut entendre; mais quant aux choses incroyables qu'il y trouve, *lesquelles répugnent à sa raison, & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre*, il les *respecte en silence sans les comprendre ni les rejetter, & s'humilie devant le grand Etre qui seul sait la vérité.* Tel est son scepticisme; & ce septicisme est bien involontaire, puisqu'il est fondé sur des preuves invincibles de part & d'autre, qui forcent la raison de rester en suspens. Ce scepticisme est celui de tout Chrétien raisonnable & de bonne foi qui ne veut savoir des choses du Ciel que celles qu'il peut comprendre, celles qui importent à sa conduite, & qui rejette avec l'Apôtre, *les questions*

(51) *Mandement* in-4. p. 14. in-12. p. xxvi.

questions peu sensées, qui sont sans instruction, & qui n'engendrent que des combats. (52)

D'ABORD vous me faites rejetter la révélation pour m'en tenir à la Religion naturelle, & premierement, je n'ai point rejetté la Révélation. Ensuite vous m'accusez *de ne pas admettre même la Religion naturelle, ou du moins de n'en pas reconnoître la nécessité;* & votre unique preuve est dans le passage suivant que vous rapportez. „ Si je me trompe, c'est de bonne foi. Cela „ suffit (53) pour que mon erreur ne me soit „ pas imputée à crime; quand vous vous trom„ periez de même, il y auroit peu de mal à „ cela. » *C'est-à-dire, continuez-vous, que selon lui il suffit de se persuader qu'on est en possession de la vérité; que cette persuasion, fût-elle accompagnée des plus monstrueuses erreurs, ne peut jamais être un sujet de reproche; qu'on doit toujours regarder comme un homme sage & religieux, celui qui, adoptant les erreurs mêmes de l'Athéisme, dira qu'il est de bonne foi. Or n'est-ce pas-là ouvrir la porte à toutes les superstitions, à tous les sistêmes fanatiques, à tous les délires de l'esprit humain?* (54)

POUR vous, Monseigneur, vous ne pourrez pas dire ici comme le Vicaire; *Si je me trompe, c'est de bonne foi:* car c'est bien évidemment à dessein qu'il vous plaît de prendre le change & de le donner à vos lecteurs; c'est ce que je m'engage à prouver sans replique, & je m'y engage ainsi d'avance, afin que vous y regardiez de plus près.

LA profession du Vicaire Savoyard est composée

(52) Timoth. C. II. v. 23.
(53) Emile, Tom. III. p. 21. M. de Beaumont a mis, *cela me suffit.*
(54) *Mandement* in-4. p. 15. in-12. p. xxvii.

posée de deux parties. La premiere, qui est la plus grande, la plus importante, la plus remplie de vérités frapantes & neuves est destinée à combattre le moderne matérialisme, à établir l'existence de Dieu & la Religion naturelle avec toute la force dont l'Auteur est capable. De celle-là, ni vous, ni les Prêtres n'en parlez point; parce qu'elle vous est fort indifférente, & qu'au fond la cause de Dieu ne vous touche gueres, pourvû que celle du Clergé soit en sûreté.

La seconde, beaucoup plus courte, moins réguliere, moins aprofondie, propose des doutes & des difficultés sur les révélations en général, donnant pourtant à la nôtre sa véritable certitude dans la pureté, la sainteté de sa doctrine, & dans la sublimité toute divine de celui qui en fut l'Auteur. L'objet de cette seconde partie est de rendre chacun plus réservé dans sa Religion à taxer les autres de mauvaise foi dans la leur, & de montrer que les preuves de chacune ne sont pas tellement démonstratives à tous les yeux qu'il faille traiter en coupables ceux qui n'y voyent pas la même clarté que nous. Cette seconde partie écrite avec toute la modestie, avec tout le respect convenables, est la seule qui ait attiré votre attention & celle des Magistrats. Vous n'avez eu que des buchers & des injures pour réfuter mes raisonnemens. Vous avez vû le mal dans le doute de ce qui est douteux; vous n'avez point vû le bien dans la preuve de ce qui est vrai.

En effet, cette premiere partie, qui contient ce qui est vraiment essentiel à la Religion, est décisive & dogmatique. L'Auteur ne balance pas, n'hésite pas. Sa conscience & sa raison le dé-

déterminent d'une maniere invincible. Il croit, il affirme : il est fortement persuadé.

Il commence l'autre au contraire par déclarer que *l'examen qui lui reste à faire est bien différent ; qu'il n'y voit qu'embarras, mistere obscurité ; qu'il n'y porte qu'incertitude & défiance ; qu'il n'y faut donner à ses discours que l'autorité de la raison ; qu'il ignore lui-même s'il est dans l'erreur, & que toutes ses affirmations ne sont ici que des raisons de douter.* (55) Il propose donc ses objections, ses difficultés, ses doutes. Il propose aussi ses grandes & fortes raisons de croire ; & de toute cette discussion résulte la certitude des dogmes essentiels & un scepticisme respectueux sur les autres. A la fin de cette seconde partie il insiste de nouveau sur la circonspection nécessaire en l'écoutant. *Si j'étois plus sûr de moi, j'aurois*, dit-il, *pris un ton dogmatique & décisif ; mais je suis homme, ignorant, sujet à l'erreur : que pouvois-je faire ? Je vous ai ouvert mon cœur sans réserve ; ce que je tiens pour sûr, je vous l'ai donné pour tel : je vous ai donné mes doutes pour des doutes, mes opinions pour des opinions ; je vous ai dit mes raisons de douter & de croire. Maintenant c'est à vous de juger* (56).

Lors donc que dans le même écrit l'auteur dit ; *Si je me trompe, c'est de bonne-foi ; cela suffit pour que mon erreur ne me soit pas imputée à crime* ; je demande à tout lecteur qui a le sens commun & quelque sincérité, si c'est sur la premiere ou sur la seconde partie que peut tomber ce soupçon d'être dans l'erreur ; sur celle où l'auteur affirme ou sur celle où il balance ? Si ce soupçon marque

(55) Emile, Tom. III. p. 131.
(56) Ibid. p. 192.

que la crainte de croire en Dieu mal-à-propos, ou celle d'avoir à tort des doutes sur la Révélation ? Vous avez pris le premier parti contre toute raison, & dans le seul désir de me rendre criminel ; je vous défie d'en donner aucun autre motif. Monseigneur, où sont, je ne dis pas l'équité, la charité Chrétienne, mais le bon sens & l'humanité ?

Quand vous auriez pu vous tromper sur l'objet de la crainte du Vicaire, le texte seul que vous rapporterez vous eût désabusé malgré vous, Car lorsqu'il dit ; *cela suffit pour que mon erreur ne me soit pas imputée à crime*, il reconnoît qu'une pareille erreur pourroit être un crime, & que ce crime lui pourroit être imputé, s'il ne procédoit pas de bonne-foi : Mais quand il n'y auroit point de Dieu, où seroit le crime de croire qu'il y en a un ? Et quand ce seroit un crime, qui est-ce qui le pourroit imputer ? La crainte d'être dans l'erreur ne peut donc ici tomber sur la Religion naturelle, & le discours du Vicaire seroit un vrai galimathias dans le sens que vous lui prêtez. Il est donc impossible de déduire du passage que vous rapportez, que *je n'admets pas la Religion naturelle* ou que *je n'en reconnois pas la nécessité* ; il est encore impossible d'en déduire *qu'on doive toujours*, ce sont vos termes, *regarder comme un homme sage & religieux celui qui, adoptant les erreurs de l'Athéisme, dira qu'il est de bonne-foi* ; & il est même impossible que vous ayez cru cette déduction légitime. Si cela n'est pas démontré, rien ne sauroit jamais l'être, ou il faut que je sois un insensé.

Pour montrer qu'on ne peut s'autoriser d'une mission divine pour débiter des absurdités,

le Vicaire met aux prises un Inspiré, qu'il vous plaît d'appeller chrétien, & un raisonneur, qu'il vous plaît d'appeller incrédule, & il les fait disputer chacun dans leur langage, qu'il désaprouve, & qui très-sûrement n'est ni le sien ni le mien. (57) Là-dessus vous me taxez d'*une insigne mauvaise foi*, (58) & vous prouvez cela par l'ineptie des discours du premier. Mais si ces discours sont ineptes, à quoi donc le reconnoissez-vous pour Chrétien ? & si le raisonneur ne réfute que des inepties, quel droit avez-vous de le taxer d'incrédulité ? S'ensuit-il des inepties que débite un Inspiré que ce soit un catholique, & de celles que réfute un raisonneur, que ce soit un mécréant ? Vous auriez bien pû, Monseigneur vous dispenser de vous reconnoître à un langage si plein de bile & de déraison; car vous n'aviez pas encore donné votre Mandement.

Si la raison & la Révélation étoient opposées l'une à l'autre, il est constant, dites-vous, *que Dieu seroit en contradiction avec lui-même.* (59). Voilà un grand aveu que vous nous faites-là : car il est sûr que Dieu ne se contredit point. *Vous dites, ô Impies, que les dogmes que nous regardons comme révélés combattent les vérités éternelles : mais il ne suffit pas de le dire.* J'en conviens; tâchons de faire plus.

Je suis sûr que vous pressentez d'avance où j'en vais venir. On voit que vous passez sur cet article de misteres comme sur des charbons ardens; vous osez à peine y poser le pied. Vous me

(57) Emile, Tom. III. p. 151.
(58) *Mandement* in-4. p. 15. in-12. p. xxviii.
(59) *Mandement* in-4. p. 15, 16, in-12. p. xxviii.

me forcez pourtant à vous arrêter un moment dans cette ſituation douloureuſe. J'aurai la diſcrétion de rendre ce moment le plus court qu'il ſe pourra.

Vous conviendrez bien, je penſe, qu'une de ces vérités éternelles qui ſervent d'élémens à la raiſon eſt que la partie eſt moindre que le tout, & c'eſt pour avoir affirmé le contraire que l'Inſpiré vous paroît tenir un diſcours plein d'ineptie. Or ſelon votre doctrine de la tranſubſtantiation, lorſque Jéſus fit la dernière Cêne avec ſes diſciples & qu'ayant rompu le pain il donna ſon corps à chacun d'eux, il eſt clair qu'il tint ſon corps entier dans ſa main, & ; s'il mangea lui-même du pain conſacré, comme il put le faire, il mit ſa tête dans ſa bouche.

Voila donc bien clairement ; bien préciſément la partie plus grande que le tout, & le contenant moindre que le contenu. Que dites-vous à cela, Monſeigneur ? Pour moi, je ne vois que M. le Chevalier de Cauſans qui puiſſe vous tirer d'affaire.

Je sais bien que vous avez encore la reſſource de Saint Auguſtin, mais c'eſt la même. Après avoir entaſſé ſur la Trinité force diſcours inintelligibles, il convient qu'ils n'ont aucun ſens ; *mais*, dit naïvement ce Pere de l'Egliſe, *on s'exprime ainſi, non pour dire quelque choſe, mais pour ne pas reſter muet* (60).

Tout bien conſidéré, je crois, Monſeigneur, que le parti le plus ſûr que vous ayez à prendre ſur cet article & ſur beaucoup d'autres, eſt celui que vous avez pris avec M. de Montazet, & par la même raiſon. La

(60) *Dictum eſt tamen tres perſonæ, non ut aliquid diceretur, ſed ne taceretur.* Aug. de Trinit. L. V. c. 9.

La mauvaise foi de l'Auteur d'Emile n'est pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un Catholique prétendu. (61), Nos Catholiques, *lui fait-il dire*, » font grand bruit de l'auto-» rité de l'Eglise : mais que gagnent-ils à cela, » s'il leur faut un aussi grand appareil de preu-» ves pour cette autorité qu'aux autres sectes » pour établir directement leur doctrine ? L'E-» glise décide que l'Eglise a droit de décider. » Ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée ? » *Qui ne croiroit, M. T. C. F., à entendre cet imposteur, que l'autorité de l'Eglise n'est prouvée que par ses propres décisions, & qu'elle procede ainsi ; je décide que je suis infaillible ; donc je le suis ? imputation calomnieuse, M. T. C. F.* Voilà, Monseigneur, ce que vous assurez : il nous reste à voir vos preuves. En attendant, oseriez-vous bien affirmer que les Théologiens Catholiques n'ont jamais établi l'autorité de l'Eglise par l'autorité de l'Eglise, *ut in se virtualiter reflexam* ? S'ils l'ont fait, je ne les charge donc pas d'une imputation calomnieuse.

(62) *La constitution du Christianisme, l'esprit de l'Evangile, les erreurs mêmes & la foiblesse de l'esprit humain tendent à démontrer que l'Eglise établie par Jesus-Christ est une Eglise infaillible.* Monseigneur, vous commencez, par nous payer-là de mots qui ne nous donnent pas le change : Les discours vagues ne font jamais preuve, & toutes ces choses qui tendent à démontrer, ne démontrent rien. Allons donc tout d'un coup au corps de la démonstration : le voici.

Nous assurons que comme ce divin Législateur a toujours

(61) *Mandement* in-4. p. 15. in-12. p. XXVI.
(62) *Mandement.* Ibid.

toujours enseigné la vérité, son Eglise l'enseigne aussi toujours (63).

Mais qui êtes-vous, vous qui nous assurez cela pour toute preuve ? Ne seriez-vous point l'Eglise ou ses chefs ? A vos manieres d'argumenter, vous paroissez compter beaucoup sur l'assistance du Saint Esprit. Que dites-vous donc, & qu'a dit l'Imposteur ? De grace voyez cela vous-mêmes ; car je n'ai pas le courage d'aller jusqu'au bout.

Je dois pourtant remarquer que toute la force de l'objection que vous attaquez si bien, consiste dans cette phrase que vous avez eu soin de supprimer à la fin du passage dont il s'agit. *Sortez de-là, vous rentrez dans toutes nos discussions* (64).

En effet, quel est ici le raisonnement du Vicaire ? Pour choisir entre les Religions diverses, il faut, dit-il, de deux choses l'une ; ou entendre les preuves de chaque secte & les comparer ; ou s'en rapporter à l'autorité de ceux qui nous instruisent. Or le premier moyen suppose des connoissances que peu d'hommes sont en état d'acquérir, & le second justifie la croyance de chacun dans quelque Religion qu'il naisse. Il cite en exemple la Religion catholique où l'on donne pour loi l'autorité de l'Eglise, & il établit là-dessus ce second dilemme. Ou c'est l'Eglise qui s'attribue à elle-même cette autorité, & qui dit ; *je décide que je suis infaillible ; donc je le suis* : & alors elle tombe dans le sophisme appellé cercle vicieux ; ou elle prouve qu'elle a reçu cette autorité de Dieu ; & alors il lui faut

(63) Ibid : cet endroit mérite d'être lu dans le Mandement même.

(64) Emile, Tom. III, p. 165.

faut un aussi grand appareil de preuves pour montrer qu'en effet elle a reçu cette autorité, qu'aux autres sectes pour établir directement leur doctrine : Il n'y a donc rien à gagner pour la facilité de l'instruction, & le peuple n'est pas plus en état d'examiner les preuves de l'autorité de l'Eglise chez les Catholiques, que la vérité de la doctrine chez les Protestans. Comment donc se déterminera-t-il d'une maniere raisonnable autrement que par l'autorité de ceux qui l'instruisent ? Mais alors le Turc se déterminera de même. En quoi le Turc est-il plus coupable que nous ? Voilà, Monseigneur, le raisonnement auquel vous n'avez pas répondu & auquel je doute qu'on puisse répondre (65). Votre franchise Episcopale se tire d'affaire en tronquant le passage de l'Auteur de mauvaise foi.

GRACE au Ciel j'ai fini cette ennuyeuse tâche. J'ai suivi pied-à-pied vos raisons, vos citations, vos censures, & j'ai fait voir qu'autant de fois que vous avez attaqué mon livre, autant de fois vous avez eu tort. Il reste le seul article du Gouvernement, dont je veux bien vous faire grace ;

(65) C'est ici une de ces objections terribles auxquelles ceux qui m'attaquent se gardent bien de toucher. Il n'y a rien de si commode que de répondre avec des injures & de saintes déclamations ; on élude aisément tout ce qui embarrasse. Aussi faut-il avouer qu'en se chamaillant entre eux les Théologiens ont bien des ressources qui leur manquent vis-à-vis des ignorans, & auxquelles il faut alors supléer comme ils peuvent. Ils se payent réciproquement de mille suppositions gratuites qu'on n'ose récuser quand on n'a rien de mieux à donner soi-même. Telle est ici l'invention de je ne sçais quelle foi infuse qu'ils obligent Dieu, pour les tirer d'affaire, de transmettre du pere à l'enfant. Mais ils réservent ce jargon pour disputer avec les Docteurs ; s'ils s'en servoient avec nous autres profanes, ils auroient peur qu'on ne se moquât d'eux.

grace ; très-sûr que quand celui qui gémit sur les miseres du peuple, & qui les éprouve, est accusé par vous d'empoisonner les sources de la félicité publique, il n'y a point de Lecteur qui ne sente ce que vaut un pareil discours. Si le Traité du Contrat Social n'existoit pas, & qu'il fallût prouver de nouveau les grandes vérités que j'y développe, les complimens que vous faites à mes dépens aux Puissances, seroient un des faits que je citerois en preuve, & le sort de l'Auteur en seroit un autre encore plus frappant. Il ne me reste plus rien à dire à cet égard ; mon seul exemple a tout dit, & la passion de l'intérêt particulier ne doit point souiller les vérités utiles. C'est le Décret contre ma personne, c'est mon Livre brûlé par le bourreau, que je transmets à la postérité pour pieces justificatives : Mes sentimens sont moins bien établis par mes Ecrits que par mes malheurs.

Je viens, Monseigneur, de discuter tout ce que vous alleguez contre mon Livre. Je n'ai pas laissé passer une de vos propositions sans examen ; j'ai fait voir que vous n'avez raison dans aucun point, & je n'ai pas peur qu'on réfute mes preuves ; elles sont au-dessus de toute réplique où regne le sens commun.

Cependant quand j'aurois eu tort en quelques endroits, quand j'aurois eu toujours tort, quelle indulgence ne méritoit point un Livre où l'on sent par-tout, même dans les erreurs, même dans le mal qui peut y être, le sincere amour du bien & le zèle de la vérité ? Un Livre où l'Auteur, si peu affirmatif, si peu décisif, avertit si souvent ses lecteurs de se défier de ses idées, de peser ses preuves, de ne leur donner que l'autorité de la raison ? Un Livre qui ne respire que paix, douceur, patience, amour de l'ordre, obéissance aux Loix en toute chose, & même en matiere de Religion ? Un Livre enfin où la cause de la divinité est si bien défendue, l'utilité de la Religion si bien établie, où les mœurs sont si respectées, où l'arme du ridicule est si bien ôtée au vice, où la méchanceté

est peinte si peu sensée, & la vertu si aimable? Eh! quand il n'y auroit pas un mot de vérité dans cet ouvrage, on en devroit honorer & chérir les rêveries, comme les chimeres les plus douces qui puissent flatter & nourrir le cœur d'un homme de bien. Oui, je ne crains point de le dire; s'il existoit en Europe un seul gouvernement vraiment éclairé, un gouvernement dont les vues fussent vraiement utiles & saines, il eût rendu des honneurs publics à l'Auteur d'Emile, il lui eût élevé des statues. Je connoissois trop les hommes pour attendre d'eux de la reconnoissance; je ne les connoissois pas assez, je l'avoue, pour en attendre ce qu'ils ont fait.

Après avoir prouvé que vous avez mal raisonné dans vos censures, il me reste à prouver que vous m'avez calomnié dans vos injures: Mais puisque vous ne m'injuriez qu'en vertu des torts que vous m'imputez dans mon Livre, montrer que mes prétendus torts ne sont que les vôtres, n'est-ce pas dire assez que les injures qui les suivent ne doivent pas être pour moi. Vous chargez mon ouvrage des épithètes les plus odieuses, & moi je suis un homme abominable, un téméraire, un impie, un imposteur. Charité Chrétienne, que vous avez un étrange langage dans la bouche des Ministres de Jesus-Christ!

Mais vous qui m'osez reprocher des blasphêmes, que faites-vous quand vous prenez les Apôtres pour complices des propos offensans qu'il vous plaît de tenir sur mon compte? A vous entendre, on croiroit que Saint Paul m'a fait l'honneur de songer à moi, & de prédire ma venue comme celle de l'Antechrist. Et comment l'a-t-il prédite, je vous prie? Le voici. C'est le début de votre Mandement.

Saint Paul a prédit, mes très-chers Freres, qu'il viendroit des jours périllieux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, superbes, blasphêmateurs, impies, calomniateurs, enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu; des hommes d'un esprit corrompu & pervertis dans la foi (66). . . . .

(66) *Mandement* in-4. p. 4. in-12. p. XVII.

Je ne conteste assurément pas que cette prédiction de Saint Paul ne soit très-bien accomplie; mais s'il eût prédit, au contraire, qu'il viendroit un tems où l'on ne verroit point de ces gens-là, j'aurois été, je l'avoue, beaucoup plus frappé de la prédiction, & sur-tout de l'accomplissement.

D'après une prophétie si bien apliquée, vous avez la bonté de faire de moi un portrait dans lequel la gravité Episcopale s'égaye à des antithèses, & où je me trouve un personnage fort plaisant. Cet endroit, Monseigneur, m'a paru le plus joli morceau de votre Mandement. On ne sauroit faire une satyre plus agréable, ni diffamer un homme avec plus d'esprit.

Du sein de l'erreur, (Il est vrai que j'ai passé ma jeunesse dans votre Eglise.) *il s'est élevé* (pas fort haut) *un homme plein du langage de la philosophie*, (comment prendrois-je un langage que je n'entends point?) *sans être véritablement philosophe*: (Oh! d'accord: je n'aspirai jamais à ce titre, auquel je reconnois n'avoir aucun droit; & je n'y renonce assurément pas par modestie.) *esprit doué d'une multitude de connoissances* (J'ai appris à ignorer des multitudes de choses que je croyois savoir.) *qui ne l'ont pas éclairé*, (elles m'ont appris à ne pas penser l'être.) *& qui ont répandu les ténèbres dans les autres esprits*: (Les ténèbres de l'ignorance valent mieux que la fausse lumiere de l'erreur.) *caractere livré aux paradoxes d'opinions & de conduite*; (Y a-t-il beaucoup à perdre à ne pas agir & penser comme tout le monde?) *alliant la simplicité des mœurs avec le faste des pensées*; (La simplicité des mœurs éleve l'ame; quant au faste de mes pensées, je ne sais ce que c'est.) *le zèle des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés*; (Rien de plus nouveau pour nous que des maximes antiques: il n'y a point à cela d'alliage, & je n'y ai point mis de fureur.) *l'obscurité de la retraite avec le desir d'être connu de tout le monde*: (Monseigneur, vous voilà comme les faiseurs de Romans, qui devinent tout ce que leur Héros a

faire ? Les imposteurs sont, selon Ulpien, ceux qui font des prestiges, des imprécations, des exorcismes : or assurément je n'ai jamais rien fait de tout cela.

Que vous discourez à votre aise, vous autres hommes constitués en dignité ! Ne reconnoissant de droits que les vôtres, ni de Loix que celles que vous imposez, loin de vous faire un devoir d'être justes, vous ne vous croyez pas même obligés d'être humains. Vous accablez fiérement le foible sans répondre de vos iniquités à personne : les outrages ne vous coûtent pas plus que les violences ; sur les moindres convenances d'intérêt ou d'état, vous nous balayez devant vous comme la poussiere. Les uns décrétent & brûlent, les autres diffament & deshonorent sans droit, sans raison, sans mépris, même sans colere, uniquement parce que cela les arrange, & que l'infortuné se trouve sur leur chemin. Quand vous nous insultez impunément, il ne nous est pas même permis de nous plaindre, & si nous montrons notre innocence & vos torts, on nous accuse encore de vous manquer de respect.

Monseigneur, vous m'avez insulté publiquement : Je viens de prouver que vous m'avez calomnié. Si vous étiez un particulier comme moi, que je pusse vous citer devant un Tribunal équitable, & que nous y comparussions tous deux, moi avec mon Livre, & vous avec votre Mandement ; vous y seriez certainement déclaré coupable, & condamné à me faire une réparation aussi publique que l'offense l'a été. Mais vous tenez un rang où l'on est dispensé d'être juste ; & je ne suis rien. Cependant, vous qui professez l'Evangile ; vous Prélat fait pour apprendre aux autres leur devoir, vous savez le vôtre en pareil cas. Pour moi, j'ai fait le mien, je n'ai plus rien à vous dire, & je me tais.

Daignez, Monseigneur, agréer mon profond respect.

A Môtiers le 18.
Novembre 1762.

J. J. ROUSSEAU.

ARREST DE LA COUR DE PARLEMENT,

QUI condamne un Imprimé ayant pour Titre, Emile, ou de l'Education, par J. J. Rousseau, *imprimé à la Haye... M. DCC. LXII. à être lacéré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Justice.*

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Du 9 Juin 1762.

CE jour, les Gens du Roi sont entrés, & Me. Omer-Joly de Fleury, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit:

Qu'ils déféroient à la Cour un Imprimé en quatre volumes *in-octavo*, intitulé: *Emile, ou de l'Education, par J. J. Rousseau, Citoyen de Geneve*, dit Imprimé, *à la Haye en M. DCC. LXII.*

Que cet ouvrage ne paroît composé que dans la vue de ramener tout à la Religion naturelle, & que l'Auteur s'occupe dans le plan de l'Education qu'il prétend donner à son Eleve, à développer ce systême criminel.

Qu'il ne prétend instruire cet Eleve que d'après la nature qui est son unique guide, pour former en lui l'homme moral; qu'il regarde toutes les Religions comme également bonnes & comme pouvant toutes avoir leurs raisons dans le climat, dans le Gouvernement, dans le génie du peuple, ou dans quelqu'autre cause lo-

cale qui rend l'une préférable à l'autre, selon les tems & les lieux.

Qu'il borne l'homme aux connoissances que l'instinct porte à chercher, flatte les passions comme les principaux instrumens de notre conservation, avance qu'on peut être sauvé sans croire en Dieu, parce qu'il admet une ignorance invincible de la Divinité qui peut excuser l'homme ; que selon ses principes, la seule raison est juge dans le choix d'une Religion, laissant à sa disposition la nature du culte que l'homme doit rendre à l'Etre suprême que cet Auteur croit honorer, en parlant avec impiété du culte extérieur qu'il a établi dans la Religion, ou que l'Eglise a prescrit sous la direction de l'Esprit-Saint qui la gouverne.

Que conséquemment à ce systême, de n'admettre que la religion naturelle, quelle qu'elle soit chez les différens peuples, il ose essayer de détruire la vérité de l'Ecriture-Sainte & des Prophéties, la certitude des miracles énoncés dans les Livres Saints, l'infaillibilité de la révélation, l'autorité de l'Eglise, & que ramenant tout à cette Religion naturelle, dans laquelle il n'admet qu'un culte & des loix arbitraires, il entreprend de justifier non-seulement toutes les Religions, prétendant qu'on s'y sauve indistinctement, mais même l'infidelité & la résistance de tout homme à qui l'on voudroit prouver la divinité de Jesus-Christ & l'existence de la Religion Chrétienne, qui seule a Dieu pour auteur, & à l'égard de laquelle il porte le blasphême jusques à la donner pour ridicule, pour contradictoire, & à inspirer une indifférence sacrilége

facrilége pour fes myfteres & pour fes dogmes qu'il voudroit pouvoir anéantir.

Que tels font les principes impies & déteftables que fe propofe d'établir dans fon Ouvrage cet Ecrivain qui foumet la Religion à l'examen de la raifon, qui n'établit qu'une foi purement humaine, & qui n'admet de vérités & de dogmes en matiere de Religion, qu'autant qu'il plaît à l'efprit livré à fes propres lumieres, ou plutôt à fes égaremens, de les recevoir ou de les rejetter.

Qu'à ces impiétés il ajoute des details indécens, des explications qui bleffent la bienféance & la pudeur, des propofitions qui tendent à donner un caractere faux & odieux à l'autorité fouveraine, à détruire le principe de l'obéiffance qui lui eft due, & à affoiblir le refpect & l'amour des peuples pour leurs Rois.

Qu'ils croyent que ces traits fuffifent pour donner à la Cour une idée de l'Ouvrage qu'ils lui dénoncent, que les maximes qui y font répandues forment par leur réunion un fyftême chimérique, auffi impraticable dans fon exécution, qu'abfurde & condamnable dans fon projet. Que feroient d'ailleurs des Sujets élevés dans de pareilles maximes, finon des hommes préoccupés du fepticifme & de la tolérance, abandonnés à leurs paffions, livrés aux plaifirs des fens, concentrés en eux-mêmes par l'amour propre, qui ne connoîtroient d'autre voix que celle de la nature, & qui au noble defir de la folide gloire, fubftitueroient la pernicieufe manie de la fingularité ? Quelles regles pour les mœurs ! Quels hommes pour la Religion & pour

 l'Etat,

l'Etat, que des enfans élevés dans des principes qui font également horreur au Chrétien & au Citoyen !

Que l'Auteur de ce Livre n'ayant point craint de se nommer lui-même, ne sçauroit être trop promptement poursuivi ; qu'il est important, puisqu'il s'est fait connoître, que la Justice se mette à portée de faire un exemple tant sur l'Auteur, que sur ceux qu'on pourra découvrir avoir concouru soit à l'impression, soit à la distribution d'un pareil Ouvrage digne comme eux de toute sa sévérité.

Que c'est l'objet des Conclusions par écrit qu'ils laissent à la Cour avec un Exemplaire du Livre ; & se sont les Gens du Roi retirés.

Eux retirés ;

Vu le Livre en quatre Tomes in-8°, intitulé : *Emile, ou de l'Education, par J. J. Rousseau, Citoyen de Geneve.* Sanabilibus ægrotamus malis ; ipsaque nos in rectum, natura genitos, si emendari velimus juvat. Senec. de Irâ, Lib. XI. cap. XIII. tom. 1, 2, 3 & 4. *A la Haye, chez Jean Néaulme, Libraire, avec Privilége de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & Westfrise.* Conclusions du Procureur Général du Roi ; oui le Rapport de Me Pierre-François Lenoir, Conseiller ; la matiere mise en délibération :

LA COUR ordonne que ledit Livre imprimé, sera lacéré & brûlé en la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Justice ; enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les apporter au Greffe

de

de la Cour, pour y être supprimés ; fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Libraires d'imprimer, vendre & débiter ledit Livre, & à tous Colporteurs, Distributeurs ou autres de le colporter ou distribuer, à peine d'être poursuivis extraordinairement, & punis suivant la rigueur des Ordonnances. Ordonne qu'à la Requête du Procureur Général du Roi, il sera informé pardevant le Conseiller-Raporteur, pour les Témoins qui se trouveront à Paris, & pardevant les Lieutenans Criminels des Bailliages & Sénéchaussées du Ressort, pour les Témoins qui seroient hors de ladite Ville, contre les Auteur, Imprimeurs ou Distributeurs dudit Livre ; pour, les informations faites, rapportées & communiquées au Procureur Général du Roi, être par lui requis & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra ; & cependant ordonne que le nommé J. J. Rousseau, dénommé au Frontispice dudit Livre, sera pris & appréhendé au corps, & amené ès Prisons de la Conciergerie du Palais, pour être oui & interrogé pardevant ledit Conseiller-Raporteur, sur les faits dudit Livre, & répondre au Conclusions que le Procureur Général entend prendre contre lui ; & où ledit J. J. Rousseau ne pourroit être pris & appréhendé, après perquisition faite de sa personne, assigné à quinzaine, ses biens saisis & annotés, & à iceux Commissaires établis, jusqu'à ce qu'il ait obéi suivant l'Ordonnance ; & à cet effet ordonne qu'un Exemplaire dudit Livre sera déposé au Greffe de la Cour, pour servir à l'instruction du Procès. Ordonne en outre que le present Arrêt sera imprimé, publié

& affiché par-tout où besoin sera. Fait en Parlement, le 9 Juin mil sept cent soixante-deux.

Signé, DUFRANC.

Et le Vendredi 11 Juin 1762, ledit Ecrit mentionné ci-dessus a été lacéré & brûlé au pied du grand Escalier du Palais, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, en presence de moi Etienne-Dagobert Ysabeau, l'un des trois principaux Commis pour la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de la Cour.

Signé, YSABEAU.

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule.
1762.

MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

PORTANT condamnation d'un Livre qui a pour titre : EMILE, *ou de l'Education, par J. J. Rousseau, Citoyen de Geneve*. A Amsterdam, chez Jean Néaulme, Libraire, 1762.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, par la Miséricorde Divine, & par la grace du Saint Siege Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, Proviseur de Sorbonne, &c. A tous les Fideles de notre Diocese : SALUT ET BÉNÉDICTION.

SAINT PAUL a prédit, MES TRES-CHERS FRERES, qu'il viendroit *des jours périlleux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, superbes, blasphémateurs, impies, calomniateurs, enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu ; des hommes d'un esprit corrompu & pervertis dans la Foi.* (a) Et dans quels temps malheureux cette prédiction s'est-elle accomplie plus

(a) In novissimis diebus instabunt tempora periculosa ; erunt homines se ipsos amantes... elati, superbi, blasphemi... scelesti... criminatores... tumidi & voluptatum amatores magis quàm Dei... homines corrupti mente & reprobi circa fidem. 2. *Tim. c.* 3. ✝. 1. 4. 8.

plus à la lettre que dans les nôtres ! L'incrédulité enhardie, par toutes les passions, se présente sous toutes les formes, afin de se proportionner, en quelque sorte, à tous les âges, à tous les caracteres, à tous les états. Tantôt, pour s'insinuer dans des esprits qu'elle trouve déja *ensorcelés par la bagatelle*, (b) elle emprunte un style léger, agréable & frivole : de-là tant de Romans également obscènes & impies, dont le but est d'amuser l'imagination, pour séduire l'esprit & corrompre le cœur. Tantôt, affectant un air de profondeur & de sublimité dans ses vues, elle feint de remonter aux premiers principes de nos connoissances, & prétend s'en autoriser, pour secouer un joug qui, selon elle, deshonore l'humanité, la Divinité même. Tantôt elle déclame en furieuse contre le zele de la Religion, & prêche la tolérance universelle avec emportement. Tantôt enfin, réunissant tous ces divers langages, elle mêle le sérieux à l'enjouement, des maximes pures à des obscénités, de grandes vérités à de grandes erreurs, la Foi au blasphême ; elle entreprend, en un mot, d'accorder la lumiere avec les ténebres, Jesus-Christ avec Bélial. Et tel est spécialement, M. T. C. F. l'objet qu'on paroît s'être proposé dans un Ouvrage récent, qui a pour titre ; EMILE OU DE L'EDUCATION. Du sein de l'erreur, il s'est élevé un homme plein du langage de la Philosophie, sans être véritablement Philosophe : esprit doué d'une multitude

(b) Fascinatio nugacitatis obscurat bona. *Sap. c.* 4. *v.* 12.

multitude de connoissances qui ne l'ont pas éclairé, & qui ont répandu des ténebres dans les autres esprits : caractere livré aux paradoxes d'opinions & de conduite ; alliant la simplicité des mœurs avec le faste des pensées ; le zele des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés, l'obscurité de la retraite avec le desir d'être connu de tout le monde : on l'a vu invectiver, contre les sciences qu'il cultivoit ; préconiser l'excellence de l'Evangile, dont il détruisoit les dogmes ; peindre la beauté des vertus qu'il éteignoit dans l'ame de ses Lecteurs. Il s'est fait le Précepteur du genre humain pour le tromper, le Moniteur public pour égarer tout le monde, l'Oracle du siecle pour achever de le perdre. Dans un Ouvrage sur l'inégalité des conditions, il avoit abaissé l'homme jusqu'au rang des bêtes ; dans une autre production plus récente, il avoit insinué le poison de la volupté en paroissant le proscrire : dans celui-ci, il s'empare des premiers momens de l'homme, afin d'établir l'empire de l'irreligion.

Quelle entreprise, M. T. C. F. ! l'éducation de la jeunesse est un des objets les plus importants de la sollicitude & du zele des Pasteurs. Nous savons que, pour réformer le monde, autant que le permettent la foiblesse & la corruption de notre nature, il suffiroit d'observer sous la direction & l'impression de la grace les premiers rayons de la raison humaine, de les saisir avec soin & de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. Par-là ces esprits, encore exempts de préjugés, seroient pour tou-

jours en garde contre l'erreur ; ces cœurs, encore exempts de grandes passions, prendroient les impressions de toutes les vertus. Mais à qui convient-il mieux qu'à nous & à nos Coopérateurs dans le saint Ministere, de veiller ainsi sur les premiers momens de la jeunesse Chrétienne ; de lui distribuer le lait spirituel de la Religion, *afin qu'il croisse pour le salut* ; (c) de préparer de bonne heure, par de salutaires leçons, des Adorateurs sinceres au vrai Dieu, des Sujets fideles au Souverain, des Hommes dignes d'être la ressource & l'ornement de la Patrie ?

Or, M. T. C. F. l'Auteur d'EMILE propose un plan d'éducation qui, loin de s'accorder avec le Christianisme, n'est pas même propre à former des Citoyens, ni des Hommes. Sous le vain prétexte de rendre l'homme à lui-même, & de faire de son éleve l'éleve de la nature, il met en principe une Assertion démentie, non-seulement par la Religion, mais encore par l'expérience de tous les Peuples, & de tous les temps. *Posons*, dit-il, *pour maxime incontestable, que les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits : il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain.* A ce langage on ne reconnoît point la doctrine des saintes Ecritures & de l'Eglise, touchant la révolution qui s'est faite dans notre nature. On perd de vue le rayon de lumiere qui nous fait connoître le mystere de notre propre cœur. Oui, M. T. C. F. il se trouve en nous un mélange frappant

(c) Sicut modò geniti infantes, rationabile sinè dolo lac concupiscite : ut in eo crescatis in salutem. 1. *Pet. c.* 2.

frappant de grandeur & de bassesse, d'ardeur pour la vérité & de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu & de penchant pour le vice : étonnant contraste, qui, en déconcertant la Philosophie Payenne, la laisse errer dans de vaines spéculations ! contraste dont la révélation nous découvre la source dans la chûte déplorable de notre premier Pere ! L'homme se sent entraîné par une pente funeste, & comment se roidiroit-il contre elle, si son enfance n'étoit dirigée par des Maîtres pleins de vertu, de sagesse, de vigilance ; & si, durant tout le cours de sa vie, il ne faisoit lui-même, sous la protection, & avec les graces de son Dieu, des efforts puissants & continuels ? Hélas ! M. T. C. F. malgré les principes de l'éducation la plus saine & la plus vertueuse ; malgré les promesses les plus magnifiques de la Religion, & les menaces les plus terribles, les écarts de la jeunesse ne sont encore que trop fréquents, trop multipliés, dans quelles erreurs, dans quels excès, abandonnée à elle même, ne se précipiteroit-elle donc pas ? C'est un torrent qui se déborde malgré les digues puissantes qu'on lui avoit opposées : que seroit-ce donc, si nul obstacle ne suspendoit ses flots, & ne rompoit ses efforts ?

L'Auteur d'EMILE, qui ne reconnoît aucune Religion, indique néanmoins, sans y penser, la voie qui conduit infailliblement à la vraie Religion. *Nous*, dit-il, *qui ne voulons rien donner à l'autorité ; nous, qui ne voulons rien enseigner, à notre* EMILE, *qu'il ne pût comprendre de lui-même par tout pays, dans quelle Religion l'éleverons-nous ? à quelle Secte aggrégerons-nous l'Eleve*

de

de la nature? Nous ne l'aggrégerons; ni à celle-ci, ni à celle-là; nous le mettrons en état de choisir celle où le meilleur usage de la raison doit le conduire. Plût à Dieu, M. T. C. F. que cet objet eût été bien rempli! Si l'Auteur eut réellement *mis son Eleve en état de choisir, entre toutes les Religions, celle où le meilleur usage de la raison doit conduire*, il l'eût immanquablement préparé aux leçons du Christianisme. Car, M. T. C. F. la lumiere naturelle conduit à la lumiere évangélique; & le culte Chrétien est essentiellement *un culte raisonnable.* (d) En effet, *si le meilleur usage de notre raison* ne devoit pas nous conduire à la révélation chrétienne, notre Foi seroit vaine, nos espérances seroient chimériques. Mais comment ce *meilleur usage* de la raison nous conduit-il au bien inestimable de la Foi, & de-là au terme précieux du salut? C'est à la raison elle-même que nous en appellons. Dès qu'on reconnoît un Dieu, il ne s'agit plus que de sçavoir s'il a daigné parler aux hommes, autrement que par les impressions de la nature. Il faut donc examiner si les faits, qui constatent la révélation, ne sont pas supérieurs à tous les efforts de la chicanne la plus artificieuse. Cent fois l'incrédulité a tâché de les détruire ces faits, ou au moins d'en affoiblir les preuves; & cent fois sa critique a été convaincue d'impuissance. Dieu, par la révélation, s'est rendu témoignage à lui-même; & ce témoignage est évidemment *très-digne de foi.* (e)

Que

(d) Rationabile obsequium vestrum. *Rom. c.* 12. *v.* 1.

(e) Testimonia tua credibilia facta sunt nimis. *Psal.* 92. *v.* 5.

Que reste-t-il donc à l'homme qui fait *le meilleur usage de la raison*, sinon d'acquiescer à ce témoignage ? C'est votre grace, ô mon Dieu! qui consomme cette œuvre de lumiere ; c'est elle qui détermine la volonté, qui forme l'ame chrétienne ; mais le développement des preuves & la force des motifs, ont préalablement occupé, épuré la raison ; & c'est dans ce travail aussi noble qu'indispensable, que consiste ce *meilleur usage de la raison*, dont l'Auteur d'EMILE entreprend de parler sans en avoir une notion fixe & véritable.

Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet Auteur veut qu'elle soit dénuée de tout principe de Religion. Et voilà pourquoi, selon lui, *connoître le bien & le mal, sentir la raison des devoirs de l'homme, n'est pas l'affaire d'un enfant..... J'aimerois autant*, ajoute-t-il, *exiger qu'un enfant eût cinq pieds de haut, que du jugement à dix ans.*

Sans doute, M. T. C. F. que le jugement humain a ses progrès, & ne se forme que par degrés. Mais s'ensuit-il donc qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoisse point la différence du bien & du mal, qu'il confonde la sagesse avec la folie, la bonté avec la barbarie, la vertu avec le vice? Quoi! à cet âge il ne sentira pas qu'obéir à son pere est un bien que lui désobéir est un mal! Le prétendre, M. T. C. F. c'est calomnier la nature humaine, en lui attribuant une stupidité qu'elle n'a point.

» Tout enfant qui croit en Dieu, *dit encore* » *cet Auteur*, est Idolâtre ou Antropomorphite » Mais s'il est Idolâtre, il croit donc plusieurs

Dieux

Dieux; il attribue donc la nature divine à des simulacres insensibles ? S'il n'est qu'Antropomorphite, en reconnoissant le vrai Dieu, il lui donne un corps. Or on ne peut supposer ni l'un ni l'autre dans un enfant qui a reçu une éducation chrétienne. Que si l'éducation a été vicieuse à cet égard, il est souverainement injuste d'imputer à la Religion ce qui n'est que la faute de ceux qui l'enseignent mal. Au surplus, l'âge de dix ans n'est point l'âge d'un Philosophe : un enfant, quoique bien instruit, peut s'expliquer mal; mais en lui inculquant que la Divinité n'est rien de ce qui tombe, ou de ce qui peut tomber sous les sens; que c'est une intelligence infinie, qui, douée d'une Puissance suprême, exécute tout ce qui lui plaît, on lui donne de Dieu une notion assortie à la portée de son jugement. Il n'est pas douteux qu'un Athée, par ses Sophismes, viendra facilement à bout de troubler les idées de ce jeune Croyant : mais toute l'adresse du Sophiste ne fera certainement pas que cet enfant, lorsqu'il croit en Dieu, soit *Idolâtre* ou *Antropomorphite*; c'est-à-dire, qu'il ne croye que l'existence d'une chimere.

L'Auteur va plus loin, M. T. C. F. il n'*accorde pas même à un jeune homme de quinze ans, la capacité de croire en Dieu*. L'homme ne sçaura donc pas même à cet âge, s'il y a un Dieu, ou s'il n'y en a point : toute la nature aura beau annoncer la gloire de son Créateur, il n'entendra rien à son langage! Il existera, sans sçavoir à quoi il doit son existence! Et ce sera la saine raison elle-même qui le plongera dans ces

ces ténèbres ! C'eſt ainſi, M. T. C. F. que l'aveugle impiété voudroit pouvoir obſcurcir de ſes noires vapeurs, le flambeau que la Religion preſente à tous les âges de la vie humaine. Saint Auguſtin raiſonnoit bien ſur d'autres principes, quand il diſoit, en parlant des premieres années de ſa jeuneſſe, « Je tombai dès ce temps-» là, Seigneur, entre les mains de quelques-» uns de ceux qui ont ſoin de vous invoquer ; » & je compris par ce qu'ils me diſoient de » vous, & ſelon les idées que j'étois capable » de m'en former à cet âge-là, que vous étiez » quelque choſe de grand, & qu'encore que » vous fuſſiez inviſible, & hors de la portée » de nos ſens, vous pouviez nous exaucer & » nous ſecourir. Auſſi commençai-je dès mon » enfance à vous prier, & vous regarder com-» me mon recours & mon appui ; & à meſure » que ma langue ſe dénouoit, j'employois ſes » premiers mouvements à vous invoquer ». (*Lib. 1. Confeſſ. Chap. IX.*)

Continuons, M. T. C. F. de relever les paradoxes étranges de l'Auteur d'ÉMILE. Après avoir réduit les jeunes gens à une ignorance ſi profonde par rapport aux attributs & aux droits de la Divinité, leur accordera-t-il du moins l'avantage de ſe connoître eux-mêmes ? Sçauront-ils ſi leur ame eſt une ſubſtance abſolument diſtinguée de la matiere ? ou ſe regarderont-ils comme des êtres purement matériels & ſoumis aux ſeules loix du Méchaniſme ? L'Auteur d'EMILE doute qu'à dix-huit ans, il ſoit encore temps que ſon Eleve apprenne s'il a une ame il penſe que, *s'il l'apprend plutôt, il court riſque de*

de ne le sçavoir jamais ; ne veut-il pas du moins que la jeunesse soit susceptible de la connoissance de ses devoirs ? non. A l'en croire, *il n'y a que des objets physiques qui puissent intéresser les enfans, sur-tout ceux dont on n'a pas éveillé la vanité, & qu'on n'a pas corrompus d'avance par le poison de l'opinion.* Il veut, en conséquence, que tous les soins de la premiere éducation soient appliqués à ce qu'il y a dans l'homme de matériel & de terrestre : *Exercez*, dit-il, *son corps, ses organes, ses sens, ses forces ; mais tenez son ame oisive, autant qu'il se pourra.* C'est que cette oisiveté lui a paru nécessaire pour disposer l'ame aux erreurs qu'il se proposoit de lui inculquer. Mais ne vouloir enseigner la sagesse à l'homme que dans le temps où il sera dominé par la fougue des passions naissantes, n'est-ce pas la lui presenter dans le dessein qu'il la rejette ?

Qu'une semblable éducation, M. T. C. F., est opposée à celle que prescrivent, de concert, la vraie Religion & la saine raison ? toutes deux veulent qu'un Maître sage & vigilant épie, en quelque sorte dans son Eleve les premieres lueurs de l'intelligence, pour l'occuper des attraits de la vérité, les premiers mouvemens du cœur, pour le fixer par les charmes de la vertu. Combien en effet n'est-il pas plus avantageux de prévenir les obstacles, que d'avoir à les surmonter ? Combien n'est-il pas à craindre que si les impressions du vice précedent les leçons de la vertu, l'homme parvenu à un certain âge, ne manque de courage, ou de volonté pour résister au vice ? Une heureuse expérience ne

ve-t-elle pas tous les jours, qu'après les déréglemens d'une jeunesse imprudente & emportée, on revient enfin aux bons principes qu'on a reçus dans l'enfance?

Au reste, M. T. C. F., ne soyons point surpris que l'Auteur d'EMILE remette à un temps si reculé la connoissance de l'existence de Dieu, il ne la croit pas nécessaire au salut. *Il est clair*, dit-il, par l'organe d'un personnage chimérique, *il est clair que tel homme parvenu jusqu'à la vieillesse, sans croire en Dieu, ne sera pas pour cela privé de sa présence dans l'autre, si son aveuglement n'a point été volontaire, & je dis qu'il ne l'est pas toujours.* Remarquez, M. T. C. F., qu'il ne s'agit point ici d'un homme qui seroit dépourvu de l'usage de sa raison, mais uniquement de celui dont la raison ne seroit point aidée de l'instruction. Or, une telle prétention est souverainement absurde, surtout dans le systême d'un Ecrivain qui soutient que la raison est absolument saine. Saint Paul assure, qu'entre les Philosophes Payens, plusieurs sont parvenus, par les seules forces de la raison, à la connoissance du vrai Dieu. *Ce qui peut être connu de Dieu*, dit cet Apôtre, *leur a été manifesté, Dieu le leur ayant fait connoître! la considération des choses qui ont été faites dès la création du monde leur ayant rendu visible ce qui est invisible en Dieu, sa puissance même éternelle, & sa divinité, ensorte qu'ils sont sans excuse, puisqu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu graces; mais ils se sont perdus dans la vanité de leur raisonnement, & leur esprit insensé a été obscurci?*

scurci : en se disant sages, ils sont devenus fous (f).

Or, si tel a été le crime de ces hommes, lesquels bien qu'assujettis par les préjugés de leur éducation au culte des Idoles, n'ont pas laissé d'atteindre à la connoissance de Dieu : comment ceux qui n'ont point de pareils obstacles à vaincre, seroient-ils innocents & justes, au point de mériter de jouir de la presence de Dieu dans l'autre vie : Comment seroient-ils excusables (avec une raison saine telle que l'Auteur la suppose) d'avoir joui durant cette vie du grand spectacle de la nature, & d'avoir cependant méconnu celui qui l'a créée, qui la conserve & la gouverne?

Le même Ecrivain, M. T. C. F. embrasse ouvertement le Scepticisme, par rapport à la création & à l'unité de Dieu. *Je sçais*, fait-il dire encore au personnage supposé qui lui sert d'organe, *je sçais que le monde est gouverné par une volonté puissante & sage; je le vois, ou plutôt je le sens, & cela m'importe à sçavoir : mais ce même monde est-il éternel, ou créé? Y a-t-il un principe unique des choses? Y en a-t-il deux ou plusieurs, & quelle est leur nature? Je n'en sçais rien; & que m'importe? ...... Je renonce à des questions oiseuses qui peuvent inquiéter mon amour propre, mais qui sont inutiles à ma conduite, & supérieures à ma raison.*

Que

(f) Quod notum est Dei manifestum est in illis : Deus enim illis manifestavit. Invisibilia enim ipsius, à creatura mundi, per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur : sempiterna quoque ejus virtus & divinitas, ita ut sint inexcusabiles; quia cùm cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt : sed evanuerunt in cogitationibus suis, & obscuratum est insipiens cor eorum; dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt. *Rom. c. 1. v. 19. 22.*

Que veut donc dire cet Auteur téméraire ? Il croit que le monde est gouverné par une volonté puissante & sage ; il avoue que cela lui importe à sçavoir ; & cependant, *il ne sçait*, dit-il, *s'il n'y a qu'un seul principe des choses*, ou s'il y en a plusieurs ; & il prétend qu'il lui importe peu de le sçavoir. S'il y a une volonté puissante & sage qui gouverne le monde, est-il concevable qu'elle ne soit pas l'unique principe des choses ? Et peut-il être plus important de sçavoir l'un que l'autre ? Quel langage contradictoire ! Il ne sçait *quelle est la nature* de Dieu, & bientôt après il reconnoît que cet Etre suprême est doué d'intelligence, de puissance, de volonté & de bonté ; n'est-ce donc pas là avoir une idée de la nature divine ? L'unité de Dieu lui paroît une question oiseuse & supérieure à sa raison, comme si la multiplicité des Dieux n'étoit pas la plus grande de toutes les absurdités. *La pluralité des Dieux*, dit énergiquement Tertullien, *est une nullité de Dieu* *, admettre un Dieu, c'est admettre un Etre suprême & indépendant auquel tous les autres Etres soient subordonnés. Il implique donc qu'il y ait plusieurs Dieux.

Il n'est pas étonnant, M. T. C. F. qu'un homme qui donne dans de pareils écarts touchant la Divinité, s'éleve contre la Religion qu'Elle nous a révélée. A l'entendre toutes les révélations en général *ne font que dégrader Dieu*, *en lui donnant des passions humaines. Loin d'éclaircir les notions du grand Etre*, poursuit-il, *je vois que les dogmes particuliers les embrouillent ; que loin de les ennoblir, ils les avilissent ; qu'aux mysteres inconcevables qui les environnent, ils ajoutent des*

* Deus cùm summum magnum sit, rectè veritas nostra pronuntiavit : Deus si non unus est, non est. *Tertull. advers. Marcionem*, *liv.* I.

contradictions absurdes. C'est bien plutôt à cet Auteur, M. T. C. F. qu'on peut reprocher l'inconséquence & l'absurdité. C'est bien lui qui dégrade Dieu, qui embrouille, & qui avilit les notions du grand Etre, puisqu'il attaque directement son essence, en révoquant en doute son Unité.

Il a senti que la vérité de la Révélation chrétienne étoit prouvée par des faits ; mais les miracles formant une des principales preuves de cette révélation, & ces miracles nous ayant été transmis par la voye des témoignages, il s'écrie: *Quoi ! toujours des témoignages humains ! toujours des hommes qui me rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté ! Que d'hommes entre Dieu & moi !* Pour que cette plainte fût sensée, M. T. C. F. il faudroit pouvoir conclure que la Révélation est fausse dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier ; il faudroit pouvoir dire: Dieu ne peut exiger de moi que je croye ce qu'on m'assure qu'il a dit, dès que ce n'est pas directement à moi qu'il a adressé sa parole. Mais n'est-il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la Révélation chrétienne, dont il seroit absurde de douter ? Par quelle autre voye que par celle des témoignages humains, l'Auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Athene, cette Rome dont il vante si souvent & avec tant d'assurance les loix, les mœurs, & les héros ? Que d'hommes entre lui & les événemens qui concernent les origines & la fortune de ces anciennes Républiques ! que d'hommes entre lui & les Historiens qui ont conservé la mémoire de ces événements !

Son

Son Scepticisme n'est donc ici fondé que sur l'intérêt de son incrédulité.

Qu'un homme, ajoute-t-il plus loin, *vienne nous tenir ce langage : Mortels, je vous annonce les volontés du Très-Haut, reconnoissez à ma voix celui qui m'envoye. J'ordonne au Soleil de changer sa course, aux Etoiles de former un autre arrangement, aux Montagnes de s'applanir, aux Flots de s'élever, à la Terre de prendre un autre aspect : à ces merveilles qui ne reconnoîtra pas à l'instant le Maître de la nature ?* Qui ne croiroit, M. T. C. F. que celui qui s'exprime de la sorte, ne demande qu'à voir des miracles, pour être Chrétien ? Ecoutez toutefois ce qu'il ajoute : *Reste enfin*, dit-il, *l'examen le plus important dans la Doctrine annoncée... Après avoir prouvé la Doctrine par le miracle, il faut prouver le miracle par la Doctrine .... Or, que faire en pareil cas ? Une seule chose : revenir au raisonnement, & laisser là les miracles. Mieux eut-il valu n'y pas recourir*, c'est dire : qu'on me montre des miracles, & je croirai ; qu'on me montre des miracles, & je refuserai encore de croire. Quelle inconséquence, quelle absurdité ! Mais apprenez donc une bonne fois, M. T. C. F. que dans la question des Miracles, on ne se permet point le Sophisme reproché par l'Auteur du Livre de l'EDUCATION. Quand une Doctrine est reconnue vraie, divine, fondée sur une révélation certaine, on s'en sert pour juger des miracles, c'est-à-dire, pour rejetter les prétendus prodiges que des Imposteurs voudroient opposer à cette Doctrine. Quand il s'agit d'une Doctrine nouvelle qu'on annonce comme émanée du sein de Dieu, les miracles

sont produits en preuves ; c'est-à-dire, que celui qui prend la qualité d'Envoyé du Très-Haut, confirme sa mission, sa prédication par des miracles qui sont le témoignage même de la Divinité. Ainsi la Doctrine & les miracles sont des arguments respectifs dont on fait usage, selon les divers points de vûe où l'on se place dans l'étude & dans l'enseignement de la Religion. Il ne se trouve là, ni abus du raisonnement, ni sophisme ridicule, ni cercle vicieux. C'est ce qu'on a démontré cent fois ; & il est probable que l'Auteur d'Emile n'ignore point ces démonstrations ; mais, dans le plan qu'il s'est fait d'envelopper de nuages toute Religion révélée, toute opération surnaturelle, il nous impute malignement des procédés qui deshonorent la raison ; il nous represente comme des Enthousiastes, qu'un faux zele aveugle au point de prouver deux principes, l'un par l'autre, sans diversité d'objets, ni de méthode. Où est donc, M. T. C. F. la bonne-foi philosophique dont se pare cet Ecrivain ?

On croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui attestent la Révélation chrétienne, le même Auteur y défere cependant de la maniere la plus positive, la plus solemnelle. Il faut, pour vous en convaincre, M. T. C. F. & en même-temps pour vous édifier, mettre sous vos yeux cet endroit de son Ouvrage : *J'avoue que la majesté de l'Ecriture m'étonne ; la sainteté de l'Ecriture parle à mon cœur. Voyez les livres des Philosophes, avec toute leur pompe ; qu'ils sont petits près celui-là, se peut-il qu'un livre à la fois si sublime & si simple soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont* il

il fait l'histoire, ne soit qu'un homme lui-même? Est-ce-là le ton d'un enthousiaste, ou d'un ambitieux Sectaire? Quelle douceur! Quelle pureté dans ses mœurs! Quelle grace touchante dans ses instructions! Quelle élévation dans ses maximes! Quelle profonde sagesse dans ses discours! Quelle présence d'esprit, quelle finesse & quelle justesse dans ses réponses! Quel empire sur ses passions! Où est l'homme, où est le sage qui sçait agir, souffrir & mourir sans foiblesse & sans ostentation? ..... Oui, si la vie & la mort de Socrate sont d'un Sage, la vie & la mort de Jésus sont d'un Dieu. Dirons-nous que l'histoire de l'Evangile est inventée à plaisir? .... Ce n'est pas ainsi qu'on invente, & les faits de Socrate dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ..... Il seroit plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqué ce Livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais les Auteurs Juifs n'eussent trouvé ce ton, ni cette morale, & l'Evangile a des caracteres de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'Inventeur en seroit plus étonnant que le Héros. Il seroit difficile, M. T. C. F., de rendre un plus bel hommage à l'authenticité de l'Evangile. Cependant l'Auteur ne la reconnoît qu'en conséquence des témoignages humains. Ce sont toujours des hommes qui lui rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté. Que d'hommes entre Dieu & lui! Le voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui-même: le voilà confondu par ses propres aveux. Par quel etrange aveuglement a-t-il donc pu ajouter, *Avec tout cela ce même Evangile est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la*

raison, & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir, ni d'admettre. Que faire au milieu de toutes ces contradictions ; être toujours modeste & circonspect...... respecter en silence ce qu'on ne sçauroit, ni rejetter, ni comprendre, & s'humilier devant le grand Etre qui seul sçait la vérité. Voila le Scepticisme involontaire où je suis resté. Mais le Scepticisme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorsqu'on refuse de se soumettre à la doctrine d'un Livre qui ne sçauroit être inventé par les hommes ? Lorsque ce Livre porte des caracteres de vérité, si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'Inventeur en seroit plus étonnant que le Héros ? C'est bien ici qu'on peut dire que l'*iniquité a menti contre elle-même* (g).

Il semble, M. T. C. F., que cet Auteur n'a rejetté la Révélation que pour s'en tenir à la Religion naturelle ; *Ce que Dieu veut qu'un homme fasse*, dit-il, *il ne lui fait pas dire par un autre homme, il le lui dit à lui-même, il l'écrit au fond de son cœur.* Quoi donc ! Dieu n'a-t-il pas écrit au fond de nos cœurs l'obligation de se soumettre à lui, dès que nous sommes sûrs que c'est lui qui a parlé ? Or, quelle certitude n'avons-nous pas de sa divine parole ! Les faits de Socrate dont personne ne doute sont de l'aveu même de l'Auteur d'EMILE, moins attestés que ceux de Jésus-Christ. La Religion naturelle conduit donc elle-même à la Religion révélée. Mais est-il bien certain qu'il admette même la Religion naturelle, ou que du moins il en reconnoisse

(g) Mentita est iniquitas sibi, *Psal.* 26, *v.* 12.

noisse la nécessité ? Non, M. T. C. F. *Si je me trompe*, dit-il, *c'est de bonne-foi. Cela me suffit, pour que mon erreur même ne me soit pas imputée à crime. Quand vous vous tromperiez de même, il y auroit peu de mal à cela*; c'est-à-dire que, selon lui, il suffit de se persuader qu'on est en possession de la vérité; que cette persuasion, fût-elle accompagnée des plus monstrueuses erreurs, ne peut jamais être un sujet de reproche; qu'on doit toujours regarder comme un homme sage & religieux, celui qui, adoptant les erreurs même de l'Athéisme, dira qu'il est de bonne-foi. Or, n'est-ce pas là ouvrir la porte à toutes les superstitions, à tous les systêmes fanatiques, à tous les délires de l'esprit humain ? N'est-ce pas permettre qu'il y ait dans le monde autant de Religions, de cultes divins, qu'on y compte d'Habitans ? Ah ! M. T. C. F., ne prenez point le change sur ce point. La bonne-foi n'est estimable, que quand elle est éclairée & docile. Il nous est ordonné d'étudier notre Religion, & de croire avec simplicité. Nous avons pour garant des promesses l'autorité de l'Eglise : apprenons à la bien connoître, & jettons-nous ensuite dans son sein. Alors nous pourrons compter sur notre bonne foi, vivre dans la paix, & attendre, sans trouble, le moment de la lumiere éternelle.

Quelle insigne mauvaise foi n'éclate pas encore dans la maniere dont l'Incrédule, que nous réfutons, fait raisonner le Chrétien & le Catholique ! Quels discours pleins d'ineptie ne prête-t-il pas à l'un & à l'autre, pour les rendre méprisables ! Il imagine un Dialogue, entre un

Chrétien, qu'il traite d'*Inspiré*; & l'Incrédule; qu'il qualifie de *Raisonneur*; & voici comme il fait parler le premier : *La raison vous apprend que le tout est plus grand que sa partie; mais moi, je vous apprends de la part de Dieu que c'est la partie qui est plus grande que le tout*; à quoi l'Incrédule répond: *Et qui êtes-vous pour m'oser dire que Dieu se contredit; & à qui croirai-je par préférence, de lui qui m'apprend par la raison des vérités éternelles, ou de vous qui m'annoncez de sa part une absurdité?*

Mais de quel front, M. T. C. F. ose-t-on prêter au Chrétien un pareil langage? Le Dieu de la Raison, disons-nous, est aussi le Dieu de la Révélation. La Raison & la Révélation sont les deux organes par lesquels il lui a plu de se faire entendre aux hommes, soit pour les instruire de la vérité, soit pour leur intimer ses ordres. Si l'un de ces deux organes étoit opposé à l'autre, il est constant que Dieu seroit en contradiction avec lui-même. Mais Dieu se contredit-il, parce qu'il commande de croire des vérités incompréhensibles? Vous dites: ô Impies, que les Dogmes, que nous regardons comme révélés, combattent les vérités éternelles; mais il ne suffit pas de le dire. S'il vous étoit possible de le prouver, il y a long-temps que vous l'auriez fait, & que vous auriez poussé des cris de victoire.

La mauvaise foi de l'Auteur d'EMILE, n'est pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un Catholique prétendu. *Nos Catholiques*, lui fait-il dire, *font grand bruit de l'autorité de l'Eglise; mais que gagnent-ils à cela? S'il leur*

leur faut un aussi grand appareil de preuves pour établir cette autorité, qu'aux autres Sectes pour établir directement leur doctrine. L'Eglise décide que l'Eglise a droit de décider : ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée ? Qui ne croiroit, M. T. C. F., à entendre cet Imposteur, que l'autorité de l'Eglise n'est prouvée que par ses propres décisions, & qu'elle procede ainsi : *Je décide que je suis infaillible, donc je le suis :* imputation calomnieuse, M. T. C. F. La constitution du Christianisme, l'Esprit de l'Evangile, les erreurs même & la foiblesse de l'esprit humain, tendent à démontrer que l'Eglise, établie par Jesus-Christ, est une Eglise infaillible. Nous assurons que, comme ce divin Législateur a toujours enseigné la vérité, son Eglise l'enseigne aussi toujours. Nous prouvons donc l'autorité de l'Eglise, non par l'autorité de l'Eglise, mais par celle de Jesus-Christ : procédé non moins exact, que celui qu'on nous reproche est ridicule & insensé.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, M. T. C. F., que l'esprit d'irreligion est un esprit d'indépendance & de révolte. Et comment, en effet, ces hommes audacieux, qui refusent de se soumettre à l'autorité de Dieu même, respecteroient-ils celle des Rois qui sont les images de Dieu, ou celle des Magistrats qui sont les images des Rois ? *Songe*, dit l'Auteur d'EMILE à son Eleve, *qu'elle* (l'espece humaine) *est composée essentiellement de la collection des peuples ; que quand tous les Rois ..... en seroient ôtés, il n'y paroîtroit guères, & que les choses n'en iroient pas plus mal .....* *Toujours*, dit-il plus loin, *la multitude sera sacrifiée*

fiée au petit nombre, & l'intérêt public à l'intérêt particulier : toujours ces noms spécieux de justice & de subordination, serviront d'instrumens à la violence, & d'armes à l'iniquité. D'où il suit, continue-t-il, *que les ordres distingués, qui se prétendent utiles aux autres, ne sont en effet utiles qu'à eux-mêmes aux dépens des autres. Par où juger de la considération qui leur est dûe selon la justice & la raison ?* Ainsi donc, M. T. C. F., l'impiété ose critiquer les intentions de celui *par qui regne les Rois* (h) : ainsi elle se plaît à empoisonner les sources de la félicité publique, en soufflant des maximes qui ne tendent qu'à produire l'anarchie, & tous les malheurs qui en sont la suite. Mais, que vous dit la Religion ? *Craignez Dieu : respectez le Roi .....* (i) *que tout homme soit soumis aux Puissances supérieures : car il n'y a point de Puissance qui ne vienne de Dieu ; & c'est lui qui a établi toutes celles qui sont dans le monde. Quiconque résiste donc aux Puissances, résiste à l'ordre de Dieu ; & ceux qui y résistent, attirent la condamnation sur eux-mêmes* (k).

Oui, M. T. C. F., dans tout ce qui est de l'ordre civil, vous devez obéir au Prince, & à ceux qui exercent son autorité, comme à Dieu même. Les seuls intérêts de l'Etre suprême peuvent mettre des bornes à votre soumission ; & si on vouloit vous punir de votre fidélité à ses ordres

(h) Per me reges regnant. *Prov. c.* 8. *v.* 15.

(i) Deum timete ; Regem honorificate. 1. *Pet. c.* 2. *v.* 17.

(k) Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim potestas nisi à Deo : quæ autem sunt, à Deo ordinatæ sunt. Itaque, qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt ipsi sibi damnationem acquirunt. *Rom. c.* 13. *v.* 1. 2.

ordres, vous devriez encore souffrir avec patience & sans murmure. Les Néron, les Domitien eux-mêmes, qui aimerent mieux être les fléaux de la Terre, que les peres de leurs peuples, n'étoient comptables qu'à Dieu de l'abus de leur puissance. *Les Chrétiens*, dit S. Augustin, *leur obéissoient dans le temps à cause du Dieu de l'Eternité* (*l*).

Nous ne vous avons exposé, M. T. C. F., qu'une partie des impiétés contenues dans ce Traité de l'EDUCATION : Ouvrage également digne des Anathêmes de l'Eglise, & de la sévérité des Loix : & que faut-il de plus pour vous en inspirer une juste horreur ? Malheur à vous, malheur à la Société, si vos enfans étoient élevés d'après les principes de l'Auteur d'EMILE. Comme il n'y a que la Religion qui nous ait appris à connoître l'homme, sa grandeur, sa misere, sa destinée future, il n'appartient aussi qu'à elle seule de former sa raison, de perfectionner ses mœurs, de lui procurer un bonheur solide dans cette vie & dans l'autre. Nous sçavons, M. T. C. F., combien une éducation vraiment chrétienne est délicate & laborieuse : que de lumieres & de prudence n'exige-t-elle pas ? Quel admirable mêlange de douceur & de fermeté ! quelle sagacité pour se proportionner à la différence des conditions, des âges, des tempéramens & des caracteres, sans s'écarter jamais en rien des regles du devoir ! quel zèle & quelle patience pour faire fructifier, dans de jeunes

(*l*) Subditi erant propter Dominum æternum, etiam Domino temporali. *Aug. Enarrat. in Psal.* 124.

n'est méprisée, abandonnée, insultée, que par ceux qui ne la connoissent pas ; ou dont elle gêne les désordres. Mais les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle. L'Eglise Chrétienne & Catholique est le commencement de l'Empire éternel de Jésus-Christ : *Rien de plus fort qu'elle*, s'écrie saint Jean Damascene ; *c'est un rocher que les flots ne renversent point ; c'est une montagne que rien ne peut détruire* (r).

A CES CAUSES, vû le Livre qui a pour titre : EMILE, *ou de l'Education, par J. J. Rousseau, Citoyen de Geneve. A Amsterdam, chez Jean Néaulme, Libraire, 1762.* Après avoir pris l'avis de plusieurs personnes distinguées par leur piété & par leur sçavoir, le saint nom de Dieu invoqué, Nous condamnons ledit Livre, comme contenant une doctrine abominable, propre à renverser la Loi naturelle, & à détruire les fondemens de la Religion Chrétienne ; établissant des maximes contraires à la Morale Evangélique ; tendant à troubler la paix des Etats, à révolter les Sujets contre l'autorité de leur Souverain : comme contenant un très-grand nombre de propositions respectivement fausses, scandaleuses, pleine de haine contre l'Eglise & ses Ministres, dérogeantes au respect dû à l'Ecriture Sainte & à la Tradition de l'Eglise, erronées, impies, blasphématoires & hérétiques. En conséquence Nous défendons très-expressément à toutes personnes de notre Diocè-

se

(r) Nihil Ecclesiâ valentius, rupe fortior est.... semper viget ; cur eam Scriptura montem appellavit ? Utique quia everti non potest. *Damasc. Tom. 2. p. 462. 463.*

se de lire ou retenir ledit Livre, sous les peines de droit. Et sera notre present Mandement lû au Prône des Messes Paroissiales des Eglises de la Ville, Fauxbourgs & Diocèse de Paris, publié & affiché par-tout où besoin sera. DONNÉ à Paris en notre Palais Archiépiscopal, le vingtieme jour d'Août mil sept cent soixante-deux.

Signé, † CHRISTOPHE, Archev. de Paris.

PAR MONSEIGNEUR,

DE LA TOUCHE.

A PARIS,

Chez C. F. SIMON, Imprimeur de la Reine & de Monseigneur l'Archevêque, rue des Mathurins.

M. DCC. LXII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.







